



Recherche
et renouveau
syndical

DÉBATTRE DU COÛT **DU CAPITAL**

INITIATIVES CGT, RECHERCHE ET JOURNÉES D'ETUDE

SOMMAIRE

La campagne « Coût du capital » en perspective	5
Un programme décentralisé de formation de formateurs	8
Journées d'étude	9
Initiatives réalisées par les organisations de la CGT	10
Colloque organisé au CESE	10
Bilan et perspectives	10
Colloque « Coût du capital » du 2 juin 2014 - Conseil économique, social et environnemental	13
Présentation	15
Nasser Mansouri-Guilani	15
Alain Delmas, vice-président du CESE et membre du groupe de la CGT	15
Introduction	21
Mohammed Oussedik, membre de la Commission exécutive de la CGT	21
Première table ronde : le coût du capital et ses conséquences économiques et sociales	25
Présentation de l'étude réalisée par le Clersé pour la CGT dans le cadre de l'Ires - Laurent Cordonnier, Clersé (Université de Lille 1)	25

<i>La financiarisation de l'économie et le coût du capital -</i>	
Catherine Sauviat, Ires	29
<i>Les conséquences économiques et sociales de la hausse du coût du capital. Analyse syndicale -</i>	
Nasser Mansouri-Guilani, responsable du Pôle économique de la CGT	34
<i>Questions de la salle</i>	38
<i>Réponses de la tribune</i>	42
<i>Suite de la table ronde</i>	49
<i>La rente foncière et le coût du capital -</i>	
Frédéric Boccara, CGT Insee.	49
<i>L'utilité et la nécessité d'un indice du coût du capital : la démarche de la CGT au CNIS -</i>	
Denis Durand, membre CGT du groupe de travail du CNIS.	54
<i>Une comparaison France-Allemagne -</i>	
Odile Chagny, Ires	58
<i>Questions de la salle</i>	61
<i>Réponses de la tribune</i>	67
<i>Présentation du sondage réalisé par Harris interactive -</i>	
Maurice Marion, espace Communication de la CGT	72
<i>Deuxième table ronde : quelles alternatives ?</i>	75
<i>Valoriser le travail -</i>	
Maryse Dumas, membre du groupe de la CGT au CESE	75
<i>Quel mode de développement pour sortir de la financiarisation ? -</i>	
Benjamin Coriat, Université de Paris 13 - Villetaneuse, Économistes atterrés	79
<i>Quels droits pour les salariés ? -</i>	
Jean-Michel Gaveau, ex-administrateur salarié CGT de France Télécom	85
<i>Questions de la salle</i>	96
<i>Réponses de la tribune</i>	103

Suite de la table ronde	109
Quel financement ? - Esther Jeffers, Université de Paris 8 - Saint-Denis, Économistes atterrés	109
Quelle fiscalité ? - Patricia Téjas, Secrétaire générale de la fédération CGT des Finances	113
Le projet CES d'un plan d'investissement en Europe - Ronald Janssen, ETUC	118
Questions de la salle	121
Réponses de la tribune	125
Conclusion - Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT	129

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de la convention d'études conclue pour l'année 2012 (projet n° 6 modifié par un avenant adopté par le CA de l'Ires du 18 juin 2015) entre l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) « au service des organisations représentatives des travailleurs » et la Confédération générale du travail (CGT).

**LA CAMPAGNE
« COÛT DU CAPITAL »
EN PERSPECTIVE**

MON TRAVAIL ÇA C'EST CAPITAL!

LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !

RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL



Débatte du coût du capital - initiatives CGT, recherche et journées d'étude

Le CCN de la CGT a décidé en novembre 2013 de lancer une campagne contre le coût du capital. Elle vise à alimenter la démarche revendicative de la CGT dans les entreprises et dans les territoires dans un contexte où le patronat et les libéraux ne cessent de culpabiliser les salariés et d'attribuer les difficultés de notre économie au coût prétendument élevé du travail.

Soyons clairs, il ne s'agit pas de dire que parce que nos adversaires montrent du doigt le « coût du travail », nous devons riposter en évoquant le coût du capital. Non, il s'agit pour nous de vérifier, sur la base des données fiables fournies par les services publics, la véracité des propos. Autrement dit, il s'agit de découvrir le facteur qui handicape le plus notre économie. Du point de vue du calcul économique, cela reviendrait à examiner les coûts de ce que les économistes appellent « facteurs de production » et leur évolution sur le long terme.

Cette campagne s'avère utile, voire nécessaire pour alimenter la bataille des salaires et de reconquête de la sécurité sociale engagées par la CGT.

Ces batailles sont indispensables pour s'opposer aussi aux politiques d'austérité mises en œuvre et qui visent à dévaloriser encore et toujours le travail, à réduire le fameux « coût du travail ».

Dans la foulée des initiatives confédérales, des fédérations, des unions départementales, des comités régionaux et des syndicats d'entreprise ont organisé leurs propres initiatives, particulièrement des journées d'étude, sur la base des documents confédéraux mais aussi des documents travaillés par les fédérations et les syndicats.

Le débat s'installe aussi dans la société. À la demande de la CGT, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a ainsi créé un groupe de travail chargé d'approfondir le sujet et d'élaborer les pistes pour la construction d'un indice coût du capital. Le groupe a rendu public son rapport en juillet 2015 ⁽¹⁾.

(1) Coût du travail, Conseil national de l'information statistique, juillet 2015.

Le sujet est aussi abordé dans les médias. Antenne 2 y a même consacré, lors de son journal de 20 h, un reportage assez long, avec une interview CGT.

Pour mener à bien la campagne, plusieurs dispositifs ont été mis en place. Un document de travail sous forme de diaporama, présenté et discuté à la Commission exécutive de la CGT en septembre 2013, a été mis à la disposition des militants.

Avec le pôle Formation syndicale de la CGT, un contenu pédagogique a été élaboré pour une journée d'étude sur les NAO.

UN PROGRAMME DÉCENTRALISÉ DE FORMATION DE FORMATEURS

Toujours avec le pôle Formation syndicale, entre le 21 mars et le 7 mai 2014, cinq formations décentralisées ont été assurées afin de former des militants et de créer au niveau des territoires des potentiels d'intervention en la matière.

Ces journées de formation étaient organisées de la manière suivante : présentation du diaporama élaboré par le Pôle économique ; un débat formateur ; un travail en groupe autour de trois thématiques (politique industrielle, revalorisation du travail, financements/fiscalité). En conclusion étaient notamment abordés les suites et le suivi de la campagne.

En plus du diaporama, un guide de l'animateur ainsi que des fiches argumentaires ont été élaborés et mis à la disposition des camarades ⁽²⁾.

Au total, 83 militants venant de 33 unions départementales et de quatre fédérations ont participé à ces journées. Parmi les camarades ainsi formés, certains prennent le relais dans l'organisation de journées d'études et d'autres initiatives au niveau des territoires ⁽³⁾. D'autres ne se voient pas encore en mesure d'animer une journée d'étude.

(2) Ces documents sont disponibles sur la plateforme ftp de la Formation syndicale.

(3) À titre d'exemple, une journée d'étude a eu lieu à Nancy le 7 mai 2015, animé par Raymond Ruck, secrétaire régional qui a fait ce stage de formation de formateurs.

Journées décentralisées de formation de formateurs

Lieu	Date	Régions présentes	Nombre de participants
Montreuil Salle Jean-Pierre Timbaud	Vendredi 21 mars	Centre, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Picardie	14 participants 5 UD et 4 FD
Bordeaux Comité régional (Bourse du Travail)	Mardi 1 ^{er} avril	Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin	13 participants 6 UD
Lyon UD du Rhône	Mercredi 2 avril	Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes	17 participants 5 UD
Nantes UD de Loire-Atlantique	Mardi 6 mai	Bretagne, Pays de Loire	13 participants 5 UD
Nancy UD de Meurthe-et-Moselle	Mercredi 7 mai	Alsace-Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté	26 participants 12 UD

JOURNÉES D'ÉTUDE

Le Pôle économique en tant que tel a participé à plus de trente journées d'étude organisées par les fédérations, les unions départementales, les comités régionaux, les unions locales et les syndicats.

D'autres camarades relevant par exemple de l'union départementale du Calvados, de la fédération des Finances et de l'espace Revendicatif confédéral ont aidé le Pôle économique pour animer des journées d'étude pour lesquelles il avait été sollicité.

INITIATIVES RÉALISÉES PAR LES ORGANISATIONS DE LA CGT

Des organisations de la CGT ont aussi pris l'initiative de réaliser des journées d'étude. À titre d'exemple, la fédération de la Métallurgie a élaboré un livret pédagogique servant à la réalisation de nombreuses journées d'étude par les syndicats d'entreprise. La fédération Verre et Céramique a aussi élaboré un livret pour alimenter la campagne dans les syndicats d'entreprise. La fédération Mines-Énergie a aussi édité un « coffret » à l'usage des militants et salariés.

COLLOQUE ORGANISÉ AU CESE

157 personnes ont participé à ce colloque organisé par la CGT avec le concours des Économistes atterrés, en juin 2014.

Le colloque était organisé autour de deux tables rondes, la première sur les conséquences économiques et sociales du coût du capital, la seconde sur les alternatives. Des vidéos de témoignages ont été projetées entre chaque table ronde.

Parmi les participants, 46 camarades venaient des fédérations, 37 des unions départementales, trois des comités régionaux, 40 de la maison confédérale. Cinq journalistes étaient aussi présents.

Les interventions du colloque feront l'objet de plusieurs publications dans la presse confédérale. Les actes du colloque sont reproduits ci-après.

BILAN ET PERSPECTIVES

Au total, des dizaines d'initiatives décentralisées ont été réalisées depuis le lancement de la campagne. Elles ont permis de rassembler et de former plusieurs centaines de militants.

Deux enseignements majeurs émergent de ces expériences et nous indiquent des perspectives :

- il faut articuler la campagne coût du capital à la démarche revendicative de la CGT sur les salaires, l'emploi, la protection sociale et les services publics. Cette articulation est d'autant plus nécessaire que pour un certain nombre des militants des services publics, le lien entre cette campagne et leurs revendications n'est pas nécessairement évident. Nous avons essayé d'y remédier en mieux expliquant les effets néfastes de la financiarisation de l'économie et de la hausse du coût du capital pour l'ensemble de l'économie, y compris dans les services publics ;
- la campagne et les présentations générales seront mieux comprises si elles sont articulées à ce que vivent les salariés dans l'entreprise. Il est donc indispensable de travailler sur les cas d'entreprise surtout là où il y a un comité d'entreprise. Ce travail peut être réalisé par exemple par les experts et à la demande du CE. Le Pôle économique peut aider les camarades pour élaborer et préciser la commande adressée aux experts.

Mohammed Oussedik,

Membre de la Commission exécutive de la CGT

Nasser Mansouri-Guilani,

Responsable du Pôle économique



MON SALAIRE POUR VIVRE C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !



Débatte du coût du capital - initiatives CGT, recherche et journées d'étude

**COLLOQUE « COÛT DU CAPITAL »
2 JUIN 2014**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

PRÉSENTATION

Nasser Mansouri-Guilani

Bonjour tout le monde. Si vous voulez bien, on commence nos travaux.

Après l'introduction de Mohammed Oussedik, nous aurons deux tables rondes. Chacune est répartie en deux vagues, mais puisqu'il n'y a pas d'assez de sièges, ici, à la tribune, on demande, le moment venu, aux intervenants de chaque vague de bien vouloir prendre leur place à la tribune.

Michel Husson, chercheur à l'Ires qui a énormément travaillé sur le sujet du coût du capital, animera la première table ronde ; Marie-Claire Cailletaud, membre du groupe de la CGT au CESE, la deuxième.

Je donne la parole à Alain Delmas, membre du groupe de la CGT et vice-président du CESE.

Alain Delmas, vice-président du CESE et membre du groupe de la CGT

Généralement, « Chers Camarades », dans nos interventions, ce n'est pas forcément de mise dans cette assemblée. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous accueille, d'abord au nom du président Delevoye qui n'a pu se libérer aujourd'hui, mais plus largement, au nom du Conseil et bien sûr, tout particulièrement, au nom du groupe CGT qui est heureux d'accueillir ses camarades au sein de cette assemblée. Bienvenue donc au Conseil économique, social, environnemental, troisième assemblée constitutionnelle de la République française et dont je vais vous dire deux mots pour savoir, un peu, comment ça fonctionne et ce qu'on y fait, puisque souvent on a des campagnes médiatiques qui nous disent : « Ça sert à rien. »

C'est donc ici que tous les quinze jours se réunissent 233 conseillers qui sont issus de dix-huit groupes allant des organisations syndicales de salariés, en passant par les organisations patronales, en allant jusqu'aux agriculteurs, aux associatifs. Mais je vous inviterai à aller sur le site, si vous avez le temps, pour voir un peu plus la composition de cette assemblée.

Cette assemblée est souvent critiquée, mise au ban par certains médias. Si comme toute institution de la République, elle n'échappe pas à de nécessaires évolutions pour que la démocratie, tant en interne qu'en externe, soit le fil rouge de son action, il faut lui reconnaître que c'est la seule assemblée qui rassemble l'ensemble de la société civile et plus particulièrement les organisations syndicales. Donc, nous pouvons porter la voix des salariés dans cette assemblée et les inscrire dans les différents avis que nous pouvons porter. Mais la puissance et l'efficacité de nos travaux ne peuvent se faire, être concrètes, que s'il y a un rapport de force qui se construit au quotidien dans les syndicats, avec les syndiqués et les salariés. Il serait illusoire de croire qu'ici, au sein de cette instance, les choses pourraient avancer plus vite que la musique, sans un rapport de force réel, développé, dans les territoires et dans les entreprises.

Donc, on voit bien l'articulation qu'il peut y avoir entre rapport de force, position et place dans les institutions. Je crois qu'il y a une démarche cohérente : on peut porter plus loin, en fonction des rapports de forces qui nous entourent, les travaux que nous faisons ici ; en même temps, les plus-values que nous pouvons y inscrire dans le domaine social peuvent être de l'aliment qui alimente effectivement la démarche revendicative, la réflexion dans les entreprises. Donc, articulation institution/démarche revendicative.

Juste une parenthèse pour le fonctionnement puisque dans la dernière campagne de presse qu'il y a eu, on a fait référence aux indemnités que percevaient les membres du Conseil. Il faut que vous sachiez qu'ici, aucun membre du groupe CGT ne voit passer la monnaie : elle est directement reversée à la

Confédération, et c'est très bien comme ça. Donc, les membres du groupe CGT ne touchent pas les indemnités du Conseil. ça, il fallait que ce soit dit.

Comment ça fonctionne ? Le Conseil fonctionne par « sections ». Il y a des sections qui sont composées de 27 à 30 conseillers. Neuf sections : la section du travail et de l'emploi dont Françoise Geng, membre du groupe de la CGT, est présidente ; la section de l'aménagement durable des territoires dont Jacqueline Donneddu, également membre du groupe CGT, est vice-présidente ; section de l'éducation, de la culture et de la communication ; section de l'environnement ; section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ; section des activités économiques ; section des affaires européennes et internationales ; section des affaires sociales section Économie et finances. Il y a ensuite des délégations, au nombre de trois : la Délégation à l'Outre-mer, la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques et la Délégation au droit des femmes et à l'égalité, dont Maryse Dumas est vice-présidente.

Les sections émettent des avis qui sont remis au gouvernement avec des rapports et des préconisations. Les études, ce sont des travaux qui vont donner quelques éléments de réflexion, mais qui n'ouvrent pas à des recommandations au gouvernement. C'est là la différence.

La composition du CESE, ce sont 233 membres : il y a en a 140 qui sont présents au titre de la vie économique et du dialogue social ; par exemple, il y a 69 représentants pour les organisations syndicales, il y en a 27 pour les entreprises privées industrielles, 20 pour les exploitants et activités agricoles, etc.

Les différents rapports et avis produits au CESE résultent soit d'une demande du gouvernement – donc, nous sommes saisis : c'est une saisine gouvernementale – soit d'une demande du Parlement – c'est une saisine parlementaire – soit de la propre initiative du Conseil qui se saisit d'un sujet qu'il considère important de travailler pour faire des recommandations au gouvernement. Et puis, il y a, depuis la dernière réforme constitutionnelle, la possibilité d'être saisi, par

voie de pétition, de toute question à caractère économique, social, environnemental. Il faut que cette pétition soit signée par au moins 500 000 personnes majeures et il faut également qu'il n'y ait pas de texte législatif en cours sur la thématique pour que nous puissions nous en emparer au sein du Conseil. Je dis cela parce que ça a été tout le débat autour du mariage pour tous, où il y a eu une tentative d'instrumentalisation du Conseil par les « anti-mariage pour tous ».

Les avis sont votés en plénière, en séance publique. Il y a quelque fois un rapport pour consolider l'avis.

Concernant la plus-value des travaux, si on regarde dans la dernière période, d'abord, il y a eu pas mal d'avis qui ont été portés par des camarades du groupe. Il est évident que les avis du Conseil sont les avis du Conseil, et pas ceux de la CGT, mais lorsque nous sommes animateurs ou rapporteurs d'un avis, vous pensez bien qu'on pèse de toute notre force pour faire en sorte que le contenu se rapproche le plus possible des propositions de la CGT.

Si on regarde dans la dernière période, les avis qu'il y a eu autour du G20, la dimension sociale du G20, sur le Rio + 20, sur les questions internationales notamment, deux sujets sont revenus souvent très forts : la question des nouveaux droits pour les salariés – c'est revenu aussi dans le rapport que Jacqueline avait fait – et la question du modèle économique.

C'est intéressant parce que quand on discute au niveau international, tout le monde dit : « Le modèle économique dans lequel nous évoluons va dans le mur. Il faut changer les paradigmes, il faut changer nos modes de production, de consommation. » Donc, si on va plus loin, il faut changer le système. Là, entre changer le système économique et changer le système, vous pensez bien que le débat devient un peu plus chaud dans cette enceinte. Mais on est au cœur du débat, et c'est très intéressant de voir que ces questions-là viennent de plus en plus.

Cela fait le lien avec la journée d'études que nous allons avoir aujourd'hui, car qui dit « changement de modèle économique », « changement de système » dit forcément « une autre vision du coût du capital » ou plutôt du « coût du travail », comme le disent nos chers amis les entreprises privées et les libéraux de tout poil.

Je vous souhaite une journée studieuse et agréable dans ces locaux qui sont, bien sûr, les vôtres.

INVESTIR DANS L'EMPLOI C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !

RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL

la
cgtd
www.cgtd.fr

Débatte du coût du capital - initiatives CGT, recherche et journées d'étude

INTRODUCTION

Mohammed Oussedik, membre de la Commission exécutive de la CGT

Bonjour à toutes et à tous, Mesdames et messieurs, Chers Amis, Chers Camarades, je vous souhaite la bienvenue à ce colloque organisé par la CGT, avec le concours d'Économistes atterrés, que je remercie, sur le thème du coût du capital. J'en profite aussi pour remercier le président Delevoye d'avoir bien voulu nous accueillir au CESE permettant ainsi de donner à cet événement important, la consécration qu'il mérite. Enfin, merci également à nos camarades du pôle économique de la CGT, à son responsable Nasser Mansouri-Guilani, et au groupe CGT au Conseil économique et sociale et environnemental, qui ont largement contribué à la concrétisation de ce colloque.

La CGT, vous le savez, a engagé une campagne sur le coût du capital. Ses objectifs sont multiples, mais on pourrait les réunir sous un seul chapeau : permettre que ce thème fasse l'objet de recherches, devienne un sujet d'étude, que ce facteur économique soit évalué comme tous les autres. Bref, faire ce qu'il faut pour qu'il soit enfin soumis au débat public.

Pour lancer cette campagne, nous nous sommes appuyés sur les travaux du Clersé dans le cadre du programme de l'Ires. Je ne vous fais pas le développé des sigles, vous les connaissez tous.

L'étude qu'il a produite tend à démontrer que le capital a un surcoût qui pèse lourdement sur l'économie, mais elle a surtout montré que ce surcoût a fini par s'imposer comme une norme. D'aucuns appellent cela la financiarisation, avec des rendements exigés incompatibles avec l'économie réelle et toute politique durable de développement industriel et territorial.

Cette norme empêche toute vision basée sur les coopérations indispensables, les complémentarités entre les territoires, et les solidarités intergénérationnelles entre les citoyens. Ce surcoût aurait également un impact direct sur le développement des services publics, les transitions écologiques, la préservation de l'environnement et des ressources.

Prenant acte de ces constats et de ces analyses, la CGT souhaite aller plus loin. Elle a donc proposé au gouvernement de travailler à l'élaboration d'un indice du coût du capital, sous l'égide de la statistique publique. Nous sommes d'ailleurs heureux que le CNIS, le Conseil national de la statistique, ait accepté la mise en place d'un groupe de travail sur le coût du capital. Il nous semble désormais tout à fait atteignable d'envisager la mise en place de cet indice du coût du capital au niveau national.

La CGT sollicitera l'appui du gouvernement pour que cet indice, une fois établi, soit reconnu, au niveau européen, au même titre que l'indice du coût du travail.

Notre campagne a aussi pour vocation de donner des perspectives et de l'espoir aux salariés, pris sous la chape de plomb de l'austérité au nom de la compétitivité par la baisse du coût du travail, et d'une conception dogmatique de la concurrence, qui étouffe les projets coopératifs en France et en Europe, en faisant prévaloir le court terme sur le long terme, en sélectionnant le moins disant social et écologique.

Cette campagne qui a débuté à l'automne dernier, trouve d'ailleurs un certain écho auprès des salariés au travers des nombreuses initiatives prises dans les territoires et les entreprises.

L'enquête d'opinion commandée spécialement pour notre colloque démontre que nos idées font leur chemin. Ainsi, 87% des Français estiment que le coût du capital contribue davantage aux difficultés de l'économie française que celui

du travail. Deux tiers d'entre eux considèrent que l'augmentation des salaires dans le privé et le public serait efficace, pour améliorer la situation économique du pays, tout comme le fait d'augmenter le budget consacré à la formation professionnelle. À 80 %, ils estiment que le plus efficace serait d'investir davantage dans la recherche et le développement.

L'enquête d'opinion commandée spécialement pour notre colloque démontre que nos idées font leur chemin. Ainsi, 87 % des français estiment que le coût du capital contribue davantage aux difficultés de l'économie française que celui du travail. Deux tiers d'entre eux considèrent que l'augmentation des salaires dans le privé et le public serait efficace, pour améliorer la situation économique du pays, tout comme le fait d'augmenter le budget consacré à la formation professionnelle. À 80 %, ils estiment que le plus efficace serait d'investir davantage dans la recherche et le développement.

Vous aurez noté que ces propositions diffèrent des modèles de politique économique mis en œuvre à l'échelle européenne et nationale, et rejoignent les propositions de la CGT. Tout cela nous encourage à poursuivre cette campagne et à la pousser davantage dans le débat public, l'objectif étant de sortir du cycle infernal de l'austérité qui enfonce dans la crise.

Il nous semble que ce travail peut aussi contribuer à l'émergence d'une nouvelle conception du développement dont la mesure par la seule croissance du PIB est de plus en plus contestable tant elle s'est toujours accommodée des exigences du capital, comme de l'accroissement des inégalités qu'elles nourrissent. Mais il s'agit là d'une autre étape de notre réflexion et de notre prise de conscience qui viendra à son heure. Pour le moment, je vous remercie pour votre participation et vous souhaite un très bon colloque.



POUR LA
SOLIDARITÉ
LA
PROTECTION
SOCIALE
C'EST
CAPITAL



LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !

RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL



Débatte du coût du capital initiatives CGT, recherche et journées d'étude

PREMIÈRE TABLE RONDE : COÛT DU CAPITAL ET SES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Michel Husson, chercheur à l'IRES anime cette table ronde.

*PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE CLERSÉ POUR LA CGT
DANS LE CADRE DE L'IRES*

Laurent Cordonnier, Clersé, Université de Lille 1

C'est un moment évidemment important où les travaux que nous avons entrepris en commun trouvent un débouché public au sein des institutions de la République. Je considère que c'est assez rare dans la vie d'un chercheur, que de se sentir utile à ses contemporains et à la République. Je vais très brièvement rappeler le contenu de cette étude et insister sur deux points principaux qui ont pu faire controverse.

Le but de cette étude du Clersé était de proposer la construction d'un indicateur de surcoût du capital. L'idée était de mesurer ce qui dans la rente financière, c'est-à-dire les intérêts et dividendes payés par les entreprises, était la partie inutile, complètement indue ou sans justification économique.

Autre but également : mesurer cette rente financière en la rapportant à quelque chose de comparable, le coût économique du capital.

L'originalité de cette étude, c'est d'avoir trouvé une bonne manière de formuler ce qui constitue le surpoids imposé aux entreprises par la norme financière – surpoids relativement à leur besoin d'investir, de faire croître le stock d'équipements ou de les améliorer. Nous avons essayé d'isoler, dans le montant des dividendes et des intérêts versés par les entreprises, ce qui pouvait recevoir une justification économique, en étant pour partie la compensation d'une prise de risque des prêteurs ou des actionnaires, et ce qui était pour partie la compensation d'un coût d'organisation de la finance. Nous avons donc essayé d'isoler ce qui était justifié, de ce qui ne l'était pas, et avons rapporté cette partie non justifiée à investissement.

Ce que nous avons pu mettre en évidence, c'est que par rapport aux vingt dernières années des Trente glorieuses, ce surcoût du capital, cette partie complètement dispensable de la rente, son poids relativement à la formation brute de capital fixe annuel, a triplé. Ceci, on le constate quelles que soient les modifications, les améliorations ou les coquetteries que l'on cherche à faire autour de cet indicateur. Un triplement de ce surcoût ou surpoids du capital financier, dont la montée en flèche est très nettement observable au début des années 1980, c'est-à-dire au moment du tournant néolibéral et de la globalisation financière.

Il y a en première instance deux explications qui se combinent pour rendre raison de l'augmentation de ce surcoût du capital.

Dans un premier temps, au tournant des années 1980 et jusqu'à la moitié des années 1990, l'augmentation de ce surcoût est due à l'envolée des taux d'intérêt réels un peu partout dans le monde, sous l'effet des politiques monétaristes extrêmement restrictives. La montée des taux d'intérêt réels fait dans un premier temps grimper la rente financière, dans sa composante « versement des intérêts

aux prêteurs ». Et puis, quand ces politiques se sont plus ou moins adoucies, au milieu des années 1990, les taux d'intérêt ont reflué, et à ce moment-là, c'est le montant des dividendes versés aux actionnaires qui a explosé, comme si les actionnaires étaient venus prendre la place du trou creusé par le bras armé des politiques monétaires, pour que la rente ne disparaisse pas et n'aille pas dans d'autres poches.

Evidemment, cette étude a été assez discutée. L'une des principales critiques ou objections qui nous a été adressée, a été la suivante : « Il ne s'est pas passé grand-chose finalement depuis quinze ans ou vingt ans. » On nous a dit : « Les dividendes ont certes augmenté, mais comme les taux d'intérêt ont aussi considérablement baissé, il n'y a eu qu'un phénomène de vases communicants dans ce coût du capital, sur un profil global qui est complètement plat. » C'est de cette manière-là que ceux qui s'opposent aux conclusions de cette étude la combattent, en nous disant : il ne s'est rien passé, sinon une substitution des dividendes aux intérêts.

Ceux qui arrivent à ce résultat doivent faire, pour y parvenir, deux entorses à la statistique ou à la méthode.

Première entorse : ils doivent regarder les choses sur une période suffisamment courte pour que ce soit vrai – et c'est vrai qu'en ne regardant que les 15 dernières années, c'est bien ce qui s'est passé. Mais si on compare la période d'aujourd'hui à ce qu'était l'économie à la fin des Trente glorieuses, ils verraient qu'il y a un triplement de cette rente.

Deuxième entorse qui doit être faite à la bonne méthode pour pouvoir tenir ce discours : négliger de prendre en compte, dans l'évaluation du coût du capital, la dépréciation de l'endettement des entreprises – dépréciation qui provient de l'inflation. Effectivement, si on ne tient pas compte sur cette dépréciation des dettes, on tend sur longue période à avoir un profil beaucoup moins ascendant du surcoût du capital, mais c'est oublier que pendant très longtemps,

l'inflation a considérablement allégé la rente financière des entreprises, en diminuant le poids de leur endettement.

Ce que nous avons essayé de faire comprendre aussi dans cette étude, c'est que l'important s'agissant de la « ponction actionnariale », comme l'a appelé Michel Husson, chercheur à l'Ires, ce n'est pas simplement l'effet de prélèvement qu'elle opère sur les autres acteurs de l'économie. Cet effet de prélèvement n'est certes pas négligeable. Là où au début des années 1980, le total des intérêts et des dividendes représentait 3 % de la valeur ajoutée des entreprises, il en représente aujourd'hui 9 %. Donc, il y a bien eu accroissement de la ponction d'intérêts et de dividendes sur l'ensemble des revenus des acteurs, et bien sûr des salariés. Ceci est incontestable.

Mais peut-être que l'effet le plus important de l'élévation de cette norme financière, c'est qu'elle exerce un effet de sélection absolument draconien et implacable sur les projets d'investissement ou d'entreprise qui sont mis en œuvre. Pour le dire d'une manière peut-être trop schématique : aujourd'hui, dans le monde dans lequel nous vivons, il n'est pas possible pour les entreprises privées d'entreprendre des projets d'investissement qui, au moins sur le papier, n'emportent pas la promesse d'un retour sur fonds propres de 15 %.

Le taux de rentabilité demandé de l'investissement du capital des projets d'entreprise est d'au moins 15 %, ce qui veut dire qu'il y a tout un monde qui a disparu, et qui est difficile à imaginer, puisque précisément il a disparu.

Le monde qui a disparu, c'est le monde des projets d'investissement qui rapportent du 14 %, du 13 % ou du 12 %, du 5 %, du 2 % et du 1 %, c'est-à-dire un ensemble de projets qui pourraient être économiquement utiles, socialement pertinents et écologiquement urgents. C'est cet effet de « disparition » qui nous apparaît au moins aussi important que l'effet de captation exercée par l'élévation de la norme financière.

Pourquoi ce coût du capital a-t-il explosé ? Il a explosé parce que les structures de la finance se sont modifiées, en particulier parce que ce n'est plus la veuve de Carpentras qui détient aujourd'hui des actions ou des obligations, mais ce sont les investisseurs institutionnels qui possèdent en majorité les titres d'entreprise, et ils sont capables de s'appuyer sur une discipline de marché qui arme le bras et le pouvoir des actionnaires, pour extraire cette ponction.

Plus fondamentalement encore, c'est l'organisation de marchés financiers liquides, très volatils, internationalisés, qui créent de l'instabilité financière et qui d'une certaine façon mettent ces investisseurs institutionnels en disposition économique et psychologique de réclamer une prime de risque pour cette volatilité, ce qui est un paradoxe extraordinaire puisque c'est le fruit de leur fébrilité, leur agitation, leur inquiétude ou « risquophobie » que les investisseurs arrivent à faire payer aux entreprises, alors que ces marchés ont théoriquement été pensés pour faciliter les choses à ces investisseurs en leur assurant la liquidité.

LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE ET LE COÛT DU CAPITAL

Catherine Sauviat, Ires

De quoi parle-t-on quand on parle de financiarisation ? Il y a plusieurs acceptions possibles et elles sont complémentaires. On peut parler de financiarisation quand on constate le poids accru du secteur financier dans l'économie, notamment comme source de profit. La financiarisation évoque aussi le développement de logiques financières à l'intérieur même d'entreprises non financières, ou encore la dépendance des entreprises non financières aux logiques financières comme source de profit (présence de filiales financières captives, etc.). La financiarisation, comme l'a rappelé Laurent Cordonnier, renvoie également à l'affirmation du dogme ou de la primauté de la maximisation de la valeur actionnariale, associé à l'émergence des investisseurs institutionnels, qui sont devenus des puissants intermédiaires sur les marchés financiers.

Donc, la financiarisation n'est pas seulement associée à une dynamique spéculative des marchés financiers. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de l'étude cordonnée par le Clersé que de montrer l'étroite articulation entre le processus de financiarisation de l'économie (élévation de la rente financière et du coût du capital) et la dynamique médiocre de la demande, tant du côté de la demande de consommation des ménages que de la demande d'investissement des entreprises.

De quoi parle-t-on plus précisément quand on parle de financiarisation de l'économie française ? Et comment ce processus s'est-il affirmé ? Il faut rappeler que François Morin, dans les années 1970, caractérisait déjà les grandes entreprises françaises comme étant des groupes financiers à dominante industrielle, dès lors qu'elles adoptaient une organisation en holding, qu'une partie importante de leur capital était détenue sous la forme d'actions négociables en Bourse, et qu'au niveau de la holding, elles s'engageaient dans des opérations de marchés financiers, aux côtés de leurs activités industrielles. Mais évidemment, à la faveur de la déréglementation financière, du décloisonnement des marchés financiers et des vagues de privatisation, en particulier celle de 1993, apparaissent des acteurs nouveaux tels que les investisseurs institutionnels et étrangers, qui entrent alors au capital des grandes entreprises françaises et qui sont en quête de placements financiers diversifiés. On trouve à la fois des investisseurs à gestion relativement passive, comme les fonds de pension, les gestionnaires d'OPCVM, les compagnies d'assurance. Mais on va trouver dans les années 2000 une catégorie d'investisseurs à gestion beaucoup plus agressive, que sont les hedge funds, les fonds de private equity, de LBO, etc. Cela se traduit par une montée de la part des investisseurs non résidents dans le capital des entreprises françaises. De la fin des années 1990 à 2012, ils passent de 36 à 46 % de la capitalisation boursière des entreprises du CAC 40, soit 10 points de pourcentage d'augmentation.

Ce changement d'actionnariat à la tête des grandes entreprises se traduit par un mode d'évaluation de leurs activités par ces investisseurs très différent du

mode d'évaluation bancaire qui prévalait, soit une évaluation publique fondée sur la valeur boursière, qui va soumettre les entreprises à de nouvelles contraintes et de nouvelles pressions.

Le développement de cette finance de marché reconfigure les relations de pouvoir à l'intérieur des entreprises, à la fois entre les actionnaires et les dirigeants, mais aussi entre les dirigeants et les administrateurs des grandes entreprises cotées. On assiste en France au développement d'un marché pour le contrôle des entreprises qui s'accélère à la fin des années 1990, avec une série d'OPA hostiles dont le montant des opérations s'amplifie (Société générale/BNP/Paribas en 1999, Mittal/Arcelor en 2006).

Pour aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires, conformément à la théorie de l'agence, se diffusent des formes de rémunération des dirigeants fondées sur les performances du cours de l'action (les stocks options, ou encore les actions gratuites), qui vont aboutir à une augmentation substantielle des rémunérations des dirigeants. Cette question est d'ailleurs revenue en force dans le débat public ces dernières années.

Autre indicateur de ces changements, une partie croissante des profits est redistribuée aux actionnaires, comme l'indique l'évolution de différents ratios pointés dans le rapport du Clersé ou encore l'évolution du montant des dividendes distribués et des rachats d'actions dans les entreprises du CAC 40. Ces montants augmentent jusqu'à 2007, connaissent une chute en 2008-2009 puis reprennent à partir de 2010, mais sur une pente plus douce qu'avant la crise.

Les rachats d'actions qui s'étaient développés avant la crise, ne sont toutefois pas une forme importante de restitution de cash aux actionnaires en France, contrairement aux États-Unis où cette pratique s'est banalisée au point d'avoir dépassé en montant dès 1997 les dividendes comme mode privilégié de distribution de cash aux actionnaires. Cela est lié au poids des stocks options dans

la structure des rémunérations des dirigeants américains, qui est bien plus important que dans celle des dirigeants français.

On assiste aussi à une reconfiguration des relations de pouvoir entre les dirigeants et les administrateurs, avec une présence de plus en plus affirmée des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des grandes entreprises françaises, une fonction qui tend à se professionnaliser. En revanche, la présence des administrateurs salariés reste marginale, malgré l'adoption de la loi NRE en 2001, et la loi plus récente de sécurisation de l'emploi en 2013, dont les effets risquent de rester assez limités. Malgré ce changement et ce pouvoir d'influence des actionnaires, les dirigeants conservent une relative autonomie décisionnelle dans les stratégies des entreprises.

Ce processus de financiarisation est consubstantiel de la montée en puissance de groupes de sociétés, c'est-à-dire de la spécialisation au sein des groupes entre d'un côté la holding, et de l'autre ses filiales. La holding concentre l'essentiel des fonctions financières et joue un rôle majeur dans le financement mais aussi l'endettement des filiales non financières. Elle va emprunter aux banques et sur les marchés pour le compte du groupe, et rétrocède une partie de ses emprunts aux filiales du groupe. Et les filiales font remonter à leur tour des flux de revenus (dividendes, etc.) vers la holding, ces flux intragroupes étant bien analysés dans les travaux de Banque de France.

L'effet est important. Cette montée des prélèvements, que ce soit de la part des créanciers ou des actionnaires, participe à la baisse du taux d'épargne des entreprises, à la baisse de leur taux d'autofinancement, et donc cela impose une pression sur les investissements, notamment les investissements en R & D. Si l'on compare sur une période de vingt ans (1993-2012), d'un côté, la courbe d'évolution des dividendes nets distribués des sociétés non financières, et de l'autre, la dépense intérieure de recherche-développement des entreprises, on s'aperçoit que les sommes consacrées par les entreprises à la recherche-développement sont en fin de période deux fois moins importantes que celles qui

sont consacrées à la distribution nette des dividendes. C'est vraiment là l'expression d'un « capitalisme sans projet » pour reprendre les mots de Patrick Artus, ou dont le seul projet est de sélectionner les investissements dont le niveau de rentabilité satisfasse les actionnaires.

Ce processus de financiarisation ne peut être, non plus, dissocié de la mondialisation productive. Avec Claude Serfati, nous travaillons à l'Ires sur les comportements d'investissement à l'étranger des firmes multinationales françaises.

Prenons l'exemple du secteur automobile pour illustrer cette financiarisation. L'éclatement des chaînes de valeur dans ce secteur a abouti à une croissance des échanges intra-entreprise et inter-entreprise, et cela nécessite des financements, si bien que l'activité bancaire prend de plus en plus d'importance dans la stratégie et les résultats des groupes de l'automobile, comme certains travaux l'ont montré.

En regardant de plus près les investissements directs à l'étranger de l'industrie automobile française dans le monde, nous nous sommes aperçus que la part de la Suisse est passée, entre le début des années 1990 et 2012, de 13 à 24 %, un phénomène qui obéit manifestement à des implantations financières plutôt qu'industrielles.

Nous savons aussi selon les données de la Banque de France, qu'à la fin des années 2000, les filiales étrangères des deux grands constructeurs français, Renault et Peugeot, ont affiché des profits à l'étranger qui sont plus importants que leur résultat net consolidé, lequel était devenu négatif, et que plus globalement, 53 % des groupes français du CAC 40 tirent aujourd'hui plus de la moitié de leur résultat net courant consolidé des revenus nets d'investissements directs à l'étranger (contre 40 % en 2005). Tout cela pour dire que la financiarisation est indissociable du processus de mondialisation des groupes, et de la mondialisation du capital.

*LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA HAUSSE DU COÛT
DU CAPITAL. ANALYSE SYNDICALE*

Nasser Mansouri-Guilani, responsable du Pôle économique de la CGT

En guise d'introduction, l'étude du Clersé apporte énormément et très utilement au débat public – politique, économique et social, débat qui avait déjà commencé dans la société. Ainsi, entre 2005 et 2010, plusieurs travaux du CESE portaient sur des thèmes proches. Par exemple, le CES a adopté en 2008 un avis intitulé « Dynamiser l'investissement productif en France ».

Le rapport qui accompagne cet avis fournit une analyse assez fouillée des conséquences négatives de la financiarisation sur l'économie en général et particulièrement sur l'investissement productif, public comme privé.

Ce que je vais dire pourrait paraître corporatiste, mais il faut aussi mentionner les travaux réalisés, depuis plus de 10 ans, dans la CGT et plus particulièrement dans son secteur économique. C'est suite à ces travaux que la CGT a proposé, dans le cadre de l'Ires, une recherche académique que l'équipe du Clersé a bien voulu réaliser.

J'aurais deux points à aborder : le premier, le coût du capital aujourd'hui ; le deuxième, le coût social du capital.

Je partage largement l'analyse présentée par Laurent et par Catherine.

Ce qui est important à avoir à l'esprit est que le capital, dans une société capitaliste, n'est pas une chose, un objet : c'est un rapport social. Par conséquent, la rémunération du capital dépend des rapports de forces entre le capital et le travail et de l'évolution du système.

La phase actuelle du développement du système capitaliste, appelée « capitalisme financiarisé », se caractérise notamment par une ponction de plus en plus forte des valeurs créées par les travailleurs, au profit des actionnaires qui se comportent comme des financiers.

Ce capitalisme financiarisé, comme l'a bien démontré l'étude du Clersé, augmente le coût du capital, contrairement au postulat libéral qui dit que le développement des marchés financiers va permettre de réduire le coût de financement de l'activité économique. De ce point de vue, l'étude est vraiment très intéressante.

Ceci étant, le Clersé introduit la notion de « surcoût du capital ». Je pense que du point de vue de l'action, pour « changer le système », comme le disait Alain tout à l'heure, il vaut mieux clarifier, en tout cas de mon point de vue, ce qu'on entend par le surcoût du capital. En dépit de ses vertus analytiques, cette notion me paraît discutable. En particulier, elle peut être source de confusion en ce qui concerne la façon dont il faut sortir du capitalisme financiarisé.

Il est évident que les valeurs créées par les travailleurs ne peuvent pas leur être attribuées totalement. Il faut affecter une partie de ces valeurs au renouvellement des équipements, au développement des capacités productives, au paiement des impôts qui sont nécessaires pour financer les services publics. Mais la rémunération du capital relève d'une autre logique. Sous le capitalisme, elle est légitimée au nom de l'esprit d'entreprendre. Autrement dit, les propriétaires et actionnaires disent qu'en investissant, ils prennent un risque et à ce titre, ils revendiquent un prélèvement sur les valeurs créées par les travailleurs. Jadis on appelait ça « l'exploitation capitaliste ». On n'en parle plus, mais dans la réalité, elle est toujours là. Il s'agit donc d'un prélèvement supplémentaire, en plus de ce qui est nécessaire pour l'investissement et les impôts. Et l'étude du Clersé reprend à son compte ce raisonnement. Or, une caractéristique majeure de ce capitalisme financiarisé est que le risque est reporté sur les travailleurs, alors que la rémunération du capital devient de plus en plus onéreuse. Nous sommes donc devant une intensification de l'exploitation des travailleurs. Ce

renchérissement du coût du capital est donc systémique, inhérent au capitalisme financiarisé : il représente les conditions d'exploitation des travailleurs aujourd'hui.

Cette hausse du coût du capital, cette intensification de l'exploitation des travailleurs, ce sont des éléments systémiques. Et si on veut résoudre le problème du capitalisme financiarisé, on ne peut pas seulement corriger « l'anomalie » et revenir à un capitalisme normal où on va rémunérer l'entrepreneur au nom du risque qu'il est censé prendre. Cela veut dire qu'il ne suffirait pas de reprendre ces 100 milliards d'euros et de les redistribuer, pour mettre fin à la financiarisation. Bien sûr, il faut le faire et si on arrivait à le faire, ça serait déjà quelque chose, mais cela ne réglerait pas notre problème avec le capitalisme financiarisé, car la hausse du coût du capital et de l'exploitation des travailleurs mène nécessairement à l'impasse, à la crise systémique, comme c'est le cas actuellement. Pour sortir de cette impasse, il faut changer de système, établir un nouveau mode de développement qui respecte l'homme et l'environnement.

Cela m'amène au deuxième point sur le coût social du capital. En effet, le coût du capital ne se mesure pas seulement en termes monétaires. Il a aussi un aspect qualitatif : il affecte les conditions de travail, les conditions sociales, les services publics. J'insisterai ici sur les services publics car on a l'impression, y compris parmi nos militants, que le débat sur le coût du capital concerne plutôt le secteur privé.

La logique fondamentale du fonctionnement du capitalisme financiarisé est de répondre avant tout aux exigences financières. Et cette logique s'applique à l'ensemble de l'économie, aussi bien dans le privé que dans le public. Si on prend, par exemple, les arguments du gouvernement pour justifier les politiques d'austérité, on voit bien que l'objectif est de répondre aux normes et critères qui font plaisir aux marchés financiers alors que le peuple veut autre chose, les résultats des élections le montrent.

Cette infiltration de la logique privée dans le fonctionnement des services publics pèse sur les dépenses utiles – par exemple, sur la recherche-développement – et conduit à l’insuffisance de l’investissement public, à la réduction des moyens humains et matériels, à la pression accrue sur les services et les agents, à la suppression de postes, à la perte du pouvoir d’achat. Elle conduit aussi à la privatisation et aux partenariats public-privé (PPP) avec des coûts exorbitants pour la collectivité.

Il suffirait de prendre des cas concrets dans des secteurs stratégiques comme la santé, l’éducation et les infrastructures, où la situation se dégrade. Pour ne citer qu’un exemple, 10 000 enseignants et chercheurs alertent, à travers une pétition, sur l’état détestable de l’enseignement supérieur et de la recherche. Tout cela affaiblit le potentiel productif du pays, ce qui pèse sur le revenu national et donc sur les recettes de l’État. On se retrouve alors dans un cercle vicieux, avec comme conséquences, la dégradation de la qualité des services rendus, l’accroissement des inégalités et la frustration des usagers...

Enfin, il faut mentionner les aides accordées aux entreprises par la puissance publique. On peut les considérer comme « coûts indirects » du capital. On le sait, ces aides s’élèvent chaque année à des dizaines de milliards d’euros. Elles représentent aussi un coût indirect du capital pour la collectivité, car au moins une partie de ces aides, payées avec l’argent des contribuables, va, en dernière analyse, vers les actionnaires au lieu de servir l’intérêt général.

En résumé, le capitalisme financiarisé augmente le coût du capital, intensifie l’exploitation des travailleurs et mène à l’impasse, à la crise systémique. Pour en sortir, il ne suffirait pas de revenir à un capitalisme « normal », il faut changer de système. Il s’agit donc d’un projet alternatif pour une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l’environnement. La CGT y milite et, heureusement, elle n’est pas seule à y travailler.

QUESTIONS DE LA SALLE

Abdel Amoud, CE de l'UD de Gironde

Le coût du capital oblige ceux à qui il prête, des taux de rentabilité de 15 % minimum. Est-ce qu'il est plus intéressant de faire juste des emprunts en banque, si elles n'ont pas cette limite des 15 % ? Auquel cas, pourquoi les entreprises ne choisissent pas d'aller emprunter aux banques, puisqu'elles n'auraient pas cette pression des 15 % ?

Le discours du patronat est de dire : dans un premier temps, baissions le coût du travail pour renflouer nos marges ; une fois qu'on aura renfloué nos marges, on pourra ensuite voir si on passe à la deuxième phase. Qu'est-ce que ce taux de marge, et pourquoi est-ce un discours affabulateur ?

Michel Doneddu, représentant de la CGT au bureau de l'Ires

Je souhaiterais revenir sur le concept de surcoût du capital d'un point de vue syndical, et pas d'économiste.

Imaginons que les revendications de la CGT en matière de droits nouveaux de travailleurs soient satisfaites... Il faudrait un sacré rapport de force. Cela voudrait dire qu'à l'inverse de ce que propose le ministre du Travail actuel, les salariés et les élus maîtrisent les stratégies d'investissement des entreprises.

Imaginons en deuxième hypothèse que la revendication de la CGT de constitution d'un pôle financier public soit également satisfaite... Il faudrait encore un très grand rapport de force pour le faire. Les salariés qui maîtriseraient leur stratégie d'investissement dans les entreprises pour imaginer des projets de développement en deçà de la fameuse norme des 15 %, ils constateraient que l'autofinancement dégagé par leurs entreprises serait

insuffisant ; et qu'il faudrait qu'ils fassent appel à ce pôle financier public pour avoir des financements complémentaires. Et ce pôle financier public, il faut bien qu'il fonctionne avec des salariés qu'il devra rémunérer, il faut aussi qu'il fasse face à des défaillances de PME qui veulent investir et qui se cassent la figure, donc qu'il mutualise ce risque. Et donc, il exigerait une rémunération de l'emprunt avec un taux d'intérêt payé par les emprunteurs, donc les entreprises.

Ça n'est pas la définition littérale du coût du capital normale faite par le Clersé, mais ça pourrait être, d'un point de vue syndical, cette définition d'un coût normal du capital. D'ailleurs, je pense que dans les calculs, ça revient exactement au même. Le surcoût du capital, c'est ce qu'aujourd'hui toutes les entreprises paient au-delà de ce coût qui serait minimisé par le fait que les travailleurs maîtriseraient les stratégies d'investissement des entreprises.

Ça ne se limite pas à du technique. Nasser a eu raison de dire que le capital est un rapport social, et on mesure bien que pour faire cela, il faut un sacré rapport de force que nous n'avons pas aujourd'hui.

Jean-Claude Chaillet, Val-de-Marne

Je voulais apporter un témoignage pratique. J'ai bossé dans une multinationale américaine. Elle a été dirigée par son propriétaire fondateur qui ne valait pas cher (un pronazi, interdisant les syndicats aux États-Unis...), mais comme c'était sa boîte, il avait une vision à long terme. Puis il est mort, et la société a été mise en Bourse à Wall Street. Et là, les objectifs sont devenus ce qui a été dit : 15 % minimum avec vérification tous les trimestres par les agences de notation de Wall Street... Ça s'est très mal passé. Celui qui a peut-être le mieux exprimé les rapports, est le grand patron européen. Il a débarqué un jour en disant : « Soit vous faites les 15 % minimum de profits, soit « I put my money in the bank » », c'est-à-dire que je préfère fermer ma boîte parce que les 15 %, je les aurais sur les marchés financiers.

Donc, cela s'est enchaîné par plusieurs charrettes, puis une mise en vente à des fonds d'investissement qui ont fait des LBO, qui ont revendu la boîte, ont refait d'autres LBO, etc.

À l'heure actuelle, les derniers morceaux de filiales qui restent, sont en cessation de paiement.

On voit donc bien le rapport entre l'économie réelle et la financiarisation.

Ce qui tue l'économie réelle, ce sont les 700 000 milliards de produits dérivés, le *shadow banking* et autres, sous lesquels les boîtes se sont mises en concurrence, obligées de faire le même taux de rendement. Et même le PDG qui sait que ça va dans le mur, il ne peut rien faire contre les marchés financiers.

Il y a un véritable problème de transformation générale de la société.

Jeannine Cohen, géographe retraitée, ancien membre du conseil d'administration de l'Ires en tant que personnalité qualifiée désignée par la CGT

Je comprends bien que les travailleurs se battent énormément pour améliorer les plans sociaux, mais de toute façon, il faut absolument une relance industrielle, et elle ne se fera pas sans la mobilisation des travailleurs. Pour cette raison, je suis très embêtée devant la situation actuelle. Il faut faire comprendre que la mobilisation est nécessaire. Donc, il faut d'abord présenter un projet relativement simple, qui montre des perspectives, et puis accélérer la mobilisation autant qu'on le peut.

Claire de Condet, CGT Insee

On a envie de motiver les troupes, de faire quelque chose de ces questions économiques, mais j'ai quelques réactions pour essayer de mieux comprendre. On sait que pendant les Trente glorieuses, le gâteau avait grossi et que donc,

il était plus simple à partager. Or aujourd'hui, il n'a pas vraiment minci. Finalement, il continue à grossir, mais on ne le partage plus pour autant comme avant.

On nous dit que l'emploi en France, ce sont les artisans, qu'il y a beaucoup de petites entreprises en France. Alors que fait-on de ces petites entreprises dans le discours qu'on tient là, par rapport aux banques ? Car nous avons seulement parlé des grosses entreprises, des gros groupes... Vous parliez des rentabilités exigées de plus de 15 %, existe-t-il un taux de rentabilité raisonnable pour notre société ?

Rolland Perrier, FERC

Le mot « surcoût du capital » m'embête d'un point de vue pédagogique pour faire passer nos idées. S'il y a du surcoût, le coût serait acceptable.

Depuis le XIII^e siècle et Thomas d'Aquin, il y a une réflexion sur la dignité de l'homme. Il ne faut pas trop l'exploiter, mais on l'exploite et on lui donne un peu de salaire, et puis les autres regardent et on ne remet pas en cause le système. Or, le problème est là, dans l'exploitation de l'homme par l'homme. On s'arrête à l'acceptable, on refuse le « trop c'est trop », ou on va dans une réflexion qui veut aller au-delà de ce système et qui met à partie deux sujets : la stratégie de production – pas seulement de l'entreprise, mais de l'ensemble du système – et la démocratie (avec le nouveau statut du travail salarié, etc.).

Pour faire court, on se retrouve sur une théorie – que je ne partage pas – qui était celle de Bergeron qui disait : « Les profits augmentent, il y a du grain à moudre. » Et moi, le grain à moudre, ça n'est pas ma théorie pour changer la société. Quand il n'y a plus de profit, on baisse nos salaires ? Il faut que l'on réfléchisse à une théorisation qui soit pédagogique pour convaincre les travailleurs.

Mr. Nevazir, FERC

Dans les statistiques présentées, quel est l'impact du double mouvement de marchandisation d'un certain nombre d'activités, et des privatisations qu'on a connues dans les 30 précédentes années ?

Frédéric Boccara, économiste (CGT Insee)

Il y a un petit débat qui s'engage sur surcoût ou pas surcoût. J'étais choqué par l'idée de surcoût, mais je l'accepte, cette idée, parce qu'il y a un excès, il y a des gâchis, et une folie qui va jusqu'à mettre en cause l'intérêt général. Et nous, on est preneurs du drapeau de l'intérêt général. Par contre, le surcoût n'est pas que dans la finance. La finance révèle de tout un ensemble. Catherine Sauviat a montré à quel point il y a insociabilité entre le réel et le financier, avec les multinationales en particulier, ou Nasser a expliqué toute la surexploitation que cela implique. Donc, la façon de faire du capital réel, de faire des investissements, de ne pas faire des investissements, de surexploiter, de faire un type d'emploi... cela aussi c'est dans le coût du capital, d'une certaine façon. Et, donc, on ne peut pas limiter le surcoût à la finance. Evidemment, tous ceux qui disent le « surcoût, ça me gêne », parce qu'il y a tout le reste, je suis d'accord : « tout le reste » montre à quel point il y a une folie où le capital n'est régulé que par l'argent, rapporte étroitement à ses propriétaires, alors qu'il devrait être régulé par autre chose que les marchés. Il y a une dynamique qui peut nous faire progresser. Sans effacer le terme, on peut avancer.

RÉPONSES DE LA TRIBUNE

Laurent Cordonnier

Une question revient souvent et elle interpelle la démarche en disant : « Si alors il y a une notion de surcoût, il y a quelque part la notion d'un coût légitime », et comme le formule Nasser, si on se saisit de votre étude, d'une certaine manière

vous nous invitez à essayer de trouver un capitalisme normal ou raisonnable qui nous aurait débarrassé de ce surcoût. C'est quelque chose que l'on pourrait inférer de l'étude, mais on n'est pas obligé d'inférer de l'étude cette chose-là. On peut se servir de l'étude pour lui faire dire quelque chose d'autre, plus proche de ce qu'a dit Michel Doneddu. Dans toute économie développée dans laquelle il y a au moins deux secteurs de production, des biens de consommation et des biens investissement, et dans laquelle le paiement de l'ensemble des revenus et salaires est monétaire, on risque d'avoir de l'épargne qui se constitue en dehors des entreprises. Indépendamment du fait de savoir si les rapports de production sont de types capitalistes, coopératifs, mutualistes, etc., cette épargne devra être acheminée vers les entreprises qui ne pourront plus se financer de manière exclusivement interne, et donc, il faudra tenir compte du fait que cette épargne subit deux types de pertes potentielles.

Première perte, le risque de faillite des entreprises qui est assez faible, même dans les périodes de crise : de l'ordre de 0,5 à 1 % du stock de capital immobilisé chaque année disparaît, du fait de la faillite. Il faudra aussi mutualiser le coût de gestion, d'organisation des activités qui aiguillent l'épargne vers les entreprises.

Donc, il y a nécessairement des dépenses que la société doit faire en plus, pour financer l'accroissement de son stock de capital. Il y a une partie de coût que toute la société doit assumer. Cela donne une idée de ce qui est « normal » et de ce qu'une société devrait trouver « normal » de dépenser pour se procurer les moyens de production dont elle a besoin, et que pour une part elle doit financer de manière externe. Elle est là, la norme du normal. C'est l'idée que dans le coût financier aujourd'hui subi par les entreprises, il y a une partie qui serait subie quelle que soit l'organisation sociale qu'on se donne, à partir du moment où on serait dans une économie monétaire et pas dans une économie en nature, et à partir du moment où l'épargne se constituerait dans le public. Ça méritait d'être éclairci. Il ne s'agit pas dans notre esprit de s'en référer à un capitalisme normal ou raisonnable. Ça n'est pas notre affaire.

Il y a une ou deux questions, de compréhension également, qui mériteraient d'être éclaircies pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons.

D'abord, une question sur les taux d'intérêt. Aujourd'hui, ils sont extrêmement bas, ils sont de l'ordre de 2,5 ou 3% pour les entreprises qui ont une bonne notation, ce qui est historiquement extrêmement bas. Alors pourquoi les entreprises ne privilégient pas l'endettement de type bancaire à l'argent des actionnaires ?

Si on se réfère à Keynes 1937 – *La théorie générale* – pour Keynes, il est évident que la théorie de la décision d'investir est liée au niveau du taux d'intérêt. Donc, si le taux est de 3%, les entreprises procèdent à tous les projets d'investissement dont elles auraient calculé sur le papier que ça pourrait rapporter plus de 3%.

À l'époque de *La théorie générale*, le seuil de rentabilité que les entreprises doivent atteindre, c'est le taux d'intérêt, mais aujourd'hui, ça n'est plus le taux d'intérêt parce que les structures financières se sont mises en position d'être les vraies propriétaires des entreprises, et d'être à la commande sur le pilotage stratégique, les projets d'investissement et les projets de financement. Donc, c'est le point de vue de l'actionnaire qui gouverne l'entreprise, et l'actionnaire veut que ça lui rapporte du 15%. Donc, il met la barre très haute, et si les taux d'intérêt baissent, c'est tant mieux pour lui.

Si les taux baissent, les entreprises qui peuvent utiliser l'effet de levier jusqu'à un taux d'endettement de 60%, vont avoir beaucoup moins de profits à consacrer au paiement des intérêts, et ce qui ne sera pas consacré à ça, ira dans la poche des actionnaires. Donc, l'entreprise gouvernée par le point de vue actionnarial ne profite pas des baisses de taux intérêt pour mettre en œuvre des projets grandioses de développement écologique, social et humain que nous ne pouvions plus faire depuis 20 ans. Leur idée, c'est plutôt : « Profitons de cette nouvelle, ne pas avoir à payer des taux d'intérêt élevés. Ceci va pouvoir alimenter les versements des dividendes. »

Sur la question des PME, PMI, et tout ce qui n'est pas la grande entreprise cotée, je vous renvoie au rapport. Dans le rapport – c'était une demande de la CGT que de traiter cette question – le chapitre 4 est consacré à la percolation de la norme financière dans le reste de l'économie. Il y a quatre ou cinq canaux qu'on examine, par lesquels ça transite.

Ça transite d'abord par les mécanismes de LBO, de constitution des groupes – les PME sont souvent adossées à des groupes qui, eux, ont des logiques financières très claires. Ça transite aussi par le comportement des banques qui sont de plus en plus contaminées par cette norme des 15 %, elles-mêmes. Et quand elles examinent les comptes de cette PME, elles seront rassurées sur la bonne santé de cette PME seulement quand elle aura atteint les ratios financiers dont on entend parler tous les jours. Ça provient aussi d'une espèce d'auto-contrôle des patrons de PME qui savent que les banques ne sont pas fiables dans le financement à long terme de leur entreprise. Du coup, ils essaient de se passer du crédit bancaire, qui s'il est refusé, les contraindrait à mettre la clé sous la porte. Du coup, nombre de PME s'obligent à dégager leur financement uniquement sur ressources internes, ce qui les contraint à avoir une rentabilité à peu près égale à ce que l'on voit affichée pour les grandes entreprises.

Catherine Sauviat

Comme l'a dit Laurent sur la question des entreprises qui n'empruntent pas aux banques, aujourd'hui, ça n'est plus le taux d'intérêt qui devient le taux directeur, mais c'est le taux d'actualisation futur des *cash flows*. Il y a une logique d'interaction entre le comportement des entreprises qui vont se porter plus volontiers vers les marchés financiers que vers les banques, et les banques dont les activités de marché – émission et placement de titres – ont pris le dessus sur l'activité de crédit proprement dite.

Les entreprises font en effet appel de façon croissante aux marchés de capitaux – marché des actions et des obligations – pour répondre à leurs besoins de

financement et de restructuration. De ce fait, le recours au crédit bancaire a perdu en importance par rapport aux autres sources de financement. Mais il y a aussi une transformation du secteur bancaire lui-même.

Les banques sont elles-mêmes soumises à cette pression actionnariale. Le métier de banquier a profondément changé avec les phénomènes de désintermédiation bancaire, de titrisation, de report des risques sur les investisseurs finaux. Donc, la structure du bilan des banques s'est profondément modifiée, avec une progression du portefeuille de titres détenus à l'actif et émis au passif, et un recul des crédits et de la collecte de dépôts à l'actif. Elles n'ont plus aujourd'hui les mêmes intérêts à prêter aux entreprises qu'elles l'avaient dans l'ancien modèle bancaire.

Sur la question de la baisse des taux de marge, il y a des polémiques sur ces indicateurs. Artus a montré que si l'on décompose l'évolution des taux de marge par secteur, on s'aperçoit qu'il y a juste quelques secteurs qui ont connu une véritable baisse, mais pour le plus grand nombre des secteurs, les taux de marge sont à des niveaux historiquement élevés. Cela signifie que des mesures comme le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) vont profiter sans distinction aux entreprises, qu'elles relèvent du secteur abrité ou concurrentiel, et vont constituer un effet d'aubaine très fort pour celles appartenant aux secteurs abrités ou encore à ceux dont les taux de marge sont historiquement élevés. D'autre part, cette détérioration des taux de marge au niveau macro occulte la disparité des situations selon la taille des entreprises, ceux des grandes entreprises étant beaucoup plus élevés que ceux des PME.

Nasser Mansouri-Guilani

Le capitalisme financiarisé est un système. Dans ce système, les banques se comportent aussi comme des financiers. La logique bancaire devient une logique financière, de même que la logique industrielle devient une logique financière. Autrement dit, au lieu de financer l'investissement et l'emploi, les banques financent la finance, elles se mettent au service des marchés financiers.

Deuxième point : sur le taux de marge, le pôle économique de la CGT a produit une note économique récemment. Elle montre qu'il est faux de dire que le taux de marge des entreprises se dégrade généralement. Ça dépend des secteurs et des entreprises.

Troisièmement, l'explication fournie ici par Laurent sur le coût du capital est intéressante.

Quel que soit le système de production – capitaliste ou non capitaliste – la mise en place des équipements a un coût. Vu sous cet angle, il s'agit du coût d'un objet et non d'un rapport social. C'est là la différence. La nuance, c'est que dans la logique capitaliste, l'entrepreneur est censé prendre un risque et à ce titre, il revendique une rémunération.

L'étude du Clersé reprend à son compte la nécessité de rémunérer l'esprit d'entreprise. Pour votre information, une structure de la CGT avait repris ces éléments de l'étude et lorsque j'ai expliqué aux camarades ce que l'on entend par « esprit d'entreprise », ils ont vu qu'ils devaient modifier le texte. Je suis très content de l'explication que fournit ici Laurent.

Mettre en place les équipements a un coût, faire fonctionner les machines, acheter les matières premières, etc., tout cela a un coût. Ma remarque sur le surcoût du capital ne veut pas dire qu'il va y avoir une société dans laquelle il n'y aurait pas de coût d'approvisionnement, mais dans l'économie capitaliste, le coût du capital, la rémunération du capital ne correspond pas au coût d'un objet. Le coût d'approvisionnement en équipements par exemple, il représente un rapport social à travers lequel les détenteurs de capitaux prennent une part de plus en plus grande des richesses créées par les travailleurs au nom de quelque chose – le risque, l'esprit d'entreprendre. Or, cet argument est de moins en moins pertinent, car le risque est supporté, de plus en plus, par les salariés et la société globale.

Le point essentiel est le suivant : le surcoût du capital fait partie intégrante du coût du capital. C'est là l'enjeu d'une approche systémique. Sinon, il y a beaucoup de vertus académiques et pédagogiques dans cette notion de surcoût du capital.

Effectivement, il y a des gâchis, mais tout le problème est qu'il n'y a pas la finance d'un côté et le réel de l'autre. On n'est pas dans un monde bipolaire. Aujourd'hui, l'économie réelle est indissociable de l'économie financière : elle est conditionnée et affectée par celle-ci, d'où ces gâchis qu'il faut combattre.

Comme disait Michel, si on arrivait à reprendre ces 100 milliards et à les redistribuer dans la société, en termes d'emploi, de salaire et d'investissement, ça serait déjà une très grande avancée. Mais en même temps, nous sommes en face d'une crise systémique qui résulte de ce capitalisme financiarisé. Est-ce qu'on peut sortir de cette crise seulement en termes de redistribution ou doit-on agir aussi en termes de production, c'est-à-dire agir en amont et en aval ?

C'est l'originalité de la démarche de la CGT : on ne se contente pas seulement de dire qu'il faut redistribuer les richesses ; on pose aussi la question de la production de celles-ci ; on s'interroge à la fois sur la création des richesses, les conditions de création des richesses – y compris l'aspect de l'homme au travail, l'aspect des conditions de travail, de l'environnement – et sur la question de la répartition des richesses.

Il y a trois enjeux qu'on essaie d'aborder en même temps : qu'est-ce qu'on produit, comment on produit et comment on partage ?

Suite de la table ronde

LA RENTE FONCIÈRE ET LE COÛT DU CAPITAL

Frédéric Boccara, CGT Insee

On m'a demandé de parler de la rente foncière en lien avec le coût du capital. En réalité, la rente foncière est tout à fait autre chose que le capital, puisque la terre n'est pas « produite », ce n'est pas comme des machines. Mais la terre est valorisée et marchandisée, prise comme du capital.

Qu'est-ce que le capital ? C'est un « rapport », un rapport de l'argent avec tout : aussi bien avec les travailleurs, qu'avec les machines ou avec la terre. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est que tout doit être pris comme de l'argent qui rend plus d'argent. Donc, la terre en soi, même si en soi, ce n'est pas du capital, on la met dans une logique de marchandisation – où on veut son « plus », ses 15 %. Là, c'est traité comme du capital avec ses coûts qui sont aussi des prélèvements sur la valeur ajoutée. C'est pourquoi on m'a demandé d'en parler, parce que précisément, il y a ces coûts qui viennent du fait qu'on traite la terre comme du capital.

Les loyers, par exemple, pris dans une logique capitaliste, ils vont être établis à un niveau rapportant une rentabilité « suffisante » – ce qu'on attend d'un immobilier de « rapport ». Il y a d'autres choses aussi qui sont mises dans les loyers. En regardant les statistiques publiques et publiées par l'Insee, on voit beaucoup de choses, y compris sur les PME. On va pouvoir les diffuser.

D'abord, donc, les loyers, cela compte parce qu'il y a une bulle d'immobilier et de folie dans les entreprises, et la structure en holding qui va ajouter à cette folie. On se repaye les choses dans un sens et dans l'autre, et cela fait un prélèvement sur la richesse. Ça joue aussi sur les plus petites entreprises comme les cafés, les restaurants, les hôtels...

Dans une ville comme Paris, à chaque fois qu'il y a transmission, on repasse encore davantage dans la marchandisation. Et là, le coût de l'immobilier est traité comme un coût du capital.

Si on regarde les chiffres macroéconomiques, on ne voit pas grand-chose. Tout est noyé. Au mieux, on trouve dans les comptes des entreprises agrégées par la Comptabilité nationale environ trois milliards d'euros de loyers.

Donc, il faut aller regarder les données des entreprises, prises une à une et pas agrégées car tout cela est caché dans les « consommations intermédiaires ». Quand on parle de coûts, on est bien au-delà de la valeur ajoutée, on est dans toutes les dépenses qui vont permettre la création de richesses. Si on regarde les données d'entreprises, on trouve un tout autre chiffre. En 2011, l'Insee affiche, avec sa base Alisse, 110 milliards d'euros de loyers payés par les entreprises. Cela fait beaucoup.

En réalité, ces 110 milliards recouvrent beaucoup plus que du foncier ; c'est tout ce qui est traité comme un loyer, c'est-à-dire les immeubles – pas tout-à-fait du foncier car c'est tout de même construit par le travail humain, mais il y a de la spéculation dessus – des redevances, et aussi différents paiements intra-groupes, qui peuvent peser beaucoup...

Tout cela est bien du coût en capital, ou plus précisément des dépenses au nom du capital. Pour analyser leur poids, il faut les rapporter à un total, et pas à la valeur ajoutée, puisqu'il s'agit des coûts. Donc, il faut aller voir tous les différents coûts des entreprises, plus exactement les dépenses des entreprises. Donc, il faut rapporter ces dépenses en capital à tous les coûts des entreprises.

Pour bien comprendre l'analyse sous-jacente, je vous propose une vision en trois temps.

Premier temps, il faut des avances avant de produire, aussi bien des machines, que de la formation, des salaires parfois, car on doit parfois les payer avant même d'avoir fini de vendre l'ensemble de la production. Ensuite, il y a un moment de production, où les salariés créent la nouvelle valeur, où les matières et les équipements rendent leur valeur égale pour égale. Mais en outre, l'équipement, lui, va démultiplier l'effet du travail humain sur la création de richesses, la valeur ajoutée. Il va faire que le travail va être bien plus efficace. Puis à la fin on fait le point et on a l'impression que tout disparaît et on n'a plus que la valeur ajoutée. Mais attention, c'est la photo de la fin, pas le mouvement ! Justement, on va rapporter les différents coûts qui ont été ajoutés au total des dépenses. On peut les couper en quatre.

D'abord les achats qui dominent dans les dépenses des entreprises, y compris les achats aux sous-traitants ou aux pays du Sud. Ces achats constituent 60% du coût des entreprises. Ils comprennent aussi les matières ou les services de sous-traitance. Ensuite, il y a les dépenses salariales et sociales, ce qu'on appelle dans le débat « le coût du travail ». Il constitue 17% des coûts. C'est plutôt un coût lié à l'emploi, pas seulement un coût du travail, parce que la protection sociale n'est pas exactement du travail. Les impôts constituent 3%. Dans cette énumération, les loyers apparaissent d'un faible poids, seulement 3%. Mais en réalité, pris un à un, chaque type de coût du capital sont des petits coûts de 3%, 4%, 5%... Mais plusieurs fois 3% peut faire beaucoup. Les coûts du capital représentent presque 20% des coûts des PME (hors holdings). Les loyers, c'est très exactement 2%, ou 3% dans les petites entreprises et moins dans les autres. Les charges financières bancaires constituent 2,5%, et les amortissements du capital réel, 2,5%. Bien sûr, ces amortissements sont des provisions dans les entreprises, mais ils participent du coût et de la façon dont l'entreprise va tarifier et va calculer ses coûts, et prélever sur la richesse. Il y a aussi d'autres charges financières. Par exemple, lorsque l'on émet des obligations, comme récemment chez Alcatel, elles représentent 3%. Il y a des provisions sur le capital, des provisions exceptionnelles, des dépréciations financières. Ça constitue 6% en 2011. Et puis, il y a les dividendes, qui ne sont pas exactement un

coût mais plus un prélèvement, et qui constituent 4%. Donc, les loyers, là-dedans, jouent un rôle avec leur 2% et il faudrait regarder comment ils ont évolué.

Si on focalise le regard sur les loyers, dans les grandes entreprises, ils représentent 2%. En masse totale, cela fait plus que dans les PME, mais en proportion de leur coût, c'est 2%, alors que pour les petites, c'est 3%, et pour les hôtels café restaurants, c'est 6% de leur coût.

Ces différences sont importantes car on les retrouve aussi dans les différences du coût du capital. En plus, le patron d'une petite entreprise s'autocensure et ne va pas voir le banquier, comme on l'a dit tout à l'heure. Tout ça montre l'intérêt d'une sorte d'aller-retour entre regarder les chiffres macroéconomiques et aller dans les entreprises pour voir dans la diversité de leurs dépenses.

Ce qui m'amène à mon troisième point : quel est l'enjeu fondamental ? Est-ce qu'il suffit de limiter le coût du capital ? Non ! On l'a vu : le coût du capital est à la fois une ponction, mais aussi un pouvoir, et une logique avec une norme de rentabilité et ses exigences. Il faut faire autre chose. Il faut une logique positive. Il faut une autre régulation des dépenses d'équipement et des avances de monnaie, une régulation pas seulement par les coûts, mais par les fins, les buts. Quelle richesse on crée ? Quelle valeur ajoutée disponible ? Ce qui renvoie aussi à la mondialisation et aux problèmes d'efficacité de la production et de productivité.

L'Insee, dès le début des années 1970, avait mis en avant le coût du capital, avec La fresque historique du système productif publiée en 1974, qui mettait en avant les problèmes de productivité apparente du capital, par opposition à la productivité apparente du travail, en expliquant que la crise n'est pas due au prix du pétrole ou aux pays arabes, mais c'est ce problème de productivité du capital. Et jusqu'en 1985 ou 1987, l'Insee a publié un indice de productivité apparente du capital.

Dans un premier temps, c'était le capital matériel, puis la finance a grimpé, puis cet indice n'a plus été ni publié, ni calculé. Je me rappelle de mon camarade, Jean Magniadas, que certains connaissent ici, qui disait que je devrais protester, que l'Insee devrait le publier...

Dans les années 1970, François Morin a effectivement dénoncé les groupes financiers... Il convient de dire que Paul Boccara a aussi beaucoup dénoncé le cancer financier. Ces débats des années 1970 renvoient à des débats théoriques profonds, et le fait que la CGT prenne cela, et que cela porte tout de suite jusque dans des enceintes comme le CNIS, montre qu'on est sur quelque chose de fondamental.

Ce qui m'amène à deux points de conclusion.

Premièrement : quelle est l'alternative ? On voit qu'il y a quatre types de dépenses, celles qui créent des richesses, celles qui reproduisent leur valeur, celles qui prélèvent, et des dépenses qui démultiplient les richesses. Dans ces dépenses qui démultiplient les richesses, nous avons, et nous avons encore, les investissements matériels, mais nous devrions avoir, de plus en plus, la recherche et le développement, les qualifications, la formation dans l'entreprise et hors de l'entreprise. C'est là l'enjeu fondamental de dépenses supplémentaires et nouvelles, et qui vont faire baisser les coûts rapportés au total parce que le gâteau va augmenter.

En parallèle de toutes les idées de politiques industrielles nouvelles, qui disent quelles activités il faut faire, il y a ainsi la façon dont on fait les activités, en dépensant en faveur d'autres coûts, ceux de développement des femmes et des hommes. Pour cela, il faut rentrer dans les questions d'utilisation de l'argent, dont on voit que c'est fondamental de les relier radicalement au reste, aux enjeux de nouveaux pouvoirs et aux enjeux de nouveaux critères de gestion des entreprises, sociaux et écologiques.

***L'UTILITÉ ET LA NÉCESSITÉ D'UN INDICE DU COÛT DU CAPITAL :
LA DÉMARCHE DE LA CGT AU CNIS***

Denis Durand, membre CGT du groupe de travail du CNIS sur le coût du capital

La CGT est à l'origine de la réunion du groupe de travail du CNIS, qui a commencé ses travaux la semaine dernière et qui est chargé d'élaborer des éléments méthodologiques pour la publication d'un indicateur du coût du capital. C'est une demande faite à l'automne dernier avec Nasser, en relayant la demande publique faite par Thierry Lepaon.

Ça n'est pas complètement un hasard si les questions de statistiques, de mesure des phénomènes économiques et sociaux ont une place importante dans un débat général et économique-socio-politique comme celui-ci.

La question de savoir comment on va mesurer des phénomènes porte des enjeux considérables, quand on pense à ce qui se raconte autour du développement durable ou la transition écologique.

Les questions de statistiques sont des sujets d'actualité. Ces questions sont traitées aussi au CNIS où l'on retrouve des représentants de tous les usagers du système statistique public, qui dialoguent avec les représentants de ce système statistique public lui-même.

La question du coût du capital a été abordée ici en janvier dernier à l'occasion d'une rencontre organisée par le CNIS, avec le concours du Conseil économique, social et environnemental sur le thème « Statistiques et démocratie ».

La connaissance par les citoyens de ce que sont les dépenses, le coût ou le surcoût du capital fait partie de questions démocratiques importantes.

Quelle est la préoccupation de la CGT ?

Si on faisait un sondage dans la population française aujourd'hui et qu'on demandait : « Qu'est ce qui intéresse la CGT là-dedans ? », la première idée qui viendrait serait : « C'est un problème de répartition des richesses. On veut plus de richesses pour les travailleurs et moins pour le capital. » Evidemment, c'est le travail normal des syndicats. Mais tous les débats qui se sont déroulés depuis l'ouverture de cette séance montrent que la démarche de la CGT va plus loin. Nous ne voulons pas seulement changer la répartition des richesses, nous voulons changer la façon de produire les richesses.

Un des points marquants de la matinée a été cette norme de rentabilité mise en évidence par le rapport de Laurent Cordonnier et de ses collègues, qui pèse sur les décisions qui vont déterminer si des emplois sont créés ou détruits, si des relations sociales seront dégradées ou pas dans les entreprises, et si des richesses seront créées ou non.

Il me semble que le débat public autour de ces questions du coût du capital porte essentiellement sur la façon de produire les richesses.

On a ici un président du Conseil économique, social et environnemental, Jean-Paul Delevoye, qui s'intéresse beaucoup au moral des Français, et qui fait des propositions à partir de ça. On peut comprendre que le moral des Français pose des problèmes – on en aperçoit différents signes – mais il ne faut pas s'en étonner. Il y a des choses qui ne vont pas bien dans la société française.

Mais quel est le discours que les Français entendent de la part du patronat, des porte-paroles de l'opinion, et du gouvernement ? « Ça va mal. C'est de votre faute : vous êtes trop payés » ! Le problème qui est en train d'enfoncer l'économie française, nous dit-on, c'est le coût du travail.

Si on veut être à la hauteur de cette attaque violente contre le monde du travail, il faut être capable de répondre au même niveau. C'est ce qui a motivé la CGT dans cette volonté de lancer une campagne sur le coût du capital, pour montrer que le débat est beaucoup plus compliqué que ce que l'on veut faire entrer dans nos têtes. Les Français sont accessibles à une explication rationnelle là-dessus.

Le problème est plus compliqué en effet. C'est ce que dit une économiste comme Agnès Bénassy-Quéré lors de la rencontre du CNIS et du CESE le 30 janvier sur « Statistiques et démocratie ».

Par exemple, dans la comparaison avec l'Allemagne, le coût du capital compte beaucoup plus que le coût du travail, d'où l'importance d'un débat public sur la mesure du coût du capital, comme nous le faisons aujourd'hui.

On a eu l'impression au sein de ce groupe de travail du CNIS qu'après avoir accepté la demande de la CGT, l'administration et les responsables du système statistiques public, peut-être effrayés de leur propre audace, ont eu une tentation de se replier un peu sur une vision assez réductrice de ce que serait ce groupe de travail et son mandat.

Sur la composition du groupe de travail, on a dû enregistrer une vision restreinte de ceux qui y participent. Les forces sociales principales y sont représentées : la CGT, la CFDT, la CFTC, le Medef, la CGPME, l'Ires, l'OFCE, et quelques représentants du monde de la finance. Mais, par exemple, ils n'ont pas voulu, jusqu'à présent, intégrer dans le groupe de travail un représentant des Économistes atterrés ou d'Attac.

Il y a eu aussi une frilosité dans la première version du mandat du groupe de travail, version publique aujourd'hui, qui bizarrement se limitait à traiter la question des dividendes. Or, tout ce qu'on vient de dire depuis ce matin montre bien que si on ne parle que des dividendes dans l'histoire du coût du capital,

on va avoir une vision extrêmement limitée du problème. S'il est pertinent de constituer un groupe de travail sur le coût du capital, c'est bien parce que la définition du coût du capital ne va pas de soi. Et les explications un peu compliquées, qui ont été données par les différents intervenants depuis ce matin, le montrent. Ça ne doit pas nous effrayer car nous avons une exigence vis-à-vis du système statistique public pour nous aider à débroussailler ces questions, mais il ne faut pas le faire en vase clos, plutôt en liaison avec la société, telle qu'elle s'exprime à travers des organisations comme la CGT, à travers des initiatives comme celle d'aujourd'hui.

Dans ce travail sur le coût du capital, tel qu'il va être mené dans le cadre du CNIS, il va bien sûr falloir s'intéresser à l'évolution des dividendes. Michel Husson a souligné des problèmes assez troublants sur la façon dont les derniers chiffres de la Comptabilité nationale publiés par l'Insee, après le passage en base 2010, font évoluer de façon bizarre les mesures de dividendes distribués. Il faut aussi s'intéresser aux intérêts payés : les entreprises ne les paient pas seulement aux banques, mais aussi à des investisseurs financiers, comme les compagnies d'assurance, les fonds de pension, de placement, etc. Il y a tout ce qui va à côté des intérêts bancaires : on sait que dans le monde bancaire, une grande partie des revenus sont tirés de fonds de commission, de prélèvement sur la clientèle et autres sources de revenu.

Ces choses mériteraient d'être mieux connues pour comprendre.

Dans les dépenses supportées par les entreprises pour fonctionner dans leurs activités, il y a la dimension du foncier, comme l'a dit Frédéric, et tout le coût qui a été mis en évidence par différents intervenants, lié au renouvellement de équipements.

Tout ça est signalé dans le rapport du Clersé. Depuis le début, on sait que ces questions-là doivent être traitées.

Je pense que nous avons de bonnes chances d'obtenir un débat sur ce sujet, même si ce n'est pas exactement dans ce sens que le groupe de travail était parti.

À la réunion, nous avons senti une forte pression pour ne pas évacuer des questions aussi importantes que celles-ci. Cette impression venait de l'ensemble des intervenants.

Je ne m'attends pas à atterrir sur un consensus général des différentes parties prenantes, mais je pense que dans des composantes diverses de la société, il existe une certaine conscience que ces questions sont importantes et qu'elles méritent le débat avec les experts et les différents représentants de la société. Je pense que ça peut être, pour la CGT aussi, l'occasion de se dire que cette campagne pour le coût du capital en matière de statistique fait partie d'une bataille syndicale, et qu'il faudra continuer sans doute de s'occuper de ce qui se raconte dans le CNIS.

UNE COMPARAISON FRANCE-ALLEMAGNE

Odile Chagny, Ires

Ma présentation sera axée autour de trois points.

Le premier est que pour aborder la comparaison entre la France et l'Allemagne, il me semble que le mot clef est l'érosion. Les évolutions que l'on peut constater sur le mode de financement des entreprises sont frappantes. Elles signalent l'érosion, pour certaines entreprises, du lien historique entre le système bancaire et les entreprises, cette fameuse composante du capitalisme rhénan.

Le second point est qu'il a été d'autant plus facile, pour les grands groupes cotés, de s'engager dans une logique de distribution des dividendes que le contexte de reprise et de modération salariale de la seconde moitié des années

2000 a permis une hausse spectaculaire des marges. La distribution des dividendes s'est atténuée dans la période récente, mais elle avait atteint des niveaux historiquement élevés avant la crise. Le troisième point est qu'il est difficile d'étayer sur la période récente le théorème de Schmidt – selon lequel les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain – dans la mesure où le taux d'investissement des entreprises allemandes, d'un point de vue quantitatif, a plutôt eu tendance à reculer de manière continue depuis le début des années 1990.

S'agissant du lien banque/industrie, il peut être utile de rappeler deux ou trois chiffres très illustratifs des conséquences de la mue du système bancaire. Ce n'est ainsi qu'en 2013 que la Commerzbank a renoué avec des profits positifs, pour la première fois depuis 2008. Deux grands groupes bancaires ont disparu en Allemagne avec la crise. Le fonds de sauvetage mis en place pour le sauvetage des banques a été d'un montant de 9,1 % du PIB. Et il n'y a pas que du côté des banques privées commerciales qu'une prise de distance avec le métier de banque universelle a été prise. Certes, deux grandes banques privées commerciales ont disparu avec les restructurations bancaires de 2008-2009, mais l'engouement pour une finance inventive a concerné également les banques emblématiques du modèle de la Hausbank en Allemagne, en particulier les banques publiques régionales qui ont accumulé de lourdes pertes avec la crise. La banque publique du Land de Saxe, qui s'était engagée dans des activités subprime, s'est ainsi fait racheter par une autre banque régionale.

Une multitude de facteurs ont contribué à l'érosion du lien banque/industrie. Ces facteurs se sont progressivement mis en place à partir du début des années 1990, en lien avec la déréglementation financière, les effets de la globalisation et de la montée de la financiarisation de l'économie. D'autres facteurs ont également joué. On constate ainsi qu'il y a eu un encouragement très net de la part des pouvoirs publics allemands à favoriser la place financière allemande, à encourager les entreprises à ne plus distribuer leurs bénéfices, mais à les garder et les thésauriser du fait d'avantages fiscaux.

Il est frappant, quand on regarde la structure de financement des entreprises en Allemagne, de constater l'ampleur de la distension du lien entre financement bancaire et dépenses d'investissement. Autant on pouvait dire, à une époque, que la part des fonds propres dans le total de bilan des entreprises allemandes était relativement faible en comparaison internationale, autant on a observé, depuis les années 2000, une tendance assez spectaculaire au renforcement des fonds propres des entreprises, tirée en premier lieu par la mise en réserve de leurs bénéfices. Le mouvement a été très marqué pour les PME, pour lesquelles la part des fonds propres dans le total de bilan est passée de moins de 10 % en 2000 à 24 % environ en 2012. Cela nous renvoie à une particularité allemande très forte : les entreprises se sont désengagées de leur endettement bancaire et ont eu tendance à constituer une épargne financière qui, elle-même, a contribué à leur désendettement à partir du milieu des années 2000.

Un pendant de ce phénomène de recours atténué à l'endettement bancaire et d'augmentation de l'autofinancement des entreprises, est que cette situation n'aurait pas été tenable sans l'érosion très forte du système des négociations collectives, qui a permis aux entreprises de dégager des marges exceptionnellement élevées.

Quand on compare à la France, l'augmentation des dividendes versés dans le cadre de l'augmentation de la valeur actionnariale est à peu près passée de façon indolore, si on la rapporte au profit, parce que la part du profit avait considérablement augmenté dans un contexte de très forte fragilisation de la négociation collective en Allemagne.

Les deux phénomènes que l'on voit là, c'est-à-dire l'érosion de deux des caractéristiques constitutives du modèle de capitalisme germanique – d'un côté la relation entre un système bancaire attentif aux enjeux industriels et territoriaux et les entreprises, et de l'autre, un système des négociations collectives censé favoriser une répartition équilibrées des richesses – a contribué, dans une logique

de financiarisation de l'économie, à permettre aux entreprises de ne plus dépendre, ou de dépendre de manière très atténuée, du financement bancaire.

Troisième point : ces profits dégagés par les entreprises, se sont manifestés dans le fait que les montants de l'épargne dégagée par les entreprises dépassent le montant de l'investissement mis en œuvre, mais sans essor de l'investissement. On assiste au contraire depuis le début des années 1990 à une baisse continue du taux d'investissement, c'est-à-dire à une diminution de la propension des entreprises allemandes à investir dans des projets d'investissement productifs, alors même que les profits qu'elles dégagent étaient sans commune mesure, si l'on se place dans une optique de comparaison avec la France. Il reste qu'en filigrane, cela pose la question de l'allocation non pas seulement quantitative, mais aussi qualitative des investissements, ce qui nous amène sur un terrain sur lequel nous savons que nous pourrions trouver la France en net défaut, en comparaison de l'Allemagne.

QUESTIONS DE LA SALLE

Paul Fourier, conseiller confédéral à la CGT

Les propos d'Odile sur les attaques sur les principes et le mécanisme de négociation collective, c'est quelque chose qu'on observe aujourd'hui particulièrement, mais il faut le mettre en perspective, car quand on parle d'augmenter le capital, il faut parler aussi de l'offensive qu'on observe actuellement sur le coût du travail. C'est une des clefs de l'augmentation du capital. Et cette offensive est de plus en plus violente. En attestent les documents qui sortent au niveau européen pour faire pression sur le gouvernement, via le salaire socialisé, les cotisations sociales, etc. Mais également les attaques qui ont directement lieu sur les salaires.

Dans le dernier bilan approfondi de la France, document émis par la Commission européenne, la Commission – qui n'a pas la compétence à traiter de la question

des salaires – fait un chapitre considérable sur les salaires et sur le fait que dans le contexte de crise actuelle, il est bien dommage que les entreprises n'aient pas eu la possibilité de baisser le salaire.

Il faut mettre cela en perspective avec le coût du capital, l'affaiblissement de la négociation collective et l'offensive sur le coût du travail, *via* le salaire socialisé, les cotisations, donc *via* le salaire et les offensives sur le salaire minimum.

Benjamin Coriat, membre des Économistes atterrés

J'ai mené, avec un de mes jeunes collègues, une étude sur la comparaison France/Allemagne sur les entreprises du CAC 40 et du DAX. Ce qui nous a frappés, c'est la similitude des évolutions : la norme à 15 % est atteinte pratiquement au même moment, la distribution aux actionnaires sous forme de rachats d'action est analogue, concentrée sur quelques entreprises uniquement. Donc, je souscris entièrement à votre analyse, au moins sur le fait qu'il y a une érosion du modèle rhénan. Ma question sera donc : y a-t-il la même évolution en ce qui concerne la chute du taux d'investissement des entreprises allemandes ? Si tel est le cas, ce dont je ne suis pas sûr, comment expliquer le meilleur comportement récent des entreprises allemandes ? Parce qu'il est vrai que sur quinze ans, la performance allemande n'est pas bonne du tout. Cela ne fait que quelques années qu'ils se sont rétablis.

Dominique Rimou, membre de la CEFRT

Puisque Mr Hollande et Mme Merkel sont tellement amis, pourquoi la France ne s'engage-t-elle pas vers ce modèle allemand qui fait que les entreprises se désengagent de leur endettement et investissent dans autre chose que vers les marchés financiers ?

Jacqueline Doneddu, membre du groupe CGT au CESE

Je me félicite qu'on réhabilite et on se réapproprie l'outil statistique, et notamment au travers du CNIS. Mais une fois que le groupe de travail aura élaboré un certain nombre de critères pour trouver cet indice, n'y a-t-il pas aussi besoin, à côté, d'autres leviers également ? Serait-ce suffisant ? Parce qu'on a bien vu qu'il y a de nouvelles régulations à inventer.

Un indice coût du capital peut aider, et en même temps, je me demande dans quelle cohérence va se travailler cet indice, et notamment dans une économie mondialisée telle que ça nous a été brossé ce matin. Et au sein de ces régulations, quel doit être le rôle des États ?

Seconde question par rapport au petit film et l'intervention de Laurent. On parle beaucoup « recherche-développement », mais Laurent a bien fait le lien recherche/industrie/formation.

Cette articulation dans la démarche est parfois difficile à faire vivre. Or, si on veut vraiment rendre crédible ce que l'on avance, et notamment produire autrement, je pense qu'on a tout intérêt à avoir cette démarche revendicative et d'organisation, et de ne surtout pas couper la recherche du reste. Il faut associer recherche et entreprise, et recherche et industrie.

Lorsque je parle d'industrie, cela englobe la recherche, en passant par la production, jusqu'à ce qu'on appelle le concept de l'économie circulaire.

Sur ces questions, il existe un collectif confédéral « Développement humain durable », qui a un certain nombre d'outils et qui avance des propositions.

La question que je pose, c'est comment on peut le resituer, et resituer ce qui est avancé, en termes de « développement humain durable » ? Comment rendre

crédible ce « développement humain durable » dans notre logique de coût du capital ?

Jean-Charles Risbec, en charge de la politique industrielle au Comité régional Normandie

Je prendrais le problème à l'envers en partant des territoires et de besoins. Auparavant, j'aurais une remarque qui concerne le CNIS.

Une chose a été oubliée, c'est la question du juridique, du poids énorme du juridique qui s'ouvre dans les entreprises et de tous les cabinets d'études, Ernst & Young, et des modes managériaux également. Cela aussi, ça doit nous interroger et peut-être que cela pourrait entrer dans ces questions de coût du capital. En tout cas, pour un certain nombre de petites entreprises, c'est énorme.

Deuxième question, celle du rapport industrie, formation et développement. De quoi avons-nous besoin dans les territoires ? Le comité régional se heurte à un certain nombre de choses. Dans notre territoire, nous avons des besoins énormes en matière de recherche, de formation concernant l'industrie, et l'énergie plus précisément. Par exemple, le développement de l'éolien, de l'hydraulique, le nucléaire évidemment. De ce point de vue-là, nous avons des besoins de recherche, de formation qui sont gigantesques, et qui peuvent être chiffrés presque à l'unité près.

C'est en partant de cela, et en le transformant en revendicatif, que nous porterons ces questions de coût du capital et des besoins en matière de recherche, développement, formation des hommes, pour montrer combien le coût du capital est un frein au développement économique. Je pourrais faire la même démonstration en matière de transports, de grands équipements portuaires. Je crois que là, nous avons vraiment un champ qui s'ouvre à nous. Il me semble que ça permettrait d'aller au plus près, dans les syndicats, pour essayer de démontrer ces questions.

Catherine Sauviat, Ires

Odile, à partir de ton constat sur le déclin des investissements en dépit d'une remontée des profits dans ce contexte d'érosion de la négociation collective en Allemagne, est-ce que tu as des moyens de différencier l'investissement en Allemagne et les investissements allemands à l'étranger ? Est-ce qu'on observe les mêmes mouvements ou pas ?

Michel Doneddu, représentant de la CGT au bureau de l'Ires

J'ai une double question sur la rente foncière : est-ce que la rente foncière est simplement le versement de loyers ou est-ce qu'il n'y a pas aussi une dimension liée au fait que la spéculation foncière implique la hausse du prix de l'immobilier et survalorise les actifs des entreprises ? Les dividendes sont fondés sur la valeur de la propriété des actionnaires. Est-ce que la spéculation foncière n'est pas aussi une des causes de la hausse des dividendes ? Si la hausse des dividendes est liée à cette norme des 15 % sur les investissements, cela peut aussi se jouer dans l'autre sens. Il y aurait un rapport réciproque entre la spéculation foncière et la spéculation boursière.

Seconde question, les salariés, bien souvent dans les entreprises, ne voient pas les dividendes versés parce que, bien souvent, les entreprises sont dans des groupes, et ce sont des holdings qui gèrent les mouvements financiers. Ce que voient les salariés, ce sont les achats, des loyers, des services, des centrales d'achat, les consommations intermédiaires, tous les transferts qui peuvent avoir lieu à l'intérieur d'un groupe. Toute une part du profit ne remonte pas par la case « dividendes ». Avec la mise en place des nouveaux systèmes d'information des représentants des salariés dans les entreprises, quel outil donner pour que les salariés puissent accéder à cette ponction des profits et étudier cela ?

Jean Lavolé, CGT Yvelines

Il y a eu un débat récent avec les élections européennes. L'idée était que nous sommes dans une concurrence mondiale. Certaines entreprises sont plus favorisées que d'autres car elles ont de la main-d'œuvre moins chère. Moyennant un certain protectionnisme, on pourrait essayer, entre nous, de résoudre un certain nombre des problèmes qu'on vit chez nous, et on cherche, en même temps, des responsabilités autres que celles qui sont celles des tenants du capital.

J'aimerais bien que ce soit abordé dans les réponses, car beaucoup de gens ne voient pas la crise dans les dysfonctionnements et dans notre système, mais ils la voient à travers l'image de gens qui seraient des « profiteurs ». Alors, ils se mettent à penser que moyennant un contrôle, on pourrait arriver à revenir à quelque chose de sain.

Sophie Binet, membre de la Commission exécutive de la CGT

Je voulais rebondir sur la question concernant la baisse des taux d'intérêt qui n'a pas incité les entreprises à se tourner plus vers les financements bancaires. Est-ce que cette situation ne doit pas nous amener à croiser les réflexions entre l'économique et le juridique, et à réfléchir aussi sur le statut des entreprises et des chefs d'entreprise – qui sont aujourd'hui uniquement les mandataires des actionnaires – et des entreprises, qui sont uniquement des sociétés de capitaux.

On en a eu la démonstration avec la censure de la pourtant bien timide loi Florange, où le droit des actionnaires prime sur la communauté de travail et le droit des salariés à la reprise de l'entreprise. Il y a des travaux intéressants, menés par Blanche Segrestin et Arnaud Hatchuel, qu'on a essayé à de porter au niveau de l'Ugict.

Est-ce qu'il ne faudrait pas croiser les regards là-dessus, entre l'économique et le juridique, pour réfléchir sur ces éléments de statuts des entreprises ?

Odile Chagny

Sur l'investissement, il est vrai que le taux d'investissement ne rend pas compte de l'effort de renouvellement du capital. La chose dont je suis sûre, car je l'ai calculée il y a très peu de temps, c'est que dans la métallurgie, l'effort qui est lié au montant d'investissement pour renouveler le capital chaque année en Allemagne, est beaucoup plus important qu'en France où il a baissé de manière continue. Et la métallurgie constitue la moitié de la R & D en France.

Ça n'enlève rien au fait que, indépendamment de l'effort de renouvellement du capital allemand, les entreprises allemandes ont un matelas et une aisance financière qui sont phénoménaux car elles peuvent se permettre d'avoir un taux d'investissement, un effort par rapport à la richesse dégagée chaque année, qui est inférieur, tout cela pour maintenir une puissance de feu industrielle qui est phénoménale.

Concernant les investissements allemands à l'étranger, les niveaux sont plus élevés en France en stocks sortants, mais on est dans des logiques différentes. La logique est industrielle en Allemagne, et plutôt « holding et financière » en France.

Frédéric Boccara

Sur l'international, pour compléter, il existe des statistiques très peu connues qui sont des statistiques de Foreign affiliate trade statistics (FATS).

On a regardé, dans ces statistiques, le poids des multinationales à l'étranger rapporté à ce qui se passe en France, en croisant ces statistiques sur les ventes à l'étranger par les filiales des multinationales résidentes, avec le secteur d'activité, qui peut passer par les commerces de gros ou par une

activité à l'étranger. Une chose nous a surpris, l'ampleur des ventes à l'étranger par des filiales non résidentes est comparable en Allemagne et en France, sauf qu'en Allemagne, ça passe beaucoup par des filiales de commerce de gros.

Il y a beaucoup de productions allemandes qui circulent avec les pays d'Europe de l'Est, dont une partie est achevée avant d'être revendue à l'étranger dans les filiales, alors qu'en France, c'est beaucoup plus de la production à l'étranger, donc de la vraie délocalisation.

On observe ce mouvement sur une décennie, y compris sur les statistiques de l'IDE, où on a ce positionnement en Allemagne. Il y a une extraversion avec sa base productive quand même. C'est un peu la même idée à la fois sur un niveau meilleur : en contenu, sur banque/industrie, ou sur extraversion, on suit une évolution qui ressemble à la France, mais tout en faisant moins pire dans la folie, y compris parce qu'on domine.

Sur l'international, ça a été dit tout à l'heure, quand on a parlé des holdings : dans le coût du capital qu'on regarde ici, c'est le coût du capital de la partie française des entreprises, pas de la multinationale Renault ou Peugeot dans son ensemble. Et, donc, une partie du coût ici, en capital pour l'emprunt, sert à tout le reste dans le monde. C'est une sorte de coût global qui est assumé ici. Et après, on oppose en disant « Oui, mais là-bas, c'est moins cher », mais c'est une vision tordue de l'affaire.

On pourrait dire cela aussi à propos de la recherche-développement faite ici et utilisée là-bas, ce qui montre l'enjeu des prix de transfert, de tout le suivi de cette affaire-là.

En réalité, à travers les luttes, ce qui est mis en avant, c'est : l'argent qui est mis, on ne veut pas le gâcher, mais on veut savoir qu'est-ce qu'il donne, comme richesse nouvelle, comme valeur ajoutée, comme richesse disponible dans le

territoire, comme éléments qualitatifs. Et, donc, l'enjeu est de contrôler, de regarder les prix de transfert. Quelle valeur ajoutée disponible pour les territoires et les populations ?

Cela renvoie à tout le débat des années 1990, dans lequel la CGT avait pris une part importante, sur les critères de gestion des entreprises, comme contre-attaque sur coût du travail qui est une offensive idéologique majeure.

Il y a une semaine, j'étais auditionné comme économiste avec Jean-Jacques Desvignes, le responsable CGT de l'aéronautique, et à ma gauche, un numéro deux ou trois d'Airbus, qui est le coordinateur des industries de l'aérospatial. L'idée était de monter qu'ils ne disent rien sur ces questions de coûts et d'emploi, et donc, il faut une commission d'enquête. Ce qu'on veut savoir, c'est : quelle valeur ajoutée ? Quel résultat ?, mais ils nous parlent simplement du profit, et du pipo sur le reste.

Donc, il y a vraiment besoin d'une articulation profonde des deux côtés. Il y a besoin de connaître les autres coûts. Les dépenses de formation des entreprises, même les dépenses de recherches ne sont facilement rapprochées du reste. Il y a un problème de suivi des dépenses qui permettent le développement. Sur tel investissement, il y a une partie matérielle et il y a tout ce qui accompagne l'investissement et qui va faire que ça marche ou que ça ne marche pas. On écrase les gens, on développe, on fait d'autres dépenses, etc., et ça, on ne le regarde pas. Dans ce sens-là, l'aspect statistique sur le coût du capital peut ouvrir sur plein d'autres choses.

Sur la rente foncière, je suis d'accord avec toi. J'avais un graphique Power Point qui montrait l'efficacité, la valeur ajoutée rapportée au capital matériel, les équipements, et si on ajoutait les immeubles avec leur dimension de spéculation foncière, qui est énorme et qui, effectivement, dans le bouclage va « justifier » une prédation et va amener tous ces comportements, et la « trace » qu'on en voit, c'est une partie des loyers, directe et indirecte, dans la norme

de dividendes, etc. Et ça participe dans des constructions de groupes et de holding.

Concernant les holdings, on peut quand même voir des choses et pas seulement les dividendes. Par exemple, concernant Alcatel, si on ajoute les intérêts du capital, et si on considère qu'il n'y a pas que les intérêts mais aussi une autre partie du coût financier – parce que les obligations, ce ne sont pas des intérêts – eh bien, en ajoutant tout cela, on arrive à 1,9 milliard de coût du capital sans prendre les amortissements, et 2,1 milliards de recherche-développement.

On peut faire des choses, si on les rattache à une lutte d'ensemble.

Denis Durand

Que fait-on une fois qu'on a engrangé les résultats sur le coût du capital ? On peut en attendre deux choses. L'amélioration de l'outil de mesure de l'économie du coût et des dépenses des entreprises, est un enjeu en soi. La statistique publique, c'est une construction sociale ; c'est également une construction scientifique qui se fait dans le débat public. Cela fait partie des bases qui ont été jetées à la suite de la Seconde guerre mondiale. Notre système de comptabilité nationale n'est pas apparu du jour au lendemain. Et nous allons essayer de l'améliorer.

Je signale au passage que la dernière révision des méthodes de comptabilité nationale, avec la nouvelle base de calcul qui intègre la recherche-développement dans la valeur ajoutée, est, entre autres, une réponse positive à une demande qui était formulée par Nasser Mansouri-Guilani dans un avis du CESE sur l'investissement productif. C'est un exemple parmi d'autres.

Autre point, les catégories socioprofessionnelles sont un sujet de très grande actualité à l'échelle européenne pour savoir si on continue la composition de la société avec cet outil-là. Il est important, à mon avis, que l'outil de connaissance statistique de la société s'améliore, parce que l'on peut s'en servir.

On va essayer de s'en servir pour prendre du pouvoir dans l'entreprise et la société, si on obtient des améliorations sur la connaissance du coût du capital dans les entreprises.

Je suis d'accord avec Frédéric Boccara pour dire qu'il faudra demander des informations et une cohérence des informations sur l'ensemble des dépenses et activités des entreprises, mais aussi des institutions financières, banques, compagnies d'assurance...

Il y a des groupes de travail au CNIS qui ont déjà fait deux rapports sur une amélioration de la connaissance de l'activité des banques par grandes lignes de métiers : banque de détail, banque de financement et d'investissement, c'est-à-dire les marchés.

Ces domaines sont mal connus, alors que l'autorité de contrôle a tous les chiffres. Mais le public ne sait pas et les banques sont réticentes à les publier.

La dimension territoriale de ce point de vue-là est très importante.

Une des batailles modestes que nous avons gagnée au CNIS après cinq ans, était l'obtention par la Banque de France de la publication, à nouveau, des chiffres de dépôts et de crédit par départements. Mais il faudrait aller beaucoup plus loin, et il faudrait pouvoir mesurer comment la population, confrontée à des besoins non satisfaits, est irriguée ou pas par le crédit bancaire. C'est important parce que les citoyens pourraient s'en servir pour avoir du pouvoir, et présenter des exigences vis-à-vis des institutions financières, des compagnies d'assurance, des banques, des institutions financières publiques aussi, d'ailleurs.

La Banque de France a un outil de diagnostic stratégique et financier des entreprises qui s'appelle Géode, qu'elle met à la disposition des chefs d'entreprise. Pour l'instant, cet outil est exclusivement réservé aux chefs d'entreprise. Nous n'avons jamais obtenu que les secrétaires du comité d'entreprise ou les

représentants du personnel puissent être associés à l'utilisation de cet outil. Or, si les salariés pouvaient avoir accès à ces informations, cela serait probablement quelque chose d'utile dans le contexte des luttes pour des projets industriels, la réactivation de l'économie française, puisqu'à partir de ces informations, ils pourraient en tirer le pouvoir de peser davantage sur les décisions qui sont prises dans leurs entreprises. Il me semble que la réunion d'aujourd'hui peut y contribuer.

PRÉSENTATION DU SONDAGE RÉALISÉ PAR HARRIS INTERACTIVE

Maurice Marion, espace Communication de la CGT

Je vais vous présenter le sondage auquel Mohammed Oussedik a fait référence ce matin dans son intervention. C'est une enquête commandée par la CGT auprès de Harris interactive à partir de quatre questions posées aux personnes interrogées sur la situation économique du pays, les questions du coût du travail et du coût du capital.

Ce sondage se veut être une photo, à cette étape de la campagne CGT sur le coût du capital, de l'appréciation des Français sur cette question. Sur la méthodologie, l'enquête a été réalisée en ligne, du 28 au 30 mai 2014, sur un échantillon de 1 471 personnes représentatives de la population française âgée d'au moins 18 ans, sur la base des méthodes de quotas et redressement appliquées aux variables sur le sexe, l'âge, les catégories socioprofessionnelles et les régions des interviewés.

À la première question : « Pour chacun de ces aspects concernant le coût du capital – les dividendes versés aux actionnaires, les intérêts des remboursements de crédit aux banques, etc. – et sur l'autre aspect, le coût du travail – salaires et traitements, primes, cotisations patronales, frais de formation – diriez-vous qu'ils contribuent fortement, qu'ils contribuent un peu ou qu'ils ne contribuent pas aujourd'hui aux difficultés de l'économie française ? », 87% des Français

estiment que le coût du capital contribue aux difficultés de l'économie française, dont 58 % fortement.

Il faut que nous ayons en tête que 81 % des Français estiment aussi que le coût du travail pénalise l'économie du pays, dont 41 % fortement contre 58 % pour le coût du capital. Si ce chiffre est à prendre en compte, bien sûr, dans notre appréciation, c'est la première fois que nous pouvons le mettre en comparaison directe à celui du coût du capital.

Sur la deuxième question : « Pour relancer la croissance, que faudrait-il, selon vous, réduire en priorité ? », les Français considèrent d'abord qu'il faudrait réduire les impôts des particuliers comme des entreprises, et limiter les dividendes des actionnaires. 41 % sont pour réduire les taxes et impôts des ménages et cotisations salariales, 35 % pour diminuer les dividendes perçus par les actionnaires, 34 % pour diminuer les taxes et impôts des entreprises et cotisations patronales, 33 % pour diminuer le salaire des dirigeants, 30 % pour diminuer les intérêts versés aux banques et aux établissements financiers. Par contre, là, on voit qu'il n'y a pas photo pour les Français : l'emploi, les salaires et les investissements ne doivent pas être réduits.

À la troisième question : « Selon vous, les efforts demandés par le gouvernement pour améliorer la situation de l'économie française sont-ils aujourd'hui répartis de manière juste ou injuste entre les différents acteurs, salariés du privé et du public, dirigeants d'entreprise et actionnaires ? », répartition injuste pour 80 % des Français.

À la quatrième question : « Chacune des propositions suivantes seraient-elles, selon vous, très efficaces, plutôt efficaces ou plutôt pas efficaces pour améliorer la situation économique en France ? », très clairement, les Français estiment que le plus efficace serait d'investir davantage en matière de recherche et de développement, pour 79 %. Pour fixer un maximum aux rémunérations des dirigeants, 73 %. Pour 70 % vient l'amélioration des conditions de travail. À

69%, fixer un maximum aux dividendes des actionnaires. Deux tiers des Français pensent qu'augmenter les salaires dans le privé et dans le public serait efficace pour améliorer la situation économique du pays. Tout comme à 65%, ils pensent qu'il serait efficace d'augmenter le budget consacré à la formation professionnelle. Et, enfin, à 55%, augmenter l'impôt sur les hauts revenus.

DEUXIÈME TABLE RONDE : QUELLES ALTERNATIVES ?

Marie-Claire Cailletaud, membre du groupe de la CGT au CESE, anime cette table ronde.

VALORISER LE TRAVAIL

Maryse Dumas, membre du groupe de la CGT au CESE

Bonjour à toutes et à tous. En continuité des tables-rondes de ce matin, j'ai envie de dire que la première réussite du capital est de nous amener à ne raisonner qu'en termes de coûts et de chiffres. Et la première réponse – que nous venons de visionner – au sondage – que j'ai découvert en même temps que vous – me montre à quel point c'est une impasse. Bien sûr, il faut regarder les chiffres, les mécaniques, l'économie, mais on ne peut pas faire rentrer la dimension humaine du travail dans des chiffres. Sa dimension de lien social, d'utilité sociale ne peut pas se mesurer en chiffres. Donc, une des premières alternatives que nous devons construire est de raisonner autrement qu'avec des chiffres, pour avancer des valeurs, des exigences, sur les besoins humains, les besoins d'épanouissement, les besoins de démocratie qui me paraissent essentiels.

Deuxième idée liminaire : au travers de la question du « coût du travail », le capital essaie de nous faire entrer dans une logique libérale, qui produit déjà ses effets, essentiellement dans l'organisation du travail. Or, nous devons réfléchir aux alternatives en termes de processus : il n'y a pas un « grand soir » pour gagner les idées au libéralisme ; il n'y en aura pas, non plus, pour gagner l'inverse du libéralisme. C'est un processus de progrès

social que nous devons opposer aux processus de libéralisation économique et politique.

J'en viens au cœur de mon propos pour mettre en avant que la démarche syndicale est en soi une alternative, surtout celle de la CGT : c'est une démarche qui est faite d'une vision de vers quoi nous voulons aller mais qui, en même temps, construit des revendications, pas à pas, avec les salariés dans chaque situation, au cœur de l'exploitation et du rapport capital/travail, mais aussi dans les établissements, dans les services, y compris dans les services où la question des dividendes peut apparaître très lointaine. J'ai en tête, par exemple, les services à la personne. Je ne dis pas que la question de dividendes ne se pose pas – elle domine toute la société – mais pour les salariés qui y travaillent, elle n'est pas immédiate.

S'appuyer sur les aspirations des salariés, sur leurs revendications, est déjà contester la démarche patronale qui, au travers du libéralisme, vise à nous faire considérer le travail simplement comme un coût qu'il faut réduire.

Deuxième aspect qui dans la démarche syndicale, conteste la démarche libérale : par nature, la démarche syndicale s'appuie sur le collectif et sur les valeurs de solidarité entre les salariés, d'intérêts communs comme on dit dans les statuts de la CGT, alors même que la logique libérale consiste à mettre les salariés en concurrence à l'intérieur même du processus de travail.

Le troisième aspect de la démarche syndicale est la démarche démocratique : la CGT arrive avec une vision, avec des propositions ; elle les met en débat parmi les salariés et c'est au travers d'un processus de consultation et de décision avec les salariés qu'elle prend ses propres décisions.

Sur ces trois aspects – revendications, collectif-solidarité et démocratie – la démarche syndicale est en soi la construction d'une alternative à la domination du capital.

Pour y parvenir, il est évident qu'il faut commencer par décrypter le réel, par rendre visibles les réalités qui sont masquées par le capital.

L'un des premiers aspects que nous avons à mettre en évidence est le fait que contrairement à ce que nous dit le langage courant, ce n'est pas le capital qui produit des richesses, c'est le travail qui produit des richesses. Le capital sans le travail, ne peut pas faire plus que ce qu'il a, plus que ce qu'il est. C'est le travail humain qui compte, d'une façon ou une autre, même lorsqu'on parle des spéculations internationales, car derrière ces spéculations, il y a du travail humain ne serait-ce que pour fabriquer les techniques qui le permettent. Ce ne sont donc pas les employeurs qui donnent du travail : ce sont les salariés qui, par leur travail, produisent des richesses.

Autre aspect : la compétitivité. Être à la hauteur d'une course à la compétitivité à l'échelle internationale, ça n'est pas exclusivement une compétitivité-coût. Au CESE, nous avons élaboré et voté un avis, il y a quelques mois, qui définit la compétitivité comme la possibilité, pour un pays, de satisfaire à un haut niveau de vie, de protection sociale et de santé de sa population dans la durée. Or, cette définition de la compétitivité, qui est celle du CESE, n'est pas celle dont on nous rabat les oreilles dans nos entreprises tous les jours, et dans les médias. Elle est pourtant essentielle, parce qu'une compétitivité uniquement assise sur des coûts, qu'il faudrait réduire sans cesse, va à l'épuisement des ressources planétaires – du point de vue de l'environnement – et de la force humaine, puisque au fur et à mesure qu'on fait, de plus en plus, pression sur le travail, qu'on lui dénie sa dimension humaine, on finit par aboutir à ce que bien des individus, bien des salariés se détruisent dans le processus de travail, ce qui est le contraire de ce que nous voulons.

Le travail est à la source. Il est central dans la société, y compris dans une société qui vit, depuis trente ans, avec plusieurs millions de chômeurs ou de salariés en précarité. C'est sur le travail que repose toute la société. Et on voit que quand le travail se structure sur des relations humaines fondées sur la concu-

rence, sur le chacun pour soi, sur l'écrasement des autres, eh bien, ces rapports de travail se répercutent dans la société et construisent une société où la violence prend le pas sur toutes les autres relations, alors que, au contraire, valoriser, dans le travail, le fait de participer ensemble à une construction collective, en solidarité, en entre-aide, en collectif de travail, en communauté de travail participe à faire que la société dans son entier se construise sur la base de solidarités et de valeurs collectives.

Contrairement à ce qu'on nous répète tout le temps, les salaires et la protection sociale ne sont pas les ennemis de l'emploi, bien au contraire. Au processus qui nous est imposé actuellement, où on a un transfert des dépenses des entreprises vers les dépenses publiques – c'est-à-dire que les entreprises veulent se décharger de tout, veulent avoir une main-d'œuvre immédiatement rentable et s'en décharger sur la solidarité nationale dès qu'elle est moins rentable – il faut opposer un processus de conquête permettant d'appuyer sur le travail tout ce qui concerne le hors travail.

Pour construire une perspective d'émancipation du travail, qui va beaucoup plus loin qu'un simple aspect du coût du travail, la CGT a construit un projet de nouveau statut du travail salarié. Ce nouveau statut du travail salarié est fondé sur l'idée qu'il doit y avoir des droits et des garanties collectives qui permettent aux salariés de dépasser le lien de subordination. Actuellement, les droits des salariés dépendent de leur contrat de travail, c'est-à-dire de la nature de leur employeur. Cela joue à la baisse, dans un dumping social permanent. Il faut sortir de cette logique de dumping social, conquérir un socle commun de droits égaux pour toutes et tous.

En poussant plus loin, le nouveau statut du travail salarié permet de faire reculer l'idée même de « marché du travail », et par là même, fait reculer l'idée de travail-marchandise, et l'idée même de libéralisme.

Le projet de la CGT est donc au cœur d'un projet de société, appuyé sur une dimension du travail revalorisée dans laquelle on se débarrasse, peu à peu, dans

un processus, de la domination du capital. Ce projet fait appel à des droits développés des salariés. Ce sont des droits pour les salariés et syndicats, qui ne sont pas réduits simplement à pouvoir décider – même si c’est très important – de ce que l’on fait dans l’entreprise, mais qui doivent pouvoir s’étendre sur l’ensemble de la société, puisque le travail est au cœur de tout, en tout cas dans la façon dont la CGT le souhaite.

En poussant plus loin cette question majeure de la place centrale du travail, on peut se demander – puisque cet après-midi on parle des alternatives, et je ne parle sur ce point qu’en mon nom propre ; c’est le stade de ma réflexion actuelle – si on ne peut pas aller plus loin dans la réflexion sur un processus autogestionnaire. Je suis pour une autre répartition des richesses, mais je pense aussi qu’il faut se poser la question qu’avec les droits des salariés, et l’intervention syndicale, on puisse aller jusqu’à dire : quelles richesses voulons-nous produire ? Quelle richesse industrielle veut-on ? À quel point en a-t-on besoin ? Quelle richesse aussi en termes de services, d’utilité sociale, voulons-nous produire ? Avec qui ? Comment ? En termes à la fois de communauté de travail, mais aussi de développement humain durable.

Cette parole donnée aux salariés, cette possibilité pour les salariés, à partir du travail, d’intervenir sur tous les enjeux de société, c’est ce que j’appelle le processus autogestionnaire. Je crois que c’est dans les périodes de crise, quand tout va mal, et qu’on ne voit plus très bien par quel bout prendre les choses, qu’il faut se poser des questions fondamentales et peut-être que le moment est venu de se poser aussi ces questions-là.

QUEL MODE DE DÉVELOPPEMENT POUR SORTIR DE LA FINANCIARISATION ?

Benjamin Coriat, Université de Paris 13-Villetaneuse, Économistes atterrés

À titre préliminaire, je voudrais vous dire d’abord qu’en tant qu’Économistes atterrés, nous sommes très heureux de participer à cette réflexion. Comme

vous le savez, nous nous définissons comme des économistes citoyens, mettant notre compétence au service du public à la fois pour décrypter les enjeux de ce qui est en cours, et pour contribuer à tracer des perspectives pour l'avenir, sans jamais nous substituer à ce qui, pour nous, est essentiel : la parole citoyenne. Pour toutes ces raisons, nous pensons que nous sommes parfaitement dans notre rôle, aujourd'hui, à contribuer à cette discussion, et nous sommes très heureux d'y participer.

Ce préliminaire étant fait, je voudrais vous proposer quelques réflexions sur le thème qui m'a été proposé : quel mode de développement pour le futur ?

Pour répondre à cette question, je crois qu'il faut prendre de la hauteur. Si on veut bien regarder les choses en face, il faut observer que, de fait, nous sommes en train de marcher, tous autant que nous sommes, sur un champ de ruines, et un double champ de ruines. D'une part, nous avons les ruines de ce qu'ont été les « Trente glorieuses », et que techniquement, on appelle quelquefois le fordisme, auquel s'ajoutent les ruines d'un mode d'accumulation tiré par la finance libéralisée, qui a explosé en plein vol dans les années 2008-2012, et dont on n'est toujours pas sorti.

Je voudrais d'abord revenir sur cela avant d'en venir aux perspectives, parce que si on ne part pas de là, je pense que dans l'avenir nous risquons fort de répéter un certain nombre d'erreurs commises dans le passé.

Premièrement, quelques précisions sur « le champ de ruines » dont nous héritons. Une partie de ces ruines nous vient de la crise du fordisme et de la fin des Trente glorieuses. À propos de cette période, on a longuement insisté, et sans doute à juste titre, sur ses dimensions positives, à savoir que, le fordisme, en établissant une liaison contractuelle forte entre productivité et salaire, a permis, en trente ans, une multiplication par trois du pouvoir d'achat, ce qui a servi de support à un mode de croissance exceptionnel.

Quand on considère l'histoire du capitalisme, le fordisme a ceci d'exceptionnel qu'il a permis l'établissement d'un mode de croissance « tiré par la demande », animé par une dynamique « vertueuse » consommation/production de masse qui a rendu possible la construction de l'État providence et avec lui une série d'effets positifs – dont une situation de quasi plein emploi sur une longue période. Mais avec la dissolution du fordisme – je ne vais pas revenir ici sur les motifs de cette dissipation – les aspects négatifs de ce mode de croissance sont apparus au grand jour.

Les aspects négatifs que je vais maintenant indiquer, pèsent aujourd'hui de tout leurs poids. Ils tiennent d'abord en ceci que si certes, nous avons connu un relatif plein emploi, cela n'a été qu'au prix d'une division et d'une atomisation du travail, qui ont dépossédé une large masse de salariés de leurs métiers et de leurs savoir-faire. Le résultat en est que la crise venue, ont été expulsés sur le marché du travail, par vagues successives, des centaines de milliers de travailleurs à très faible niveau de qualification. Du coup, le retour vers l'emploi, à supposer même qu'il y ait un niveau d'investissement suffisant, ne sera pas chose facile. Voilà pourquoi la question de la formation, dont parlait tout à l'heure l'oratrice qui m'a précédée est si essentielle.

Cette destruction du travail qualifié à laquelle a procédé le fordisme et dont nous héritons aujourd'hui, est une des dimensions du champ de ruines sur lequel nous marchons aujourd'hui. Un autre aspect fondamental légué par le fordisme, c'est la destruction massive, la prédation folle à laquelle on s'est livré, des ressources naturelles épuisables les plus variées, à commencer par les énergies non renouvelables.

La consommation qu'on a faite de matières premières non renouvelables a été d'autant plus grande que, grâce à la prédation exercée sur les pays du sud, on s'est fourni, si je puis dire « sur la bête », à très bas coût sur une très large échelle. Du coup, on n'a pas compté, on n'a pas calculé. Ce qui caractérise le fordisme,

c'est la production de masse, sans soucis de « vraie qualité », parce que la quantité a payé la qualité : on ne s'est guère soucié d'économiser ressources ; on les a gaspillées sans compter.

La deuxième série d'héritages nous vient, cette fois, de la mondialisation et de la globalisation financière, laquelle il faut le noter, a été imposée, au moins pour partie, comme « solution » à la crise du fordisme. « Solution » pour le capital bien sûr, car ce qu'on n'a pas réussi à obtenir à l'époque du fordisme du travail salarié, lorsqu'avec le plein emploi, les salaires sont devenus rigides à la baisse, on l'a obtenu grâce à la globalisation, en mettant en concurrence les travailleurs et les salariés les uns par rapport aux autres. De même, grâce à l'ouverture internationale du capital, on a transporté la prédation des ressources à un niveau planétaire. Regardez la Chine aujourd'hui : il ne se passe pas de jour sans qu'il y ait de nouvelles de mobilisations pour protéger l'environnement et lutter contre la destruction sans limites de ressources naturelles, à laquelle se livrent tant les multinationales installées là en masse que les nouveaux capitalistes « nationaux ». Dans ces nouvelles terres du capitalisme, on a porté la prédation à des niveaux encore plus élevés que par le passé.

Dernier point sur lequel je souhaite insister, et qui a été discuté ce matin, la financiarisation des économies à laquelle on a assisté ces trente dernières années, c'est aussi l'imposition de niveaux de rentabilité du capital placé qui rend pratiquement impossible toute une série d'activités pourtant absolument fondamentales. À 15 % de rentabilité, qui s'étonne de la désindustrialisation ? Comment peut-on imaginer qu'il y a « désindustrialisation » lorsque, pour qu'un investissement puisse se faire, il faut qu'il rapporte 15 % au capital financier ? Les niveaux de rentabilité « réelle » permettant de payer de tels dividendes, ne peuvent être atteints que de manière tout à fait exceptionnelle. Voilà pourquoi notre pays se désindustrialise à grande vitesse : les placements proprement financiers devenus bien trop rémunérateurs pour laisser place à de l'investissement « réel ».

Voilà ce dont on hérite et ce sur quoi on marche. Il est clair qu'on ne peut pas aller extrêmement loin sur ces bases-là. Il faut donc prendre de la hauteur et résolument s'orienter dans des directions nouvelles. Cela va prendre du temps, il n'y a aucun doute là-dessus. Il faut regarder devant soi, vers quelque chose qui soit à la fois possible et durable, pour envisager ce que pourrait être un nouveau « mode de développement » capable de prendre la suite du fordisme et de la finance. C'est sur ce point que je voudrais conclure en indiquant quelques pistes à suivre.

À mon sens, au-delà des réparations auxquelles il faudra procéder dans tel ou tel secteur, dans telle ou telle région sinistrée, etc., la seule direction possible, qui tienne compte du passé et prépare l'avenir, consiste à s'engager résolument dans la transition écologique et énergétique. C'est elle qui est à même de remobiliser non seulement l'économie, mais aussi la jeunesse, et finalement de redonner un sens à notre « civilisation » qui est en crise. Il n'y a pas seulement une crise économique : il n'y a qu'à se promener dans la rue, dans les quartiers périphériques et les banlieues, et voir la tête des jeunes pour comprendre...

Pour conduire la révolution économique et sociétale qui s'impose, on ne peut nullement faire confiance au marché. Le marché, à coups de dérégulations successives, nous voyons bien où il nous a conduit : à la pire des crises connues par le capitalisme depuis les années 1930...

Plus que jamais s'engager dans des politiques industrielles audacieuses. Et dans ce domaine – celui de la politique industrielle – le savoir-faire français, chacun le sait bien, consiste dans la mise en œuvre de « grands programmes ». Plus que jamais, il faut mettre en place un grand programme pour la transition énergétique et écologique, qui permettra non seulement d'investir massivement dans les énergies renouvelables, mais aussi, j'insiste beaucoup sur ce point, de passer progressivement à mode de production plus « frugal » qui permettra aussi de rendre soutenable des secteurs qui ne le sont plus.

Je sais que je risque de choquer ici certaines personnes, mais je n'ai aucun problème à dire qu'il y a toute une série d'activités, qui sous leur forme actuelle n'ont plus d'avenir. Parlons par exemple du cas de l'automobile à moteur diesel avec ses émissions de particules particulièrement nocives en matière de santé. Il faut s'y mettre dès aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que demain, il faut fermer les usines de fabrication de diesel. Mais il faut savoir qu'on va vers la fin de ces types de moteurs. Ou l'on trouve autre chose – par exemple des moteurs diesel sans émissions toxiques – où il faut programmer la sortie de ces activités.

Parlons de Florange : quel était l'un des moyens les plus sûrs et les plus incontestables de sauver Florange ? Eh bien, c'était Ulcos, c'est-à-dire l'investissement dans une technologie à basse consommation énergétique. L'abandon de la recherche autour d'Ulcos par Mittal a signé la mort définitive de Florange. Vous vous souvenez que notre Président disait : « Je me porte garant d'Ulcos. » Finalement, il ne s'est porté garant de rien du tout et du coup, on a fermé Florange.

Cet exemple n'est fourni que pour montrer comment rendre « soutenable » des secteurs qui aujourd'hui ne le sont pas, peut être créateur d'emplois, et souvent un moyen de sauver des territoires

Tout ceci, je le répète, ne se fera pas par le marché : il faudra passer un nouveau principe de taxation (incluant une taxe CO₂) et par de nouveaux principes comptables. Il n'est pas possible d'envisager de préserver nos ressources, si on continue dans la comptabilité, à compter pour rien le coût des déprédations. Il va falloir faire payer aux pollueurs le coût des destructions auxquelles ils procèdent.

Enfin, c'est mon dernier point, pour accomplir ces changements, il faudra trouver des fonds qui bien évidemment ne peuvent venir de la finance privée libéralisée. Ma position est la suivante : pour progresser dans la constitution

du pôle public financier dont nous avons un si grand besoin, on peut sans tarder mettre sur les rails un fonds souverain, qui pour commencer serait doté de ressources provenant à la fois la Caisse des dépôts et de l'ensemble des ressources de l'Agence des participations d'État. Cette agence qui gère tous les titres que détient l'État dans les entreprises, pourrait jouer un rôle actif et positif en finançant la transition écologique et la réindustrialisation, alors qu'aujourd'hui, elle est réduite à une gestion purement passive.

Constituer un fonds souverain, mettre ce fonds souverain au service de la transition, c'est commencer à bâtir le futur.

Je ne suis pas naïf et je sais que tout cela ne se fera pas en un jour. Pour moi, ce qui importe c'est de commencer à donner corps et chair à une nouvelle orientation de l'activité économique et ainsi à un nouveau projet de développement. Alors, mais alors seulement, toute une série de choses deviendront possibles.

QUELS DROITS POUR LES SALARIÉS ?

Jean-Michel Gaveau, ex-administrateur salarié CGT de France Télécom

En quoi l'exemple du groupe France Télécom devenu Orange est-elle intéressante à connaître tout en faisant le lien avec le sujet de notre colloque: le coût du capital ? C'est une analyse qui a été faite à partir d'un travail de recherche collectif sur les bilans financiers.

Où en sommes-nous des propositions CGT quant à l'implication des salariés sur les orientations stratégiques des entreprises et l'intervention dans la gestion ?

En qualité d'administrateur salarié CGT, de 2000 à 2009 à France Télécom/ Orange, je me suis retrouvé pendant une décennie au cœur du réacteur d'une

entreprise qui a dû évoluer dans le cadre de bouleversements politiques, juridiques et technologiques, et qui s'est au fil des années transformée non pas comme une entreprise industrielle responsable mais plutôt comme une machine à cash pour la finance, pour les actionnaires mais aussi au service des politiques gouvernementales et bruxelloises.

De nouvelles règles du jeu se sont imposées dès les années 1980 et mises en œuvre dans les années 1990 imposant une déréglementation et une régulation dont nous pouvons constater clairement aujourd'hui qu'elles coûtent très chères au salarié, au consommateur, au contribuable, et à la société dans son ensemble.

Ceux qui aujourd'hui, encore nombreux, y compris certaines associations de consommateurs, nous laissent croire que la concurrence dans le secteur a favorisé la baisse des prix, devraient reprendre leur calculatrice. Ces gens-là sont peut-être de mauvaise foi, et pour être sympa, les indicateurs de comparaison ne sont pas sans doute pas les mêmes que les nôtres.

Laissons de côté la mauvaise foi qui peut se justifier par des choix politiques, idéologiques et d'intérêts de classe. Certains prennent les évolutions technologiques liées au numérique comme vecteur de croissance et de progrès social. Sans nier les transformations profondes de nos modes de vie qui s'opèrent – et nous n'en sommes qu'au début – il convient de constater un bilan social plutôt contrasté. Certains affirment que nous traversons une nouvelle révolution industrielle, et que comme toutes les révolutions, les reconversions sociales sont très difficiles à maîtriser. Ce qui est certain, c'est que le numérique couplé au tout marché a accéléré le flux des capitaux et des marchandises, a déplacé les productions, a aggravé les inégalités. Les salariés et le citoyen lambda n'y trouvent pour l'instant pas leur compte.

Quelques exemples précis à FT/Orange : alors que la masse salariale de France Télécom représentait en 1997 30% du chiffre d'affaires, elle n'en représente plus aujourd'hui que 20%. Pour les autres opérateurs : 11% chez

Bouygues, 5 % pour SFR et Iliad Free. L'autorité de régulation reconnaît un solde négatif en emploi parmi les opérateurs, les pertes d'emplois à FT/Orange n'étant pas compensées par les nouveaux entrants. Plus globalement, au niveau de la zone OCDE, le taux d'investissement des télécoms a été divisé par deux en dix ans, passant de 30 % du CA en 2000 à 15 % en 2010.

Enfin, les entreprises télécoms ont obtenu l'inversion de la péréquation tarifaire. Les profits réalisés sur le marché grand public financent aujourd'hui les services télécoms du marché entreprise. Orange, depuis plusieurs années, verse un dividende supérieur à son bénéfice avec un ratio dividende/cours de l'action de 10 % contre 4 % pour la moyenne des entreprises du CAC 40.

À cela s'ajoute le coût induit par les cessions, fusions, acquisitions pour le bonheur des institutions financières et des actionnaires qui se rémunèrent grassement en frais financiers, en dividendes. Les banques préfèrent financer ce type d'opérations de croissance externe plutôt qu'un réseau très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire. Impossible de trouver un financement de 30 milliards d'euros pour un réseau national tout fibre alors que l'opération SFR/Numéricable va coûter 13,5 milliards et que le rachat éventuel de Bouygues par Orange est évalué à huit milliards.

De 2000 à 2012, on peut considérer que le coût des aventures à l'international à FT/Orange a abouti à des résultats en pure perte. Acquisitions d'entreprises : 67 milliards... Frais financiers : environ 25 milliards... (sont exclus de ce calcul les commissions aux banques et les conseils pour réaliser ces opérations) Dépréciations d'actifs : 45 milliards.

Les directions d'entreprise et les analystes financiers présentent ces dépréciations comme de simples écritures comptables sans impact sur le cash flow (liquidités disponibles). C'est une pure tromperie. En réalité, ce sont les résultats financiers attendus qui ne sont pas au rendez-vous. Les actifs achetés étaient donc surévalués, dans certains cas, pourris.

D'autres font l'apologie de la concurrence par la baisse des tarifs dans notre secteur. Les marges considérables (EBITDA) des acteurs du secteur sont de 30 % en moyenne, ce qui signifie que les tarifs pourraient encore baisser. Les marges s'opèrent grâce à la sous-traitance, l'externalisation, la recherche d'équipements à bas coût et à l'obsolescence programmée. Soulignons par contre des coûts marketing très élevés.

Une expérience qui permet de comprendre les mécanismes qui aboutissent à un coût du capital exagéré, qui se réalise au détriment de l'emploi, la recherche, l'investissement, les tarifications. Il y a bien des dégâts collatéraux, induits directement ou indirectement, envers les salariés et la société toute entière. Ces dégâts nécessitent des réparations dont les coûts sont largement sous-estimés, voire ignorés, faute d'un rapport de force suffisant et d'une législation adaptée.

À ce jour, le capital public d'Orange est passé au fil des années de 100 % à un peu plus de 27 %, soit directement, soit de concert avec BPI France (OSEO, CDC, FSI). Le gouvernement, premier actionnaire, a donc encore la capacité d'orienter cette entreprise autrement. Force est de reconnaître que les représentants de l'État au conseil d'administration se comportent comme des actionnaires privés en exigeant les dividendes et en rémunérant la direction en fonction d'objectifs visant des seuils de rentabilité qui se réalisent en jouant sur la masse salariale et l'investissement.

Il y a donc urgence, pour les salariés, à maîtriser les informations stratégiques, économiques et sociales de leur entreprise avant une prise de décision, et à promouvoir d'autres alternatives aux choix de gestion initiés par la direction.

Les représentants de salariés au sein des conseils d'administration peuvent en être un des éléments déclencheurs. Pour cela, il convient de comprendre et maîtriser les enjeux et les difficultés.

Le groupe de travail confédéral des administrateurs CGT que j'ai le plaisir de co-animer avec d'autres camarades dont Nasser Mansouri-Guilani, a élaboré une charte des administrateurs, véritable socle syndical permettant aux salariés élus d'avoir des repères revendicatifs forts au sein d'une instance fortement dominée par les actionnaires, le comité exécutif, le patronat, parfois par le gouvernement.

Nous organisons aussi des journées de formation et nous mettons en place des formations de prise de mandat. Mais soyons honnête jusqu'au bout : notre syndicalisme, y compris CGT, a toujours quelques difficultés à appréhender ces sujets d'intervention dans la gestion, à anticiper à la fois les décisions, les lois, les directives européennes. Un décalage s'opère très fréquemment entre l'administrateur et son syndicat, voire sa fédération. La situation politique et économique justifie amplement que l'on se penche sur ce qu'on appelle aujourd'hui la « gouvernance » d'une entreprise. La loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 issue de l'accord national interprofessionnel du 13 janvier 2013, à cet égard, semblait ouvrir quelques perspectives intéressantes. C'est une occasion ratée, du moins pour l'instant, sachant qu'un bilan sur la mise en œuvre sera réalisé au 15 juin 2015.

Les nouvelles obligations en plus des entreprises publiques méritent débat. Sont concernées : les entreprises qui ont leur siège social en France, et qui emploient au moins 5 000 salariés permanents en France ; les entreprises qui ont leur siège social en France ou à l'étranger, qui ont l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise et qui emploient au moins 10 000 salariés permanents à l'échelle mondiale, soit 229 entreprises de plus de 5 000 salariés recensées au 1^{er} janvier 2012. Environ 400 administrateurs salariés sont directement concernées.

Cette loi est un point d'appui pour avoir plusieurs centaines d'administrateurs salariés dans l'instance dirigeante des plus grandes entreprises privées (intervention dans la gestion, stratégie). La loi, après bilan, pourrait étendre la pré-

sence d'administrateurs salariés à d'autres entreprises, filiales... Nous encourageons nos instances à préparer dès maintenant des amendements et des initiatives.

Nous sommes très loin des revendications CGT (Charte des administrateurs salariés CGT) et des droits au sein même de l'Europe (CES, ETUI), mais c'est malgré tout une couche supplémentaire de droits acquis pour le droit d'intervention dans la gestion et une meilleure maîtrise de la stratégie des entreprises.

Un consensus semble montrer une acceptation d'administrateurs salariés dans certaines entreprises. Deux écueils doivent cependant être évités.

D'abord, le débat sur le renforcement de la représentation des salariés dans les conseils des entreprises ne peut être traité indépendamment du problème plus large de la démocratisation de l'entreprise et de l'intervention des salariés dans la gestion. Il doit en particulier être intégré dans la réflexion sur le développement des prérogatives des IRP, notamment les CE, CCE et CCUES, les comités de groupe européens et mondiaux. Ce sont de véritables lieux de la démocratie en entreprise, et des représentants des salariés.

La réticence à vouloir informer et consulter les instances syndicales sur les choix stratégiques et de gestion d'une entreprise est évidente. Les salariés seraient alors en capacité de peser sur les décisions en temps et en heure. Le rapport de force changerait de camp. Il obligerait les décideurs actuels à tempérer leurs ambitions de ne satisfaire que les actionnaires.

Deuxièmement, le rôle de l'administrateur salarié est de peser en amont sur les choix stratégiques de l'entreprise et non d'y être associé. Pour y parvenir, les administrateurs salariés dépendent en grande partie de la vitalité du syndicat dans l'entreprise et des relations qu'ils établissent avec leurs organisations, ainsi que les IRP de leur entreprise.

Un administrateur, isolé de la vie syndicale, court le risque de devenir « un électron libre ».

Le seuil retenu pour l'obligation faite aux entreprises d'avoir des représentants des salariés à leur conseil dépend de deux éléments : la faible implantation syndicale dans les PME, qui pose problème. Les PME sont très souvent sous la tutelle de donneurs d'ordre, ceci rendant souvent une prise de décision stratégique de long terme difficile à tenir dans le cadre national actuel. Dans le cas d'un groupe implanté à l'international, il s'agit pour l'administrateur salarié de bien connaître la structure capitalistique, de la maison mère aux filiales, les spécificités nationales, notamment le droit du travail, les projets de croissance externe ou de cession prévisible. Ces éléments à connaître sont d'autant plus importants que les dossiers sont mis sur table, sans envoi préalable, parfois retirés après la séance, par crainte qu'une fuite fasse avorter un projet et in fine, avoir des conséquences sur le cours de la Bourse.

Les critères permettant d'étendre le nombre d'entreprises ayant des représentants des salariés à leur conseil d'administration ou de surveillance peuvent être : la taille de l'entreprise, mesurée par le nombre de salariés. Dans cette réflexion, il faut tenir compte du grand nombre de PME qui sont des filiales de grands groupes, des sous-traitants.

Dans un groupe, la représentation des salariés ne doit pas être limitée à la holding de tête, mais s'étendre à toutes les filiales, y compris les filiales à l'étranger. Elle pourrait s'envisager aussi dans le cadre de l'ensemble d'un secteur d'activité.

Le statut juridique : problèmes des SAS qui ne sont pas obligées d'avoir des conseils...

La participation de l'État au capital de l'entreprise donne aux gouvernements en place des responsabilités sur les appropriations publiques indispensables à la démocratisation réelle, la transparence des décisions, les bilans...

En ce qui concerne les pouvoirs des administrateurs salariés, l'attention doit être portée notamment sur les points suivants : le nombre d'administrateurs salariés au sein du Conseil doit être plus élevé qu'actuellement. La loi actuelle prévoit qu'un mandat d'administrateur salarié est incompatible avec tout autre mandat syndical. Cette obligation française, unique en Europe, présente certains avantages – permet au salarié de conserver son activité dans l'entreprise, évite le cumul des mandats... – mais rend souvent difficile l'insertion de l'administrateur salarié dans la vie syndicale. En particulier, l'absence de liens avec le CE, voire son syndicat apparaît préjudiciable. À noter également que la participation de représentants du CE – sans droit de vote – au CA est positive pour l'intervention des salariés dans les choix de gestion des entreprises.

L'obligation, envisagée par le gouvernement, de la participation d'administrateurs salariés aux comités des rémunérations apparaît importante non seulement pour lutter contre les rémunérations excessives de certains dirigeants, mais aussi pour connaître et, si possible, influencer sur les critères de rémunération des dirigeants, critères qui ont une influence décisive sur la stratégie et les choix de gestion faits par les entreprises.

Les règlements intérieurs aussi sont importants. Rendus non obligatoires par la loi, ils sont souvent devenus de vrais obstacles à la démocratie dans et hors entreprise. S'ils spécifient clairement la responsabilité de l'administrateur pleine et entière et l'indispensable information avant la prise de décision, il existe bien une dissymétrie sur la divulgation en amont des réunions plénières. Ainsi, les comités stratégiques ne sont pas assez utilisés. Les comités d'audit sont privilégiés, là où les salariés sont en général exclus.

L'information mise à disposition est une chose, être en capacité de l'analyser en est une autre. Modifier le cours des choses est encore plus complexe, la tendance étant de prendre les administrateurs devant le fait accompli, sans possibilité de faire appel à un expert ou de demander conseil à son organisation syndicale. Les informations sont souvent des bilans et moins des analyses pros-

pectives jugées confidentielles au prétexte que la société est cotée en Bourse ou dans une logique concurrentielle.

Concernant les bilans sociaux, il y a difficulté à les aborder lors des séances plénières, le président du CA estimant ces sujets internes et relevant plutôt des CE. Ainsi, les administrateurs extérieurs à l'entreprise et majoritaires peuvent très bien ignorer les problèmes de gestion humaine si les administrateurs salariés ne les sensibilisent pas.

Les règlements intérieurs des conseils d'administration fixent les règles de fonctionnement des CA, qui peuvent être plus ou moins défavorables aux possibilités d'intervention des administrateurs salariés. Ils sont également utilisés par les tribunaux comme preuve du mode de fonctionnement de l'entreprise et de son Conseil. Il est donc important que la loi rende nécessaire l'instauration des règlements intérieurs et en fixe les points les plus importants pour les administrateurs salariés.

La présence des salariés, leurs droits d'intervention et de suspension de décisions dans les conseils d'administration doivent permettre que toutes les décisions stratégiques et de choix de gestion soient prises en ayant connaissance de plusieurs scénarios possibles. Toute réticence à vouloir informer et consulter les instances syndicales devrait être sanctionnée. La maîtrise du document de référence, véritable bible annuelle de l'entreprise, est sans doute ce qui permet d'apprécier la santé de l'entreprise, surtout pour les entreprises du CAC 40. Encore faut-il avoir simultanément une bonne connaissance des normes comptables et cerner les non-dits. Citons les astuces légales d'optimisation fiscale.

Pour l'administrateur salarié, il ne s'agit pas pour les salariés de gérer les affaires quotidiennes de l'entreprise, mais d'être à même de cerner la stratégie d'une entreprise, de la plus petite PME au grand groupe. C'est pouvoir exprimer un avis, éventuellement pouvoir faire modifier des choix qui apparaissent dangereux pour l'avenir d'une entreprise, in fine pour ses salariés.

C'est enfin sensibiliser les directions sur les conséquences environnementales et sociales locales d'une décision prise à partir d'une réflexion globale, nationale et internationale, d'un groupe, situation empirée lorsqu'elle s'exerce sous la pression d'actionnaires et qu'elle n'a aucune logique industrielle. La fermeture d'un site a un impact considérable pour une collectivité si l'on tient compte des emplois induits, des baisses brutales de taxes locales.

Pouvoir analyser en amont les conséquences d'une décision au sein d'une filiale, d'un acteur sous-traitant, délocalisé, externalisé... Quelle justification à vouloir organiser une entreprise en branches d'activité distinctes et autonomes, dont on sait que derrière se cachent des abandons d'activités, des restructurations, des plans sociaux, des filialisations ?

Les directions d'entreprise tentent d'imposer l'obligation de confidentialité, voire de secret professionnel. La confidentialité imposée ne devrait concerner strictement que les clauses bien précises dont la diffusion pourrait nuire à l'entreprise. Imposer le silence ne peut que conduire à perpétuer les dérives lorsqu'elles se produisent.

Les moyens accordés à l'administrateur pour remplir sa fonction influencent sa capacité à remplir son rôle.

On constate que les règlements intérieurs, les codes de déontologie, édités par les entreprises et les recommandations du Medef, vont bien plus loin que la loi. Étant élus par l'ensemble des salariés, les administrateurs salariés doivent pouvoir rendre compte régulièrement de leur mandat électif sous toutes les formes qu'ils jugent utiles. Il est aussi indispensable qu'ils aient des relations étroites avec leur syndicat.

Le plan de carrière de l'administrateur doit être défini en début de mandat et se situer dans la moyenne des salariés, ceci en totale transparence, tout comme le reversement à son syndicat des jetons de présence. Moyens en

temps, autorisation de déplacements dans l'entreprise et, dans le cas des groupes, dans les filiales, y compris à l'étranger. Pouvoir faire appel à des experts. La mise en place d'une formation dès le début du mandat et tout au long de son mandat. La possibilité d'informer les salariés et les IRP sur les points abordés en conseil et qui ne sont pas explicitement déclarés confidentiels.

Le mode de désignation des administrateurs salariés peut avoir une grande importance. Il est préférable qu'ils soient élus par le personnel et non désignés par les organisations syndicales (sachant que ce sont les syndicats qui présentent des listes aux élections). Le mode de scrutin doit être la proportionnelle afin que les différentes sensibilités syndicales soient représentées.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires sont désignés par l'AG des actionnaires et ne peuvent faire partie des administrateurs représentant les salariés.

Dans le cas d'attribution d'actions gratuites dans l'entreprise, il n'y a plus de justification à la représentation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

En conclusion, voici en quelques lignes les pistes sur lesquelles nous souhaitons aller pour modifier le rapport des forces dans l'entreprise actuellement beaucoup trop en faveur de l'actionnaire et des dirigeants. Les excès constatés autant en matière de rémunération des dirigeants que du capital, d'abandon de politiques industrielles, de désastres social, écologique et financier nécessitent une véritable remise en question de la société capitaliste en crise systémique. L'implication des salariés et de nouveaux outils d'intervention permettraient une meilleure appropriation sociale sachant que chaque décision prise a un impact dans l'entreprise mais aussi autour de l'entreprise avec les emplois induits, les politiques territoriales en matière d'aménagement du territoire.

QUESTIONS DE LA SALLE

Une intervenante

Je suis complètement d'accord pour que maintenant, on prenne la mesure de la relance à impulser, et que les syndicats jouent pleinement leur rôle.

Maryse, merci d'avoir précisé que les syndicats devaient chiffrer pas à pas, avec les salariés, pour élaborer une alternative. Ce que je voulais faire remarquer, cependant, c'est que déjà depuis une quinzaine d'années, on a bien compris que l'emploi se dégradait avec de plus en plus de chômeurs et de précaires. Il faut aussi tenir compte de ça, d'après moi.

Joël Decaillon, Lasaire

J'ai été particulièrement intéressé par l'intervention de Benjamin Coriat. Il rejoint le point de vue développé par Bruno Trentin dans son livre *La cité du travail*, son analyse critique du fordisme et de la question centrale du modèle de production. Trentin étend cette critique aux thèses de Lénine et Gramsci qu'il qualifie « de fordisme et taylorisme de gauche ».

Je suis d'accord avec Benjamin quand il dit qu'on ne peut être ni dans une économie de l'offre, ni dans une économie de la demande. Cela pose une question cruciale aux syndicats, par rapport à leur conception de la croissance. Le problème de l'emploi de demain sera un problème complexe, insoluble si on s'en tient à ces deux critères de l'offre et de la demande, en négligeant l'importance de la nature du développement.

Les innovations technologiques ont permis la mondialisation, en particulier dans les systèmes de communication. Mais les ruptures technologiques de demain peuvent donner lieu à des reconstitutions de logiques territoriales, parce que la gestion des ressources et la diffusion des technologies, des

savoir-faire, la gestion « intelligente » en cycle fermé, la prise en compte de la fragilité de la planète sont des enjeux considérables résultant de liens irréductibles et de tensions contradictoires entre le niveau territorial et le niveau planétaire ; parce que les « multinationaux », en particulier, ont parfaitement compris que, demain, devra émerger un autre concept de développement qu'ils veulent intégrer dans leur système. Cela pose des questions de démocratie.

Si on se réfère aux élections européennes, si on regarde au-delà de la France, on aperçoit que certains comportements posent cette question-là. L'émergence d'un mouvement autonome en Belgique, ou en Catalogne, relève d'un futur imaginé où, même dans une économie ouverte, pourraient s'affirmer des conceptions beaucoup plus fortes de la démocratie régionale, parce que les contextes locaux de développement et d'innovation sont différents. C'est pour ça que la question de la transition énergétique et écologique est très importante. Comment l'Europe « gère-t-elle », sachant que les contradictions entre la France et l'Allemagne dans ce domaine-là sont majeures et que les contradictions entre la France et les pays scandinaves ne le sont pas moins ?

Didier Lassauzay, conseiller confédéral à la CGT

Par rapport à l'intervention de Benjamin Coriat qui a dit, en parlant de la transition écologique et énergétique, qu'on avait un savoir-faire français qui était « la planification ». On a un savoir-faire qui est une planification nationale, mais quid du rôle des territoires dans ce cadre-là et du rôle de l'Europe ? Le infra et le supra national, comment il articule les choses ?

Et une seconde question par rapport à cette transition écologique et énergétique, le concept est aussi utilisé par le capital aujourd'hui, et donc quelle définition on lui donne pour que ce soit crédible, y compris en termes d'alternative ?

Dans ce cadre-là, par rapport à ce qui s'est dit ce matin, quel est le rôle des normes ? Comment on utilise les normes et le rôle qu'a pu jouer les normes en termes historiques ? Et la réorganisation institutionnelle en cours, qui adapte dans le système capitaliste, y compris en partant de la transition énergétique et écologique.

Donc, on a une série de questions à éclaircir, si on veut être compris, et proposer une alternative. Et ensuite, en termes de démarche, si on a une démarche de type industrie, industrie-service public par rapport au territoire – et donc non plus cloisonnée comme le fait le capital – on a déjà un début d'approche cohérente et concrète pour les salariés dans leur vie quotidienne.

Eskil Adenot, union départementale de Meurthe-et-Moselle

Par rapport au sondage et à l'intervention de Jean-Michel, ce sur quoi je pense qu'il faut qu'on travaille, c'est cette question d'appropriation par les salariés de manière beaucoup plus forte, parce qu'on peut discuter en tant qu'initiés autour du sujet, sauf que ça peut, des fois, être confronté à des limites.

La place des élus dans le comité d'entreprise, les comités d'établissement, les CCE, etc. a été un peu abordée par Jean-Michel. Derrière, vient cette problématique de la formation.

Aujourd'hui, à la CGT, notre outil dans la formation syndicale CGT, on n'est pas encore tout à jour pour pouvoir bien aborder ces questions-là et d'appropriation. Si je le dis, c'est parce que ça fait des années que j'anime des stages d'élus de CE sur mon département, et je me rends compte que ça n'est pas simple, que parfois, il y a besoin de récupérer des éléments. Et le coût du capital arrive à point nommé, mais compte tenu des retards, nous avons à faire par rapport à ça. On pourrait très bien penser avoir à la fois un stage « niveau 1 » pour les élus de CE et peut-être un « niveau 2 » qui permette de passer une étape au travers des différents mandats que peuvent avoir nos élus. Et là, on pourrait toucher du

monde et contribuer à mener quelque chose dans la durée. C'est comme un clou : pour l'enfoncer, il faut taper plusieurs fois avec le marteau.

Charlène, membre du syndicat de Fralib et de la direction fédérale de la FNAF

Je voudrais vous faire part de quelques-unes des alternatives que nous mettons en œuvre dans notre secteur, et qui va faire écho à l'intervention du camarade de Meurthe-et-Moselle. En effet, dans l'agroalimentaire, les enjeux sont de taille : les stratégies mises en œuvre par les groupes et la grande distribution accélèrent les restructurations, délocalisations, fermetures de sites et les licenciements. Cette stratégie est mortifère. 27 000 emplois ont été supprimés en France entre 2008 et 2013 dans les industries agroalimentaires. Dans le même temps, selon les statistiques de la Banque de France, le stock de capitaux français à l'étranger mobilisés dans ce secteur a été multiplié par 3,4 entre 2003 et 2012. Outre qu'elles sèment le chômage, la misère et la faim, ce que tout le monde peut voir, c'est que ces stratégies sont synonymes de surexploitation des ressources naturelles, de dégradation de l'environnement et de mise en cause de la biodiversité.

Une question se pose avec force : peut-on laisser un secteur vital pour les hommes et les femmes comme l'alimentation, aux mains d'intérêts privés dont la recherche d'un niveau de rentabilité de 15 à 20 % a des conséquences dramatiques sur la vie des gens ?

L'avenir, ce sont les salariés : ce sont les seuls à pouvoir représenter les intérêts de la Nation. Les intérêts immédiats des salariés – l'emploi, les salaires, leur santé et leurs conditions de vie et de travail, une alimentation saine et équilibrée, accessible à tous – rejoignent ceux de l'immense majorité de la population, expriment également ceux de la Nation. Ils ont des convergences objectives avec la grande majorité des petits et moyens agriculteurs, qui subissent les lois des industries agroalimentaires et de la grande distribution. Le caractère privé

des groupes engendre une exploitation forcenée des salariés, dans une course effrénée à la création de valeur pour les actionnaires.

Cette logique est en contradiction avec l'investissement et le développement du potentiel industriel national, avec les évolutions techniques. Et de nouvelles découvertes sont annihilées parce que jugées non rentables. La qualité de produits, tant sanitaire que nutritionnelle, et son contrôle, enjeu de santé publique, ne peuvent être laissés entre les mains d'intérêts égoïstes. Les différents scandales qui ont défrayé la chronique ces dernières années – que ce soit la vache folle, la grippe aviaire ou la viande de cheval vendue pour du bœuf – démontrent, si il en était besoin, les conséquences catastrophiques des logiques patronales, tant sur la santé publique que sur l'emploi.

Nous avons des propositions, des revendications visant à inverser les logiques financières patronales, à s'opposer à l'appropriation, par quelques-uns, des richesses nationales, et à leur bradage. On doit répondre en privilégiant les intérêts des salariés et du pays. L'appropriation collective des moyens de production pour sauvegarder l'emploi industriel, et la souveraineté alimentaire nationale, doit être au cœur de nos combats. Cette réappropriation par les salariés de leur outil de production s'encre déjà dans les luttes. La victoire des Fralib, après 1 336 jours de combat, démontre les possibilités de battre une multinationale comme Unilever, et que la lutte paie. Leur lutte exemplaire et déterminée permet le maintien du site et de l'activité industrielle et des emplois, avec la mise en œuvre de leur projet de SCOP, et la réappropriation de l'outil de production par les salariés. Comme celle des ex-Pilpa, aujourd'hui « La Fabrique du Sud », leur SCOP, qui a mis en échec le fonds d'investissement OAD 3 et la BNP, et produit aujourd'hui sa propre marque, la Belle Aude.

Ce sont des succès pour tous les travailleurs de notre pays. D'autres sont à construire, en prenant en compte les axes définis lors de la rencontre nationale de Villepinte en 2004, organisée conjointement par des fédérations et la Confédération, et qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Le document pré-

paratoire, confirmé par la rencontre elle-même, a identifié des axes de conquête et de résistance essentiels, que nous partageons complètement.

Parmi ces axes, le document pointait, notamment, la lutte contre toute privatisation, vente d'actifs publics, et la contribution à une véritable réappropriation collective des entreprises et groupes ayant une importance stratégique pour le développement économique et social, sous les formes élaborées par les salariés eux-mêmes, et les populations. Cette revendication de nationalisation, notamment pour les secteurs stratégiques, revient avec force dans le débat. Elle en démontre toute la pertinence.

Michel Doneddu

Je suis d'accord avec le fait que la transition écologique et énergétique a une place très importante dans les alternatives, mais se posent des questions quand même. Tout d'abord, est-ce que tout le monde met le même contenu dans les termes « transition écologique et énergétique » ? Et est-ce qu'on peut la résumer à des choix technologiques ? Par exemple, j'ai entendu Benjamin Coriat dire : « Le diesel, c'est fini », mais de quels éléments les économistes disposent-ils pour dire que le diesel d'aujourd'hui est plus polluant que l'essence ?

Deuxième question : j'ai compris, dans l'intervention, que dans l'immédiat, il fallait tout centrer sur la transition économique et énergétique, et là, en tant que syndicaliste, je me demande comment, par exemple, expliquer aux salariés d'Orange, ou de l'agroalimentaire, ou de La Redoute, que la solution à leurs problèmes passe d'abord par la transition écologique et énergétique ?

Manuel Casteja, union locale CGT de Versailles

Je ne vais pas faire de projection à long terme, simplement là, maintenant, qu'est-il possible de faire ? C'est la question essentielle selon moi. Point important, il y a des textes de loi. D'après ce que j'entends ce matin et maintenant,

on est assez loin des données chiffrées dans les boîtes, et on ne sait pas exactement quel est le coût ou le surcoût du capital. Or, une loi est sortie le 14 juillet 2013 : elle habilite les membres du comité d'entreprise à exiger de l'employeur la constitution d'une base de données économiques, financières de l'entreprise. Cette base de données est ouverte à tous les élus des boîtes de plus de 50 personnes. Donc, s'il y a 50 personnes et un CE, cela veut dire qu'on a le droit de l'avoir. Pour toutes les entreprises de plus de 300 personnes, c'est dans 15 jours que cela doit être à disposition, à la disposition des élus du CE. Et dans le texte de loi, il est indiqué qu'ils doivent être mis à la disposition des représentants syndicaux, des délégués syndicaux, des représentants syndicaux au comité d'entreprise. Donc, les syndicats, dont la CGT, ont accès à tous ces documents chiffrés qui sont actuellement soigneusement cachés par les employeurs. Est-il possible de faire un travail sur ces éléments ?

Cela suppose qu'au niveau de l'organisation syndicale, on définisse les méthodes pour pouvoir analyser toute cette masse d'informations, qui va permettre, au niveau des unions locales et départementales, de faire un travail de correspondance, de voir pourquoi dans tel secteur ça se passe comme cela. On nous parle de 15 %. Est-ce valable de partout ? Comment est-ce que, dans certains secteurs, cela va jusqu'à 25 % ? Comment est-ce que ça se passe concrètement ? C'est à partir de là qu'on va faire la jonction entre ce qui existe, le réel, pas simplement des données statistiques nationales ou internationales.

Dans les boîtes, dans les régions, dans la localité, on va pouvoir analyser ces données et faire remonter l'information. Avec ces éléments, ce qui est important, c'est de faire une formation, parce que toutes les catégories, économiques, financières, juridiques qui sont utilisées sont créées par les employeurs.

Quand on nous parle des normes IFRS et de toute une série de notions, qu'est-ce que c'est que la valeur ajoutée par exemple ? Il y a plusieurs façons de regarder la valeur ajoutée : c'est au niveau de la Comptabilité nationale, au niveau de l'entreprise ? C'est le concept utilisé par le fisc pour pouvoir prélever son impôt.

Donc, tous ces éléments-là montrent qu'il va falloir que des choses changent concrètement et maintenant. Il faut des outils pour discuter concrètement des augmentations dans les entreprises. Si nous n'avons pas ces outils-là, si nous n'expliquons pas aux gens comment il faut faire pour se battre, cela ne sert à rien. Si on me fait une projection en me disant : demain ce sera super, je suis d'accord. Mais je commence comment ? Que faire aujourd'hui ? C'est ça la question.

RÉPONSES DE LA TRIBUNE

Jean-Michel Gaveau

Je voudrais revenir sur la transition énergétique dans le secteur des télécommunications, qui consomme énormément d'énergie. On peut considérer que, quand on fait des efforts, on peut avoir une énergie positive, par exemple sur des serveurs ou sur autre chose. Il y a des possibilités, je rejoins ce qui a été dit ici. De la même façon que travailler sur des produits avant même qu'ils ne soient fabriqués, réfléchir à leur réutilisation peut avoir des effets. On peut déjà travailler sur ces deux exemples qui créeraient beaucoup d'emplois.

Le deuxième point, c'est sur l'appropriation des salariés. Il est très difficile de dire beaucoup de choses en peu de temps. Je pense que la formation des salariés est vitale, des syndicalistes en particulier. C'est par là qu'il faut commencer, dès la prise de mandat. Ne serait-ce qu'autour d'une étude de la Charte des élus et mandatés CGT qui existe. Ensuite, il serait bon de décentraliser au maximum des stages de base et ne pas se contenter des stages pratiques, simplement sur la revendication, mais aussi sur la connaissance de l'entreprise, et pas simplement des exemples très généraux, c'est-à-dire passer par des formations des syndicats à l'entreprise.

Bien connaître son entreprise, la fédération, le secteur dans lequel on travaille, et après bien entendu tout le secteur confédéral, ce sont des tronc communs

qui sont très utiles, car la méconnaissance nous rend sur la défensive et nous met en position de faiblesse. Et lorsqu'un dossier sensible arrive, on ne sait pas forcément y répondre.

Benjamin Coriat

Je suis convaincu, comme la majorité des gens ici, qu'un choc de demande serait extrêmement salutaire dans l'économie française. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais j'insiste sur le fait qu'une politique d'offre est absolument nécessaire. Et une politique d'offre, ce n'est pas le transfert de ressources à des entreprises : c'est une politique industrielle qui permette d'orienter vers la production de nouveaux secteurs, de nouveaux produits, etc., en particulier dans cette perspective de la transition écologique.

Il y a beaucoup de manières de faire de la politique d'offre, et ce n'est pas nécessairement en transférant à des entreprises qui, on le voit bien depuis trente ans, sont incapables de créer de l'emploi – je pense que c'est la pire politique d'offre qu'il soit. Donc, il faut combiner une politique de demande avec une politique d'offre, orientée vers le futur.

Second point, le savoir-faire français, ce sont des grands projets, mais pas les grands projets du passé. Il faut mener de nouveaux « grands projets ». Ce sont des grands projets qui incluent les grandes entreprises, mais qui incluent aussi des PME, des artisans. Par exemple, qui va la faire, la rénovation thermique ? Il faut que ce soient des petites entreprises, des artisans, des électriciens... et pas des produits en masse vendus par les grandes entreprises. Il faut aussi des start-up qui nous apprennent comment on fabrique de l'énergie solaire en consommant moins de métaux rares. Donc, il faut être capable de construire des vraies filières entières.

Dans les nouveaux grands projets, les territoires, les villes ont un rôle fondamental à jouer. On ne produira pas la même énergie dans le Nord-Pas-de-Calais

et à Perpignan. Il est indispensable que les territoires aient un rôle fondamental. Il y a toutes sortes de villes, comme Bristol, qui ont été capables – grâce à des politiques urbaines de transport, des gestions de l'énergie – de faire des choses magnifiques. Si l'Europe s'y met, tant mieux. Mais il y a des tas de choses qu'on peut faire aux niveaux local, national, en attendant que l'Europe s'y mette. Donc, on peut engager la transition énergétique.

Avant-dernier point, il est vrai que beaucoup de gens qui parlent de la transition énergétique, n'ont pas la même chose que nous derrière la tête, en particulier ceux qui veulent faire des gaz de schiste, ceux qui veulent casser et polluer les nappes phréatiques. Le moyen de se démarquer et le bon moyen de faire la transition écologique, c'est de réanimer les circuits courts, c'est l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité. J'ai beaucoup d'admiration pour les Fralib parce qu'ils ont été capables, en même temps qu'ils défendent leur emploi, de mettre en avant un projet biologique, un projet de création d'emplois sur place, en ranimant les filières de tilleul locales et en ranimant le bio. C'est ça l'avenir et ça n'est pas donné ! Il a fallu 1 333 jours pour que les Fralib y parviennent.

Dernier point pour répondre à une des questions posées : il est sûr que la transition écologique et énergétique n'amène pas tout avec elle, il y aura d'autres choses à faire. J'ai simplement voulu donner une direction générale. Mais que dire aux gens de l'agroalimentaire sur le fait qu'il faille faire la transition énergétique et écologique ? Il faut dire aux patrons de Bretagne : « Si vous faites de l'abattage et du porc hors sol, il y aura toujours un hors-sol moins cher que chez vous. » Par exemple, on peut le faire en Allemagne avec des travailleurs délocalisés. Tandis que si vous faites une agriculture locale, elle ne se délocalise pas...

Maryse Dumas

Je suis pour une économie à la fois de la demande et de l'offre, que je conçois comme l'investissement nécessaire pour répondre à la demande. En même

temps, je ne suis pas pour qu'on justifie la nécessaire augmentation des salaires en rapport uniquement avec la nécessaire relance de la consommation. Je pense que c'est le travail qui doit être reconnu, et en soi, cela justifie une augmentation des salaires, une reconnaissance des qualifications, des carrières... Et, bien sûr, plus les salaires sont élevés, plus il y a des ressources pour la protection sociale, pour les dépenses publiques, et donc pour le bien commun et la société.

Pour répondre à la question sur les chômeurs et précaires, la caractéristique de la France est d'avoir un taux de productivité horaire du travail parmi les plus élevés au monde. Or, cette productivité du travail rapporte essentiellement aux actionnaires, pour toutes les raisons qu'on évoque depuis ce matin. Elle est obtenue au prix de la mise à l'écart de toute une partie des travailleurs qui sont considérés comme moins rentables que les autres. Or, les conditions de vie de ces travailleurs mis à l'écart reposent, elles, sur la société, sur la solidarité nationale, sur les dépenses publiques. Au travers de cette question de travail ou chômage, il y a un enjeu de société considérable. Pour la CGT, il faut permettre à tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et précaires d'avoir un vrai travail, leur permettant de vivre décemment. Il faut réduire la durée du travail de ceux qui sont actuellement à temps plein, et permettre que toutes et tous, nous puissions nous épanouir au travail. La question de la démocratie est essentielle pour y parvenir.

En tant que militants syndicaux, l'un des principaux problèmes auxquels nous nous heurtons est ce sentiment d'impuissance qui grandit parmi les salariés. Il est très important que, au contraire, nous montrions, nous permettions aux salariés, là où nous sommes, dans les établissements, dans les ateliers, de se rendre compte que quand ils sont unis, qu'ils agissent, ils peuvent changer une partie de leur réel, et s'ils peuvent changer une partie de leur réel, cela montre qu'on peut le changer plus globalement et qu'on peut construire des luttes collectives. Il faut qu'on arrive à construire des lieux d'intervention les plus proches possible des gens, qu'ils puissent le sentir, le palper, et voir l'impact de leurs actions collectives. Cela fait partie de la mission de notre organisation syndicale.

Sur le rôle des élus et mandatés, bien sûr qu'il faut améliorer, former, etc. Cela étant, l'un des problèmes que nous avons dans la CGT, c'est que nous n'avons pas forcément des collectifs syndicaux autour des élus et mandatés, et je pense que c'est le problème essentiel. Nous avons besoin de plus de syndiqués dans les entreprises, les services publics. Pour assumer le rôle d'élu du personnel, de représentant le personnel, quelle que soit l'instance dans laquelle on le représente, il faut pouvoir s'appuyer sur une activité syndicale intense, où un maximum de salariés par le biais de l'action syndicale s'expriment. Il faut faire l'apprentissage direct de la démocratie, de l'intervention, du débat contradictoire et des interventions possibles. Pour moi, la démocratie commence là.

Sur les questions de transition énergétique, ce qui me paraît important, c'est de voir les questions d'éthique monter à ce point. Dans tous les éléments de souffrance au travail qu'il y a actuellement, il y a les stratégies managériales, la course au profit, la rentabilité, le fait de considérer le travail comme une marchandise, de culpabiliser les salariés de ne pas atteindre les objectifs, etc., mais il y a aussi le sentiment de ne pas faire du bon travail, de ne pas faire un travail qui est réellement utile à la société, ou de faire des productions qui pourraient être meilleures si on écoutait davantage les salariés. C'est un élément important dans le hiatus qu'il y a dans le travail, aujourd'hui. Il y a des productions qu'on nous impose, parce que ça permet le profit, mais qui ne sont pas véritablement utiles à la société. Et à côté, on pourrait produire des choses qui seraient utiles, mais qu'on ne veut pas produire parce que le taux de rentabilité n'est pas suffisant. Permettre aux salariés, à partir des qualifications, des compétences qu'ils ont acquises et d'un sentiment de communauté de travail autour d'un projet, de définir quelles sont les productions utiles, comment on veut les produire, avec quel lien au niveau du territoire, c'est une question de démocratie et une question qui prend en compte les enjeux écologiques et de bien humain, de biens utiles, et qui permet de construire des alternatives au plus près des gens.

Dernier point, la loi va permettre d'obtenir des données économiques sur les entreprises que nous n'avions pas jusqu'à présent, mais cela renforce la nécessité des formations, notamment au travers des syndicats. Si on pense aux questions d'égalité professionnelle, nous avons obtenu l'obligation des rapports de situations comparées. Entre l'obligation légale et la réalité, la grande majorité des entreprises ne fournit pas le rapport de situations comparées. Et quand on se trouve devant les chiffres, on est souvent comme la poule devant un couteau : on ne sait pas trop comment s'en servir parce que les chiffres et les statistiques ne sont jamais vraiment neutres : ils sont produits en fonction d'une vision. Les directions d'entreprise ne vont pas nous donner, comme ça, les éléments qui vont nous permettre de les combattre. Donc, il va bien falloir que nous nous formions à un type de regard sur les statistiques qui nous sont données, y compris pour exiger celles qui nous manqueraient. Cela renvoie, encore une fois, à la question de la présence syndicale en nombre, avec une vie démocratique, une intervention de syndiqués dans les entreprises pour faire émerger la revendication.

Pour moi, la revendication, si minime soit-elle, permet aux gens de se rendre compte qu'ils ont un vécu commun avec d'autres, qu'ils ont des revendications qui peuvent avancer, qu'ils peuvent, par leurs actions communes, les faire prendre en compte, et qu'ils peuvent faire bouger les directions d'entreprise. Pour moi, c'est déjà le processus qui permet de contester au libéralisme et au capitalisme la domination qu'il a sur nous, sur tous les aspects de la société, et y compris sur nos mentalités. C'est lui contester le terrain pied à pied, et je crois qu'on peut le faire avec confiance parce que les revendications sont là. À nous de pouvoir les exprimer, et de permettre aux salariés de faire cette expérience collective de réussite.

Suite de la table ronde

QUEL FINANCEMENT ?

Esther Jeffers, Université de Paris 8-Saint-Denis, Économistes atterrés

Je vous remercie de cette invitation en tant qu'économiste membre du conseil scientifique d'Attac et en tant que membre d'Économiste atterrés. Je pense que notre place, aujourd'hui, dans ce débat sur quelle alternative et quel financement, peut être très féconde.

Je partirai d'un constat sur l'état des lieux du financement tel qu'il existe aujourd'hui pour en dessiner les contours et montrer les dangers qu'il représente, pour mettre davantage en perspectives les contre-propositions que nous pouvons faire à ce type de financement, tel qu'il existe dans le système actuel.

Premier constat, alors que les entreprises non financières de la Zone euro, et plus largement des pays européens, sont particulièrement dépendantes du crédit bancaire, nous constatons, aujourd'hui, que les banques financent de moins en moins l'économie, depuis la crise financière de 2008. Les raisons invoquées par les banques sont la crise et la dégradation de la situation macroéconomique, la détérioration de la situation financière des entreprises, le risque de défaillance. Les banques invoquent surtout les contraintes de Bâle 3 et de la CRD 4, pour dire que ces contraintes les empêchent ou réduisent drastiquement leur capacité de financement de l'économie. Et parfois même, elles ont la mauvaise foi de dire que c'est la demande de crédit qui n'est pas présente. Or, l'alternative au crédit bancaire, qu'on appelle la désintermédiation, prend deux formes dans le système actuel.

La première est de faire appel directement aux investisseurs sur les marchés financiers, par exemple par l'émission d'obligations ; leur demander d'inter-

venir directement dans le financement de la dette des entreprises. Ou bien, il y a une autre alternative que nous avons bien analysée pendant la crise et nous avons vu les dangers qu'elle représente : c'est la titrisation. Les autorités françaises et européennes encouragent, comme alternative au crédit bancaire, la titrisation – c'est-à-dire des actifs transformés par les banques en titres échangeables sur les marchés de capitaux, ce qui permet aux banques de sortir les créances de leur bilan – notamment pour les PME. Leur démarche consiste à dire qu'aujourd'hui, les marchés financiers ont vocation à financer l'économie et c'est, dorénavant le financement direct, avec les instruments du marché, qui devrait financer les entreprises. Cette désintermédiation est plus prononcée en France qu'en Allemagne ou dans les autres pays européens.

Autre constat, en dépit des injections massives de liquidités par la BCE pour lutter contre la paralysie du marché interbancaire et faire repartir l'économie, les banques n'ont pas joué le jeu. Une étude réalisée par l'agence de rating Fitch Ratings, montre qu'entre décembre 2010 et décembre 2012, les seize grandes banques européennes d'importance systémique ont accru leur exposition totale à la dette souveraine d'environ 550 milliards d'euros alors que, dans le même temps, elles réduisaient leur exposition aux entreprises de 440 milliards d'euros. Ça veut dire que les liquidités que la BCE a donné aux banques, n'ont servi ni à combattre la paralysie sur le marché interbancaire, ni à financer les entreprises, mais à spéculer contre les États européens. Ainsi donc, les grandes banques européennes ont préféré acheter de la dette publique et spéculer contre les États de la Zone euro, plutôt que de financer les entreprises. Donc, la politique monétaire mise en œuvre est largement responsable de ce qui se passe à ce niveau-là.

Quand on étudie, sur un graphique, l'expansion de la base monétaire de la BCE et que, parallèlement, on met les crédits au secteur privé, on s'aperçoit que ça évolue de façon totalement symétrique, mais en sens opposé : la base monétaire augmente de façon extrêmement importante, alors que, au contraire, les crédits à l'économie ne font que diminuer.

Cette désintermédiation, même si elle s'est accrue de façon importante même pendant la crise, ne date pas juste de la crise : elle date d'avant des années 1980. Si on étudie l'évolution de la structure des bilans des banques, on s'aperçoit qu'à l'actif comme au passif, les postes représentés par les opérations avec la clientèle diminuent de façon drastique et que, au contraire, ce qui augmente, ce sont les opérations sur les marchés financiers, les opérations sur titres, aussi bien à l'actif qu'au passif.

En France, ce mouvement de désintermédiation semble s'accélérer : les financements de marché représentent, aujourd'hui, 36 % de la dette des SNF françaises, contre 26 % début 2009. La crise a pourtant illustré les dangers de la titrisation et ceux du *shadow banking* – les institutions financières non bancaires qui font du crédit, mais qui ne sont pas surveillées ou régulées comme les banques de détail.

Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est l'accès direct au marché financier. Ça peut aller pour les grandes entreprises : l'émission d'obligations ne pose pas tellement de problèmes. Mais pour les petites et moyennes entreprises et les établissements de taille intermédiaire, c'est déjà beaucoup plus difficile. Et, donc, il y a trois solutions proposées : soit le partenariat direct privé, soit les fonds spécialisés, ou bien la « co-origination » entre banques et non banques (c'est souvent les sociétés d'assurance). Je n'ai pas le graphique, mais ça aurait été intéressant de vous montrer combien il y a aujourd'hui de fonds spécialisés qui émergent depuis 2012, pour cette mission-là. Souvent, c'est Axa avec la Société générale, Axa avec le Crédit Agricole, ou bien c'est CNP Assurances avec Natixis... C'est impressionnant de voir, de la même manière, les fonds spécialisés, les *hedge funds* et les *private equity*, qui se donnent pour mission de financer les petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, contrairement à tout ce qu'on aurait pu apprendre de la crise, les institutions financières non bancaires jouent le rôle des banques, alors qu'elles ne sont pas régulées de la même manière que les banques et qu'elles ne sont pas surveillées de la même façon. Aujourd'hui, il y a un danger extrêmement important dans ce *shadow banking*.

Il faut vite exiger la régulation des activités, qu'elles soient menées par des institutions financières non bancaires ou bancaires, mais selon le type d'activité, il faut qu'il y ait une régulation, qui surveille ce type d'activité de manière à ce qu'il y ait des contrôles.

Dans ce contexte, quelles propositions pouvons-nous avancer ? D'abord, il n'est pas normal que la BCE joue le rôle du prêteur en dernier ressort, qu'elle fournisse toutes ces liquidités aux banques, sans contrepartie et sans condition quant à l'usage qui en est fait, alors que, s'agissant des États, toute aide est conditionnée par des mesures d'austérité strictes et de plans d'ajustement – autrement dit, ici, la BCE refuse d'être le prêteur en dernier ressort. En fait, la banque centrale devrait garantir toutes les dettes publiques et monétiser les déficits publics si nécessaire. N'importe quel déficit ? Non. Pas ceux qui résultent de l'évasion fiscale ou des cadeaux fiscaux... D'où la nécessité de refondre la fiscalité et de tarir les sources de déficits qui tiennent à la défiscalisation.

S'agissant du système bancaire, il faudrait une réforme qui aboutisse à un pôle financier organisé autour de banques publiques contrôlées démocratiquement. Les banques sont nécessaires à l'économie car, sur le plan macroéconomique, un investissement net implique une création monétaire. C'est ce que les banques, seules, peuvent faire. Il est donc nécessaire qu'elles soient publiques et contrôlées démocratiquement, avec une séparation nette des banques commerciales, dont la fonction est d'accorder des crédits aux ménages et aux entreprises, et des banques d'investissement ou d'affaires. Rien ne justifie que les banques d'affaires bénéficient de la garantie de la Banque centrale et donc d'une subvention implicite. Tout doit s'articuler autour du pôle financier.

Les taux de refinancement des banques devraient être modulés en fonction de l'usage fait de ces financements, car le rôle du pôle public ne devrait pas être d'assurer le financement de tous les projets qui lui seront soumis, ni *a fortiori* de prendre en charge ce qui n'est pas rentable pour laisser le reste au secteur privé. Il aura pour mission d'assurer le financement des investissements qui seront

jugés socialement et écologiquement utiles. Du secteur du logement au domaine des services publics comme les hôpitaux, les écoles, l'eau, l'énergie, les transports, etc., les besoins sont nombreux.

Il y a tout un secteur d'activité dans lequel on pourrait créer un cercle vertueux : tout ce qui concerne les activités qu'assurent aujourd'hui les femmes dans l'économie de soins à la petite enfance, de care pour les personnes dépendantes... On pourrait créer des emplois mixtes qui seraient assurés par des hommes et des femmes, avec des créations d'emploi, mais qui libèrent en même temps les femmes de ces tâches-là, et qui leur permettent justement d'accéder plus facilement au marché du travail.

Parmi les autres objectifs je pense qu'il faut sécuriser l'épargne populaire. Aujourd'hui, il n'y a aucun compte qui est demandé aux banques qui capturent 35 % de l'encours de l'épargne populaire (Livret A...). Et il faut orienter cette épargne populaire vers des projets qui satisfassent les besoins sociaux.

Dernier point, c'est l'inclusion bancaire, que ce pôle financier public soit un outil indispensable pour permettre à des populations qui sont exclues des services bancaires d'y accéder, parce qu'aujourd'hui, c'est tout à fait indispensable pour mener une vie normale dans la société.

QUELLE FISCALITÉ ?

Patricia Téjas, secrétaire générale de la fédération CGT des Finances

Je vais peut-être repartir du sondage qui nous a été présenté en début de séance. Si j'ai bien compris, les sondés avaient une certaine réticence par rapport à l'impôt puisque je crois qu'une grande majorité proposait comme solution pour sortir de cette crise systémique des réductions d'impôt. Alors bien évidemment, dans le champ de l'intervention qui est le mien, cela m'in-

terpelle, mais en même temps, je ne suis pas très étonnée, puisque nous sommes les premiers et les premières à dire qu'aujourd'hui, le système fiscal en France, mais pas qu'en France, est de plus en plus injuste. On ose même dire qu'il y a pour nous un enjeu de fiscalité de classe. Je vais essayer de tordre le cou à cette idée que finalement les impôts décourageraient l'activité économique.

Une grande confusion est entretenue par le patronat et même le gouvernement, qui laisserait penser qu'il y aurait un coût du travail particulièrement élevé. La confusion est entretenue entre ce qui est d'un côté la fiscalité, et ce qui est d'un autre côté les cotisations sociales.

Je suis désolée Maryse, je vais devoir donner quelques chiffres. J'ai bien compris ton introduction. Tout n'est pas chiffre, mais quelques fois, les chiffres éclairent notre pensée.

En France, on nous culpabilise sur l'idée que les prélèvements obligatoires seraient exorbitants. Pour les prélèvements obligatoires, on est entre 45 et 46 %, sans tenir compte bien évidemment dans ce pourcentage de la différenciation qu'il y a à faire entre les prélèvements, quand il s'agit de prélèvement fiscaux et quand il s'agit de prélèvements sociaux. Si on extourne tous les prélèvements dédiés à la protection sociale, on tombe à un taux de 25 %, ce qui est tout à fait comparable au taux dans les autres pays d'Europe.

Bien sûr, cette confusion est volontaire, et entretenue, et pour tout vous dire, dans la salle, il y a des camarades qui ont participé au dernier groupe de travail sur la fiscalité des ménages. Et tout au long des travaux de ce groupe de travail, cette confusion a été à ce point entretenue, qu'une des conclusions du groupe de travail sur la fiscalité a été d'alléger les cotisations sociales, et notamment d'exonérer certaines cotisations sociales salariales. C'est ce qui a suivi après avec les annonces de Valls. Alors qu'on était sur un groupe de travail de fiscalité.

Donc, mon intervention, je la concentrerai beaucoup plus sur les enjeux de la fiscalité puisque c'est la commande qui m'a été faite. Je dois vous rappeler que déjà dans la déclaration de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la fiscalité est posée comme un acte central du pacte social. C'est dans ce sens-là que la CGT y travaille, et pense que la fiscalité peut être un des leviers qui nous aident à sortir de cette domination capitaliste.

Alors pourquoi ce sondage de 35 % ou 70 % qui invitent à ce qu'on réduise les impôts ? C'est qu'en fait, globalement, plus on est riche, moins on paie d'impôts. C'est vrai pour les particuliers, donc pour les personnes physiques, mais c'est vrai aussi pour les entreprises. Je vais essayer de vous donner quelques exemples.

Pour les particuliers, il y a la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. La fiscalité directe, je prendrai un exemple : tout a été fait pour saboter l'impôt sur le revenu. Alors l'impôt sur le revenu, c'est l'impôt le moins injuste, pour ne pas dire le plus juste puisqu'il est progressif. Le principe est que plus vous pouvez contribuer et normalement plus vous payez d'impôt. Sauf que pour saboter cet impôt sur le revenu, on est passé depuis 1986, où il y avait 13 tranches, à aujourd'hui où il n'y en a plus que cinq. Donc, la progressivité s'est tassée sur elle-même. De la même manière, le taux marginal c'est le taux supérieur le plus haut auquel on peut être imposé : il est passé de 65 % en 1982 à 45 % aujourd'hui. On voit bien, par deux leviers, l'écrasement des tranches et l'affaïssement du taux marginal. On a fait en sorte que ceux qui ont les plus hauts revenus, ont eu un effet d'aubaine par ces deux leviers.

À cela s'ajoute toute une série de niches fiscales. Alors, nous, on a cette expression, on dit que « les niches mitent l'impôt ». En fait, l'impôt, c'est comme un gros fromage et puis vous faites des trous, et dans ces trous, vous pouvez vous faufiler et échapper à l'impôt.

La deuxième injustice, c'est la fiscalité indirecte, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, qui a donc un taux proportionnel. On va garder le taux de 20 % puisqu'il est passé à 20 % très récemment. Là aussi, en proportion, plus vous avez un revenu mensuel important, et moins vous payez de TVA en proportion. Là aussi, plus le revenu est important, et finalement moins la proportion de l'impôt payé à la collectivité est importante.

Alors pour les entreprises, c'est toujours la même logique : plus vous êtes gros, plus vous avez de capacités, et plus vous échapperez facilement à l'impôt. Notamment, il y a des chiffres qui peuvent varier suivant quels sont les établissements qui communiquent les données, mais on peut dire qu'entre une TPE-PME qui paie son impôt sur les sociétés, donc qui est l'impôt sur les profits, et une très grosse entreprise, voire une entreprise du CAC 40, le taux d'imposition qui sur le papier est de 33 %, peut varier du simple au double. Ça veut dire très concrètement : vous êtes une toute petite entreprise, vous payez un maximum, et si vous êtes une très grosse entreprise, vous allez vous arranger pour échapper à l'impôt. Il y a là aussi les niches fiscales, il y a bien évidemment tout ce qu'on appelle « optimisation fiscale ». Ce n'est pas illégal, mais on se sert de toutes les ficelles pour échapper à l'impôt. Ce sont les plus grosses entreprises qui ont les conseillers fiscaux, les avocats fiscalistes, qui vont utiliser ces procédés pour échapper à l'impôt.

Il y a bien évidemment l'évasion fiscale. On pense aux paradis fiscaux, mais aussi à l'évasion fiscale par le dumping fiscal. Les pays d'Europe se font concurrence. Ils font en sorte que les taux d'impôt sur les sociétés soient le plus bas possible. Et puis bien évidemment, il y a la fraude fiscale. Tout cela se chiffre en milliards d'euros puisque la fraude en France est estimée à 80 milliards. Donc, il n'y a pas de fiscalité confiscatoire, bien au contraire.

La fiscalité devrait être un outil de progrès social.

Juste une petite anecdote qui reflète bien la connivence qu'il y a entre les marchés financiers, le patronat et le gouvernement actuel, c'est qu'il y a en ce

moment les assises de la fiscalité des entreprises. L'idée, je l'ai entendue tout à l'heure dans la table ronde en parlant des normes, est d'associer le patronat à l'élaboration des normes fiscales. C'est vous dire jusqu'où ça peut aller.

Quelques propositions. Il faut réhabiliter l'impôt sur le revenu – donc, je vous rappelle, un impôt progressif – bien évidemment en limitant drastiquement les déductions fiscales, en augmentant les tranches et les taux d'imposition. Donc, ce n'est pas une vue de l'esprit : il y a plus de 20 ans, c'était possible. Il n'y a aucune raison que cela ne le redevienne pas aujourd'hui. Et bien évidemment renforcer la fiscalité sur le patrimoine, en augmentant notamment l'impôt sur la fortune, et taxer plus fort les revenus du capital, ce qu'on peut appeler des fois la rente s'agissant des revenus fonciers, notamment des revenus de capitaux mobiliers.

Sur la TVA qui est particulièrement injuste, on propose de réduire le taux dans les marges autorisées dans le cadre européen. Je vous rappelle que c'est 15 %. Et notamment élargir aussi le nombre de produits de première nécessité, soumis à un taux réduit, voire faire des taux zéro. C'est à dire pour les produits vraiment vitaux, faire un taux de TVA nul, et établir des mécanismes de contrôle pour vérifier que la baisse de la TVA conduit bien à la baisse des prix, ce qui n'a pas été le cas notamment dans la restauration quand les taux de TVA ont été baissés.

Sur l'impôt sur les sociétés, on pourrait associer ça à cette idée qui a été développée tout à l'heure par Benjamin, qui est de faire un impôt sur les sociétés qui puisse encourager un autre mode de développement pour le futur. Cela serait notamment de moduler les taux d'imposition en fonction de l'usage des bénéfices. C'est cette idée qu'il y aurait des taux réduits si les bénéfices étaient investis, bien évidemment dans l'emploi, dans la formation, dans la recherche, dans le développement et dans toute mesure pour préserver l'environnement. Et à l'inverse, on ferait des taux majorés quand les bénéfices ne vont qu'aux actionnaires.

Et bien évidemment, cette volonté de réformer la fiscalité, avec un objectif de justice fiscale d'un autre sens, ne peut pas se limiter à une pensée franco-française. Il faut au minimum l'intégrer dans une volonté de réflexion européenne sur ce sujet, justement pour éviter les effets de concurrence entre les pays d'Europe.

LE PROJET CES D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN EUROPE

Ronald Janssen, ETUC

Le plan d'investissement de la CES a été lancé à la fin de l'année dernière, dans un comité exécutif de la CES. D'abord, c'est un plan assez ambitieux parce qu'on propose d'investir, pour toute l'Europe, 2% du PIB européen par an, pendant les 10 années qui suivent. Alors, cela veut dire 2% chaque année pendant 10 années. Vous pouvez vous même faire le calcul ; cela signifie qu'après 10 ans, on aura une augmentation de l'investissement de 20% du PIB européen. Etant donné qu'un pourcentage du PIB européen revient à environ 130 milliards d'euros, vous pouvez calculer combien cela représente dans un horizon de dix ans. Pour 2025, c'est un plan d'investissement de 2 600 milliards d'euros.

Pourquoi est-ce que la CES propose un plan tellement ambitieux ? Il y a deux raisons.

La première est que la reprise économique que nous connaissons aujourd'hui, est trop petite, comparée avec le chômage de 25 millions de chômeurs que nous avons maintenant en Europe. Une reprise qui est trop faible parce que les politiques économiques ne s'intéressent pas aux problèmes majeurs. C'est quoi le problème majeur en Europe ? Si on regarde les enquêtes trimestrielles de la Commission auprès des entreprises, elles vous montreront que 40 % des entreprises en Europe disent qu'elles sont contraintes dans l'augmentation de leur production par un manque de demande. Ces 40%, vous devez les comparer avec seulement 7 % des entreprises qui disent qu'elles ne peuvent pas

augmenter la production, l'activité économique, parce qu'il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée. Alors, c'est très clair, le problème majeur en Europe en ce moment, cinq années après la récession de 2008, est encore un manque de demande.

Si on va plus loin dans le détail des chiffres de ces enquêtes trimestrielles européennes, pour voir quels sont les pays qui sont surtout touchés par ce manque de demande, on voit qu'en Espagne, par exemple, il y a 65 % des entreprises qui disent qu'elles ne peuvent pas produire plus parce qu'il n'y a pas de demande. Pour la France, les chiffres étaient proches de l'Espagne, soit 55 %. Et pour l'Allemagne, seulement 17 % des entreprises. Dans l'Europe et dans la Zone euro, il y a une hétérogénéité énorme.

La deuxième raison pour lancer ce plan d'investissement est qu'en ce moment, la politique économique européenne adresse cette hétérogénéité en essayant de faire la dévaluation des salaires. La Commission est en train de dévaluer les salaires en Espagne, en Italie, en Grèce. On veut le faire aussi en France pour restaurer cette position compétitive et pour restaurer l'uniformité dans la Zone euro.

Nous pensons que c'est une technique qui ne peut pas marcher, qu'elle est très dangereuse, parce que c'est « *the race to the bottom* », la compétition vers le bas sur les salaires. C'est pourquoi nous proposons cette initiative d'investissement majeure, pas seulement pour avoir un plan keynésien, typiquement de reprise de courte durée, mais pour changer la structure de ces économies, pour qu'il y ait une Europe plus uniforme et une monnaie unique qui ait plus de chance de suivre.

Sur le plan de financement, nous pensons à la CES, qu'il n'y a pas de problème : si on regarde les chiffres macroéconomiques, on peut facilement constater qu'il y a un surplus, un excès d'épargne macroéconomique dans la Zone euro, de 3 % du PIB. Un surplus d'épargne qui se répète chaque année. Alors, on

propose d'investir 2 % du PIB. Sur le plan de financement, c'est parfait : ça colle !

Pour le faire concrètement, nous pensons à des prêts européens, à des structures financières européennes qui vont mobiliser ce surplus d'épargne, ces 3 % du PIB européen, en faisant des émissions de la dette européenne. Cette structure européenne financière peut être la Banque européenne d'investissement, ou une autre structure financière européenne. Après que l'argent soit mobilisé au niveau européen, cette structure va ensuite canaliser cet argent, ce fonds d'investissement et les pays membres, vers des projets, éventuellement émanant du secteur privé, sous condition que les pays qui en ont le plus besoin, reçoivent le plus de ce fonds d'investissement.

Investir dans quoi ? On défend l'idée d'un triple dividende : sortir de la crise, réduire le chômage de façon significative. Le troisième objectif du triple dividende serait le changement structurel de l'économie, le défi de la soutenabilité de l'économie. Nous proposons d'investir dans l'industrie soutenable, dans la réduction de la dépendance énergétique de l'Europe, aussi dans des nouvelles infrastructures de transport.

Comment repayer la dette ? À ce propos, nous ne nous faisons pas beaucoup de soucis, car nous pensons qu'une fois qu'il y a une reprise économique très forte, alors à ce moment, les collectivités et les États vont réunir plus d'argent, plus d'impôts, plus de recettes, de telle sorte que les États membres peuvent facilement repayer cette dette et aussi les intérêts sur cette dette.

Quels peuvent-être les résultats de ce plan d'investissement sur l'emploi ? On peut toujours faire des simulations. La CES a commandé une simulation économétrique par un institut danois, qui est proche du mouvement syndical. Cet institut danois n'a pas vraiment simulé notre proposition de 2 % d'investissement pendant 10 années : ils ont simulé quelque chose de plus limité, de moins ambitieux. Ils ont simulé un plan d'investissement de 1,5 % du PIB pendant

cinq années pour onze États membres. C'est un peu la moitié de ce que la CES propose. Ce qui résulte de cette simulation, c'est qu'on peut créer 6 millions d'emplois additionnels en Europe les années suivantes.

À la CES, nous avons aussi fait des simulations, des calculs très sommaires avec des multiplicateurs très bruts. Nous arrivons, alors, à une création d'emplois additionnels de 11 millions d'emplois d'ici quelques années. Cela ne résout pas totalement le problème du chômage en Europe – je vous rappelle, 25 millions de chômeurs – mais quand même, cela fait une avancée, un début de solution très respectable.

QUESTIONS DE LA SALLE

Frédéric Boccara, CGT Insee

Je pense qu'il faut, encore plus, se préparer à faire le lien. Une des choses qui ressortent des vidéos, c'est l'exigence dans la CGT de formation et de pouvoir s'appropriier les choses. On voit que ce qui est dit ici s'oppose frontalement aux critères de rentabilité. D'après les propositions alternatives, il faut faire autre chose, mais contre la rentabilité, donc contre le coût du capital, pour permettre de développer d'autres dépenses. Je pense qu'il faut faire le lien avec l'idéologie sur le coût du travail. C'est de l'idéologie et c'est des chiffres qui servent à l'idéologie. D'ailleurs, derrière les chiffres, il y a la sueur des travailleurs. Ce n'est pas n'importe quoi, les chiffres.

Deuxièmement, j'ai des questions, quand-même, sur le type de dépenses. Maryse a dit, à très juste titre : « Il y a les services, il y a les qualifications des gens », par exemple. Dire simplement : « On va investir, on va faire des technologies. Ça va être bien », mais « On va investir », c'est encore du capital matériel, c'est encore des consommations. Donc, il y a tout un enjeu très fort du contenu de l'investissement. Est-ce que c'est de l'investissement matériel, encore prioritaire, ou est-ce que ce sont des dépenses d'avenir, de formation ?

Benjamin, tu parlais de la transition énergétique avec la rénovation thermique. Un des enjeux majeurs est de former tous les petits artisans-entrepreneurs, on est d'accord. Donc, il faut faire attention au vocabulaire : qui dit « investir », c'est encore du capital, encore de l'accumulation, encore des matières.

Je pense qu'il est très important de mettre en avant les autres types de dépenses que les dépenses pour le coût du capital. Je crois qu'il y a un lien très fort entre l'intervention d'Esther et l'intervention de Ronald. Il dit : « une structure financière nouvelle pour financer des investissements » ; je dirais : « des dépenses nouvelles qui ne seront pas que des investissements », parce que des recherches et de la formation. Mais comment faire pour que cette structure ne soit pas prédatrice, qu'elle finance à 0 %, à 1 %, au lieu d'aller prendre un taux de rentabilité ? Comment elle va être financée, pour que ce ne soit pas prédateur ? Et deuxièmement, est-ce qu'il ne faut pas, d'emblée, dire qu'il doit y avoir de la démocratie, de la transparence dans cette institution financière qui peut suivre ce qui est fait avec l'argent qui est mis. Cela donne à voir, effectivement, l'enjeu de cette Europe ou de cette société que nous voulons.

Bertrand Page, Union fédérale des personnels du tabac

Vous suivez l'actualité revendicative actuellement : l'annonce du groupe Imperial Tobacco, anglo-saxon, de fermeture à Nantes de l'usine de cigarettes, l'institut expérimental de tabac de Bergerac et des suppressions d'emplois au centre de recherche au siège à Paris. Au total, ce sont 500 emplois menacés sur les 12 000 actuels.

La stratégie d'Imperial est connue : remonter le maximum de profit pour les actionnaires. Depuis le rachat d'Altadis en 2008, la filiale a reversé 2,6 milliards d'euros aux actionnaires et 576 millions d'euros en 2013, soit 40 000 euros par mois par salarié.

Si on examine pour un paquet de 20 cigarettes, de 6,70 euros, à Nantes, les coûts de fabrication représentent 17 centimes, dont quatre centimes pour le salaire, cotisations sociales comprises. Ces chiffres sont éloquentes. Mais Imperial en veut plus et veut transférer 91 % des productions de Nantes en Pologne, et 9 % en Allemagne. Et la compagnie promet toujours au moins 10 % de dividendes pour les actionnaires chaque année.

L'avenir de la Seita est menacé. Or nous le savons tous, le tabac est un enjeu de santé publique. 70 000 personnes meurent du tabagisme chaque année. Nous ne pouvons pas laisser une question aussi vitale aux mains de sociétés privées. La CGT s'est toujours opposée à la privatisation de la Seita et nous ne pouvons pas accepter que les milliards de profits réalisés par les fabricants d'Imperial servent à « gaver » les actionnaires, au-détriment des finances publiques, de la sécurité sociale et de la recherche médicale.

En cette période où le gouvernement et le ministre de la Santé annoncent un nouveau plan de lutte contre le cancer et le tabagisme, nous proposons la maîtrise publique de toute la filière tabacole, qui passe par la renationalisation de la Seita, allant des semences jusqu'à la vente aux consommateurs. Encore une fois, nous nous inscrivons dans une politique de santé publique.

L'Institut expérimental du tabac à Bergerac a 87 années d'expérience de recherche agronomique en coopération avec l'Inra. Il a beaucoup apporté à la lutte contre les maladies bactériennes, mais aussi contre les maladies fongiques et virales. La recherche de solutions génétiques au profit de problèmes phytosanitaires est à l'origine d'un long programme de sélection, pour aider les planteurs à assumer une sélection de qualité et réduire l'emploi de produits dangereux pour le consommateur.

Concernant le centre de recherche des Aubrais, il a beaucoup apporté depuis 54 ans au groupe d'étude de la fumée sur le tabac, en effectuant des études et des enquêtes scientifiques sur les effets physiologiques de la consommation du tabac, sous l'égide

de l'Institut national d'hygiène et de centres de recherche, notamment le Centre de recherche sur le cancer à Villejuif. Son affaiblissement met en cause la recherche avec ses conséquences sur la santé publique. Pour une véritable recherche publique, la CGT propose le maintien et le développement de l'institut de Bergerac et du centre de Aubrais, et ce en coopération avec l'Inra et l'Inserm.

Dans le cadre de la défense du potentiel industriel national et compte tenu des problèmes de santé et du déficit de la balance commerciale qui est à 1,6 milliard d'euros, la rénovation du monopole de fabrication de la Seita, la renationalisation s'imposent. Au même titre que la SCNF, et son Réseau ferré de France, ou encore le réseau public électronique, nous proposons un réseau public de fabrication de cigarettes en France.

Enfin, dans la distribution, nous insistons pour que Logista, qui est une filiale d'Imperial et qui assure le monopole de distribution ou de livraison, soit réintégrée dans la Seita. Il est anormal que ce groupe privé, d'origine espagnole, puisse réaliser d'importantes plus-values sur le placement de la collecte des taxes, au niveau des collectes perçues auprès des débiteurs de tabac, représentant 13 milliards d'euros par an, avant que celles-ci ne soit reversées à l'État.

Pour conclure, l'État doit prendre toutes ses responsabilités pour maîtriser la filière tabacole française.

Jacqueline Doneddu

J'ai une question pour Patricia et une question pour Ronald. Je voudrais souligner que la question de la refondation de la fiscalité a été un des avis de ce CESE, voté par le CESE, et en s'appuyant notamment sur l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme, tel que tu l'as cité Patricia.

On parle beaucoup de la fiscalité au niveau national, mais est-ce qu'on n'a pas besoin aujourd'hui, plus que jamais, de pousser le débat sur refondre la fiscalité

dans sa globalité, et dans ce cadre-là, aborder la question de la fiscalité locale ? Il y aurait beaucoup à dire, mais je crois que les évolutions institutionnelles qui se dessinent, nous obligent à retravailler cette question.

Deuxième point, Ronald, j'ai du mal comprendre – ou j'ai décroché, je ne sais pas – tu as donné un certain nombre de chiffres et j'ai noté que 55 % des entreprises déclaraient qu'il n'y avait pas de besoin de production en France, parce qu'il n'y avait pas de demande. J'aimerais savoir si j'ai bien compris. Cela me paraît d'autant plus important que jeudi prochain, nous avons une réunion de l'ensemble des comités régionaux du CESE et des CESER, et nous allons essayer de gamberger sur la manière d'articuler un contrat de plan État-région et des fonds structurels européens 2014-2020. Concrètement, pour le plan d'investissement de la CES, qu'est-ce que ça peut signifier, en micro, dans les territoires avec une démarche évidemment de réponse aux besoins ? Donc, je voudrais savoir si j'ai bien compris les chiffres et le sens qui étaient donnés dans ton intervention.

RÉPONSES DE LA TRIBUNE

Ronald Janssen

Vous avez bien compris ce chiffre. Pour la France, 50 % des entreprises dans l'industrie disent qu'elles ne peuvent pas, ou ne veulent pas, augmenter la production parce qu'il y a un manque de demande. Concernant le problème de trouver une main-d'œuvre qualifiée, il y a uniquement 6 % des entreprises françaises qui disent qu'elles ne peuvent pas augmenter la production parce qu'elles ne trouvent pas de main-d'œuvre qualifiée. Vous constatez la différence. Dans les médias, le gouvernement, la Commission, la BCE sont toujours en train de dire que le problème est structurel. Ils disent que les employeurs ne peuvent pas trouver la main-d'œuvre qualifiée, alors que sur le problème de demande, qui est dix fois plus important, on se tait.

Patricia Téjas

Je n'ai pu dire que la moitié de l'intervention que j'avais écrite. Bien évidemment, la CGT réfléchit les enjeux de la fiscalité dans une réforme globale, et j'ai donné quelques exemples pour illustrer mon propos. On a bien évidemment toute une série de propositions que je vous invite à retrouver sur notre site « justicefiscale.fr ». Vous y trouverez une étiquette qui reprend toute une série de propositions. Vous avez bien raison de replacer cela dans le contexte de « big bang territorial », parce que les enjeux de financement en politique publique en territoire passent en partie, mais pas que, par la fiscalité locale qui est particulièrement injuste.

Pour Frédéric, qui posait la question de lutter contre le coût du capital, avoir une réforme de la fiscalité pour une fiscalité plus juste et plus efficace, c'est aussi assurer des ressources supplémentaires pour le budget des États, et donc un peu entraver les marchés financiers. Parce que, du coup, ils auront des ressources, et ils emprunteront moins auprès des marchés financiers. C'est une manière aussi de lutter contre le coût du capital. Je n'ai pas eu le temps de développer, mais j'y tenais beaucoup. C'est dans les enjeux de contrôle. Tu as bien raison de parler du contrôle citoyen. Pour la fiscalité, c'est quelque chose qu'il nous faut explorer, puisque c'est un sujet qui intéresse tout le monde, mais aussi la place et le rôle des salariés dans ces administrations, qui doivent exercer un contrôle. Là aussi, les administrations fiscales, les salariés vivent une période dramatique. Non seulement, eux aussi, ils supportent le gel de leur salaire depuis des années, mais, en plus, on leur demande de faire un travail dont ils ne partagent plus les finalités, parce qu'ils se rendent bien compte qu'ils ont un travail qui est injuste et qui taxe les plus petits.

Esther Jeffers

À la question « Comment financer ? », je pense qu'il faut très clairement dire qu'il faut que les banques fassent leur travail. Les banques ordinaires ont un

métier, celui de financer l'économie, de financer les ménages, de financer les investissements, et il faut qu'elles fassent leur travail. Il faut réhabiliter l'idée que les banques sont nécessaires, pas toutes les banques, pas les banques d'affaires, pas les banques d'investissement.

Les banques sont utiles, à conditions qu'elles soient contrôlées, qu'elles soient sous contrôle des différentes parties prenantes, et qu'elles exercent leur métier dans l'intérêt général. Chaque fois qu'il y a un investissement, il y a création monétaire. Il ne faut pas laisser passer l'idée qu'il y a besoin d'une épargne préalable pour pouvoir financer un investissement. Un investissement est justement le fait de pouvoir investir dans l'avenir, pour avoir le retour. Et cela, seules les banques peuvent le faire, mais les banques qui sont sous le contrôle du prêteur en dernier ressort, pas celles qui font les activités de marché.

Si j'ai un mot de conclusion, c'est dire qu'il faut se battre contre le financement de marché aujourd'hui pour qu'au contraire, ce soit les banques qui financent les entreprises et l'économie, et qu'elles le fassent sous contrôle des différentes parties prenantes, dans l'intérêt général, et pour des projets utiles socialement. Je ne rentrerai pas dans le détail, mais les projets pour la transition écologique et sociale, il y en a beaucoup : les hôpitaux, les universités, les crèches, les écoles, les transports. Ces besoins ne sont pas satisfaits aujourd'hui dans la société ; ils sont très loin d'être satisfaits. Donc, on n'a pas besoin de discuter de cela, parce que chacun d'entre nous et chacune d'entre nous ressent ces besoins-là : ils sont nécessaires et il faut qu'ils soient satisfaits. C'est dans cette conception-là qu'il faut exiger que les banques financent ce genre de projets, pour l'intérêt général et collectif, et dans une vision de transition écologique, qui soit soutenable et durable à long terme.

CONCLUSION

Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT

Mes Chers Amis, Mes Chers Camarades, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais adresser mes remerciements aux intervenants à la voix multiple et aux membres du collectif pôle économique de la CGT, qui, vous le savez, est rattaché à l'espace revendicatif de notre maison confédérale.

Le choix d'organiser ce colloque avec le soutien des Économistes atterrés était le bon choix.

Depuis plus d'un an, vous le savez, la CGT interpelle le gouvernement pour qu'il soit à l'initiative d'un débat sur le partage des richesses dans notre pays. J'ai adressé, peut-être certains ou certaines d'entre vous s'en souviennent, un courrier en ce sens au président de la République, dès le mois d'avril 2013. C'était la première fois que j'avais l'honneur d'écrire au président de la République. Nous y faisons l'analyse de l'écart grandissant entre les attentes des salariés et les réponses politiques apportées déjà à l'époque. Nous y portons, dans ce courrier, l'exigence de mettre à l'ordre du jour de la conférence sociale 2013, qui s'est tenue dans cet endroit, la question cruciale de l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la politique industrielle, des services publics et de la protection sociale.

Le gouvernement, en lien avec le patronat, a fait le choix de faire de l'emploi et des salaires les grands absents de la conférence sociale 2013.

Parler de l'augmentation des salaires, de la reconnaissance du travail, de sa juste valorisation, du contenu et du nombre des emplois, c'est nécessairement,

pour nous, affronter la question du coût du capital, et le rôle du travail dans le développement économique, social, dans le développement de notre société. C'est le sens de la campagne syndicale, audacieuse mais nécessaire, que nous avons lancée depuis maintenant plusieurs mois sur le coût du capital. Elle a déjà marqué plusieurs points. Je vais les souligner.

D'abord, la reprise de l'étude des chercheurs du Clersé dans la presse. Ensuite, le débat qui commence à dépasser la sphère militante et poindre dans le débat public, parfois même dans les entreprises, et aussi au niveau institutionnel. Enfin, les accords pour que le CNIS travaille à la problématique d'un indice du coût du capital, qui pourrait être évalué au même titre que l'indice du coût du travail.

Gouvernement et patronat martèlent l'idée que le travail serait un coût, et que la sortie de crise passe par une pression accrue sur le travail et l'ensemble des garanties sociales. Ils martelaient cette idée, vous le savez, avant les différentes campagnes électorales, pendant les campagnes électorales, et ce qui est surprenant, après les échéances électorales.

Les mesures Valls : le chiffre de 30 milliards au moins d'allègements sociaux et fiscaux pour les entreprises d'un côté, 50 milliards d'économies imposés aux ménages et aux salariés de l'autre, injuste socialement, inefficace économiquement. C'est cette même logique qui, depuis 30 ans, détruit les emplois, creusent les déficits de notre protection sociale et appauvrit les salariés et notre économie.

Nous en sommes à plus de 200 milliards d'euros d'aides aux entreprises, pour quel résultat ! Le chômage augmente, l'emploi diminue en quantité et en qualité. Nous assistons à des reculs industriels sans précédent, des salaires en baisse, une dégradation des conditions de vie et de travail. C'est cette pression sociale que la Commission européenne fait porter sur l'ensemble des pays européens avec des programmes nationaux de réformes imposées, mais aussi acceptées par les pouvoirs politiques des différents pays.

des régimes de retraite, la concurrence comme mode d'organisation économique et sociale, la réforme du marché du travail pour aller vers plus de précarité, la diminution des dépenses publiques et donc le rabaillage des dépenses publiques et des dépenses de sécurité sociale. Pourtant, l'expression des citoyens européens au travers des résultats des élections européennes invite l'ensemble des gouvernements et la Commission à changer de cap. À l'échelle de l'Europe, la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats analyse les résultats des élections européennes comme un nouvel avertissement adressé à tous les partis traditionnels, face à la dégradation des conditions de vie et de travail dans tous les pays.

En France, le score de l'extrême-droite, certes sur fond d'abstention massive, devrait contraindre toutes les femmes et hommes politiques attachés à la démocratie, à réfléchir à la nature des réponses à apporter à la crise et aux attentes des salariés en activité ou pas, du public ou du privé.

Dans ce contexte, nos débats d'aujourd'hui sont particulièrement bienvenus. Que des économistes, des universitaires, des chercheurs, des syndicalistes français et européens débattent ensemble du diagnostic de la situation économique et sociale d'aujourd'hui est, je veux le souligner, salutaire.

Nos échanges suscitent des controverses. La confrontation des idées est indispensable aux salariés pour qu'ils puissent construire ensemble des alternatives, pour refonder des repères communs, pour donner à nouveau de l'espoir.

Ce colloque se tient au Conseil économique, social et environnemental, lieu de confrontation des idées et des intérêts, et lieu de recherche d'un consensus sur les grandes questions sociales, économiques et environnementales. Ce n'est pas un hasard. Sans affrontement, il n'y a pas de consensus possible.

***LES LIGNES DE FORCE COMMUNE SONT CONNUES :
L'OBSESSION DE LA RÉFORME PERPÉTUELLE***

Discuter entre nous pour savoir si nous devons parler de coût du capital ou de surcoût du capital permet de décortiquer les mécanismes de la financiarisation de l'économie, pour mieux identifier leurs responsabilités dans la crise et les remettre en cause. Parler de surcoût, est-ce accepter le coût ? Il y a là une question idéologique, une question économique, une question sociale, au sens rapport social et donc rapport de classes.

La logique de la priorité de la rentabilité financière ne s'applique pas seulement aux entreprises et aux grands groupes mondiaux. Elle irrigue l'ensemble de l'économie et détermine le sens des relations publiques et le fonctionnement même de l'État et des services publics. Chacune et chacun d'entre nous en mesure les conséquences concrètes dans son entreprise, dans son administration, dans l'industrie comme dans la santé ou les services.

Nous voulons ouvrir des perspectives, construire des alternatives. Des alternatives pour un autre mode de développement, basé sur la réponse aux besoins humains, l'émancipation des individus et l'attention à notre environnement, passent nécessairement par l'élargissement des solutions au niveau européen.

Ce sont 82 organisations syndicales européennes qui sont engagées, avec la Confédération européenne des syndicats, dans un changement de cap en Europe. C'est la mobilisation des salariés européens qui disent non à l'austérité, oui à une Europe sociale et solidaire le 4 avril dernier. C'est le syndicalisme européen qui ouvre des perspectives, celle du plan d'investissement en Europe à hauteur du 2 % du PIB européen par an, permettant de créer 11 millions d'emplois sur 10 ans, mais aussi l'objectif d'un haut niveau de protection sociale pour tous, en France avec la sécurité sociale.

Nous avons besoin de mettre les salariés dans le coup, de construire une vraie démocratie sociale.

Ce qui handicape la compétitivité des entreprises, ce n'est pas le travail, c'est au contraire la sous-valorisation du travail et sa non reconnaissance. La clef de la sortie de crise est donc de remettre le travail de qualité au centre des priorités. Les salariés veulent travailler, vivre de leur travail, créer, innover, produire, faire un travail de qualité. Ils veulent voir leur travail reconnu.

Le sentiment de ne pas être reconnu dans son travail progresse en France. C'est ce que révèle le sondage paru la semaine dernière. Pour les techniciens et agents de maîtrise, par exemple, le sentiment de ne pas être reconnu dans son travail a progressé de 10% depuis mars 2009. 43% aujourd'hui, contre 33% en 2009, confirme le sondage au niveau européen, selon lequel les travailleurs de France sont plus mécontents au travail que leurs collègues européens. Le coût du mal travail se chiffre en plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, autour de quatre points du PIB.

Il y a une nécessité d'augmenter la qualification des salariés. La part du travail non qualifié en France est de 22,7% contre 14% en Allemagne en 2012.

Valoriser le travail, c'est aussi affirmer la nécessité d'une sécurité sociale de haut niveau pour toutes et tous, et le financement de la protection sociale par les cotisations sociales, donc par le travail.

Mettre les salariés dans le coup, c'est leur donner les moyens d'agir individuellement et collectivement sur leur travail. C'est ouvrir des droits à leur représentation pour intervenir dans la stratégie des entreprises. La loi sur la sécurisation de l'emploi ne règle rien, au contraire presque.

Dans l'exemple d'Alstom, c'est notre intervention qui a permis de se poser d'autres questions, d'autres alternatives, ce que j'appelle le syndicalisme utile.

Après ce colloque, quelles sont nos perspectives ?

On peut déjà se féliciter des débats de ce colloque qui seront rendus publics, de la richesse des échanges, de l'approfondissement de la réflexion pour tous les participants présents, mais aussi au-delà, grâce à nous. Du matériel de formation est déjà à disposition pour animer les journées d'études et les débats. Il nous faut poursuivre, sortir du cercle. Continuer de débattre en nous tournant vers les salariés pour qu'ils prennent leurs affaires en main dans leur propre entreprise, dans leur service, dans leur administration. Nous avons besoin de travailler de façon plus transverse entre salariés d'entreprise d'un même groupe, entre salariés des donneurs d'ordre, des fournisseurs, des sous-traitants. Bref, être fédérés et être confédérés.

Nous avons besoin de partir des activités de l'entreprise, des projets des salariés pour leur travail, évaluer les comptes, analyser et exploiter les informations économiques à la disposition des représentants du personnel et, à travers eux, des salariés. Il nous faut permettre aux représentants du personnel et aux administrateurs salariés de s'approprier la nouvelle base de données unique, faire le lien entre les données macroéconomiques et les données d'entreprise.

Notre ambition est de mettre l'humain et le travail au centre de la stratégie d'entreprise. Ce n'est pas un slogan : c'est notre démarche revendicative et de conquête pour changer le travail, pour changer la société en changeant le travail. C'est la vocation et le sens de notre syndicalisme, c'est l'enjeu de notre semaine d'action du 23 au 27 juin, journée de grève et de manifestation, le 26 juin prochain.

Faisons en sorte que nos travaux alimentent nos dialogues avec les salariés pour gagner leur irruption sur le terrain social.

Conception -réalisation: La CGT - Espace Revendicatif - Pôle Économique
case 3 - 2 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex.

Maquette : Espace Information et communication

Rayane MISSARY - mtg - 11/07/2016

Photos couverture : Sansblanc

Imprimé par: ?????

